

ECONOMIE DE LA FILIERE CHEVAL EN MIDI-PYRENEES : *UNE ANALYSE A PARTIR D'ENQUETES PROFESSIONNELLES*

THESE
pour obtenir le grade de
DOCTEUR VETERINAIRE

DIPLOME D'ETAT

*présentée et soutenue publiquement en 2007
devant l'Université Paul-Sabatier de Toulouse*

par

Catherine BERTRAND-FERRANDIS
Née le 28 octobre 1979, à MELUN (Seine et Marne)

Directeur de thèse : **M. le Docteur Pierre SANS**

JURY

PRESIDENT :
M. Alexis VALENTIN

Professeur à l'Université Paul-Sabatier de TOULOUSE

ASSESEUR :
M. Pierre SANS
Mlle Séverine BOULLIER

Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE
Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de TOULOUSE

MEMBRE(S) INVITES(S) :
M. Claude MOUYSSET
Mlle Pascale HEYDEMANN

Responsable du Pôle Hippique de Rodez, Haras Nationaux
Observatoire Economique et Social du Cheval, Haras Nationaux

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE

Directeur	: M.	A. MILON
Directeurs honoraires	M.	G. VAN HAVERBEKE
	M.	J. FERNEY
	M.	P. DESNOYERS
Professeurs honoraires	M.	L. FALIU
	M.	C. LABIE
	M.	C. PAVAU
	M.	F. LESCURE
	M.	A. RICO
	M.	D. GRIESS
	M.	A. CAZIEUX
	Mme	V. BURGAT
	M.	J. CHANTAL
	M.	J.-F. GUELF
	M.	M. ECKHOUTTE

PROFESSEURS CLASSE EXCEPTIONNELLE

- M. **BRAUN Jean-Pierre**, *Physique et Chimie biologiques et médicales*
M. **CABANIE Paul**, *Histologie, Anatomie pathologique*
M. **DARRE Roland**, *Productions animales*
M. **DORCHIES Philippe**, *Parasitologie et Maladies Parasitaires*
M. **EUZEBY Jean**, *Pathologie générale, Microbiologie, Immunologie*
M. **TOUTAIN Pierre-Louis**, *Physiologie et Thérapeutique*

PROFESSEURS 1^{ère} CLASSE

- M. **AUTEFAGE André**, *Pathologie chirurgicale*
M. **BODIN ROZAT DE MANDRES NEGRE Guy**, *Pathologie générale, Microbiologie, Immunologie*
M. **CORPET Denis**, *Science de l'Aliment et Technologies dans les industries agro-alimentaires*
M. **DELVERDIER Maxence**, *Anatomie pathologique*
M. **ENJALBERT Francis**, *Alimentation*
M. **FRANC Michel**, *Parasitologie et Maladies Parasitaires*
M. **HENROTEAUX Marc**, *Médecine des carnivores*
M. **MARTINEAU Guy-Pierre**, *Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de basse-cour*
M. **PETIT Claude**, *Pharmacie et Toxicologie*
M. **REGNIER Alain**, *Physiopathologie oculaire*
M. **SAUTET Jean**, *Anatomie*
M. **SCHELCHER François**, *Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de basse-cour*

PROFESSEURS 2^e CLASSE

- Mme **BENARD Geneviève**, *Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale*
M. **BERTHELOT Xavier**, *Pathologie de la Reproduction*
M. **CONCORDET Didier**, *Mathématiques, Statistiques, Modélisation*
M. **DUCOS Alain**, *Zootecnie*
M. **DUCOS de LAHITTE Jacques**, *Parasitologie et Maladies parasitaires*
M. **GUERRE Philippe**, *Pharmacie et Toxicologie*
Mme **HAGEN-PICARD Nicole**, *Pathologie de la Reproduction*
Mme **KOLF-CLAUW Martine**, *Pharmacie -Toxicologie*
M. **LEFEBVRE Hervé**, *Physiologie et Thérapeutique*
M. **LIGNEREUX Yves**, *Anatomie*
M. **PICAVET Dominique**, *Pathologie infectieuse*
Mlle. **TRUMEL Catherine**, *Pathologie médicale des équidés et des carnivores domestiques*

INGENIEUR DE RECHERCHES

- M. **TAMZALI Youssef**, *Responsable Clinique équine*

PROFESSEURS CERTIFIES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

- Mme **MICHAUD Françoise**, *Professeur d'Anglais*
M. **SEVERAC Benoît**, *Professeur d'Anglais*

MAÎTRE DE CONFERENCES HORS CLASSE

- M. **JOUGLAR Jean-Yves**, *Pathologie médicale du Bétail et des Animaux de basse-cour*

MAÎTRES DE CONFERENCES CLASSE NORMALE

- M. **ASIMUS Erik**, *Pathologie chirurgicale*
M. **BAILLY Jean-Denis**, *Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale*
Mme **BENNIS-BRET, Lydie**, *Physique et Chimie biologiques et médicales*
M. **BERGONIER Dominique**, *Pathologie de la Reproduction*
M. **BERTAGNOLI Stéphane**, *Pathologie infectieuse*
Mme **BOUCLAINVILLE –CAMUS, Christelle**, *Biologie cellulaire et moléculaire*
Mme **BOUCRAUT-BARALON Corine**, *Pathologie infectieuse*
Mlle **BOULLIER Séverine**, *Immunologie générale et médicale*
Mme **BOURGES-ABELLA Nathalie**, *Histologie, Anatomie pathologique*
M. **BOUSQUET-MELOU Alain**, *Physiologie et Thérapeutique*
M. **BRUGERE Hubert**, *Hygiène et Industrie des Denrées Alimentaires d'Origine Animale*
Mlle **CADIERGUES Marie-Christine**, *Dermatologie*
Mme **DIQUELOU Armelle**, *Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores*
M. **DOSSIN Olivier**, *Pathologie médicale des Equidés et des Carnivores*
M. **FOUCRAS Gilles**, *Pathologie du bétail*
Mme **GAYRARD-TROY Véronique**, *Physiologie de la Reproduction, Endocrinologie*
M. **GUERIN Jean-Luc**, *Elevage et Santé Avicoles et Cunicoles*
M. **JACQUIET Philippe**, *Parasitologie et Maladies Parasitaires*
M. **JAEG Jean-Philippe**, *Pharmacie et Toxicologie*
Mlle **LACROUX Caroline**, *Anatomie Pathologie, Histologie*
Mme **LETRON –RAYMOND, Isabelle**, *Anatomie pathologique*
M. **LYAZRHI Faouzi**, *Statistiques biologiques et Mathématiques*
M. **MATHON Didier**, *Pathologie chirurgicale*
Mme **MEYNAUD-COLLARD Patricia**, *Pathologie chirurgicale*
M. **MEYER Gilles**, *Pathologie des ruminant*
M. **MONNEREAU Laurent**, *Anatomie, Embryologie*
Mme **PRIYMENKO Nathalie**, *Alimentation*
M. **SANS Pierre**, *Productions animales*
Mme **TROEGELER –MEYNADIER, Annabelle**, *Alimentation*
M. **VERWAERDE Patrick**, *Anesthésie, Réanimation*

MAÎTRES DE CONFERENCES CONTRACTUELS

- M. **CASSARD Hervé**, *Pathologie du bétail*
M. **NOUVEL Laurent-Xavier**, *Pathologie de la reproduction*
M. **PADHILA MATHIAS Goncalo**, *Maladies contagieuses*
M. **REYNOLDS Brice**, *Pathologie médicale des Equidés et Carnivores*
M. **VOLMER Romain**, *Infectiologie*

ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE CONTRACTUELS

- Mlle **BIBBAL Delphine**, *H.I.D.A.O.A Sciences de l'Alimentation*
M. **CONCHOU Fabrice**, *Imagerie médicale*
M. **CORBIERE Fabien**, *Pathologie des ruminants*
M. **MOGICATO Giovanni**, *Anatomie, Imagerie médicale*
Mlle **PALIERNE Sophie**, *Chirurgie des animaux de compagnie*
M. **RABOISSON Didier**, *Productions animales*

REMERCIEMENTS

A notre président de thèse

Monsieur le Professeur Alex VALENTIN

Professeur des Universités
Faculté de Pharmacie Université TOULOUSE III
Parasitologie - Mycologie

Qui nous a fait le grand honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse.
Hommages respectueux.

A notre jury

Monsieur le Docteur Pierre SANS

Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
Productions Animales

Qui a eu l'amabilité d'encadrer notre travail, avec une immense disponibilité et efficacité.
En témoignage de notre profond respect et de notre sincère reconnaissance.

Mademoiselle Séverine BOULLIER

Maître de Conférences à l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
Immunologie générale et médicale

Qui nous a fait l'honneur de participer à notre jury de thèse.
Très sincères remerciements.

A nos invités

Monsieur Claude MOUYSSET

Responsable du Pôle Hippique de Rodez

et

Mademoiselle Pascale HEYDEMANN

Observatoire Economique et Social du Cheval

En hommage à leur gentillesse, leur sympathie et leur efficacité à nous aider dans la réalisation de ce travail.

A Maman

Pour ton éternelle confiance, ta présence indéfectible et ton amour. J'espère t'avoir un peu prouvé aujourd'hui que tout ce chemin n'était pas vain, et que demain n'est qu'espoir. Je t'aime.

A Eric

Merci pour ta douce et constante présence. Au futur, ensemble.

A Manon, Marie, Maëlle et à votre maman

Petits démons adorés, je vais enfin pouvoir me délecter de vous regarder grandir !

A Lauris, Caroline, Thomas et Juliette

Pardon pour mon absence. Avec tout mon amour.

A Papa

Le plus difficile dans ton absence est ton omniprésence. Je sais que tu es assis parmi nous aujourd'hui, j'espère t'avoir fait sourire...

A Christine

Petite sœur, petit ange, mes bonheurs, mes sourires, mes joies, mes douleurs, mes larmes, tout, je te donne tout.

A Christiane

Je sais que tu es auprès d'eux, j'entends ton rire et je vois ton sourire. Merci pour la rage de vivre que tu m'as transmise, sache que tu es tous les jours à mes cotés.

A Andréina, à Jacqueline

Ah qu'elle sont chouettes les copines de ma maman !
Elles irradient du soleil de leur enfance !
Je suis bien contente de n'avoir que la moitié des pieds propres !

A Hélène

Il n'y a qu'un mot : merci...

Et bien sur à Ben, Bouba, Poilu, Zébulon, Poupig, Raoul, Rocker, Tatou, Garbouille et Ramon le cat !!

A Anne Cathy, Blaise, Erwan, Aurel, Pierrot, Jeannot et Ludo : Amis du « avant-après » l'école, comme il est bon de vous avoir retrouvés ! Vive les lapins crétiens et vive Levallois beach !

A Christian : je n'aurais jamais cru qu'on pouvait trouver un frère dans un avion...

A Guillaume : ...alors deux frères encore moins !

A nos vieux os que nous chaufferons ensemble au soleil de Montpellier !

A ma Nenene : les sœurs apparemment c'est sous les bénitiers qu'on les trouve...j'ai bien fait de me perdre dans cette église !! et...vive les patates !!

A Anne-Laure : à toute cette belle complicité, et à toutes les bonnes choses qui nous attendent encore !

A Caro : « One life, one love, one Caro, two titines » ! A toutes ces belles années d'amitié tenace, et surtout.... Que le VW power soit avec nous !

A Cécile, ma petite sérénité, merci pour ta douce présence

A Pascaloune : à Colom, à ma couette à chat, à notre insouciance et surtout surtout... à la courtisane !!

A la Clémouille, ma fripouille préférée, à nos rires et nos sourires, et bon courage pour ton stage « cernes » !

A Elisa, et au bonheur d'être à nouveau voisines...tu te rends compte.... 23 ans...aïe aïe aïe !!

A Elsa et Marcoton : vive l'équouaiine ! à tous ces bons moments passés ensemble, et surtout surtout à tous les futurs !

A Romu : ça y est, le bout du chemin ! merci d'avoir marché à mes cotés toutes ces années, ton pull rouge me manque !

A Mélo, Marinette, Elodie, Alice, Mylène, la troupe des minettes, pour toutes ces belles années partagées !

A Kader, Loulou, Greg, Martial, JB, Touf, L'embrouille, bref à toute la troupe de l'ESAP : merci les garçons, pour toute la joie que vous avez mis dans ma vie toulousaine !

A Antoine, JB, et Pillot, mes baroudeurs préférés, continuez à me faire rêver !.

A Sophie : merci d'avoir su me donner confiance en moi ma belle, merci pour ta présence, et vivement les barbocs avec cousin Hub dans ton nouveau jardin !!

Et à Vincent : si tu avais su ce qui t'attendait ce jour là, tu serais sûrement parti en courant.... Merci d'avoir survécu, et prépare toi, c'est maintenant que la vraie partie commence.... !

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	1
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	9
DEFINITIONS.....	11
ABREVIATIONS	12
INTRODUCTION	13
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DES DIFFERENTS ACTEURS ECONOMIQUES DE LA FILIERE CHEVAL EN FRANCE ET EN MIDI-PYRENEES	15
I. DIFFERENTES ACTIVITES ECONOMIQUES AUTOUR D'UN PRODUIT PRINCIPAL : LE CHEVAL.....	18
A. LES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE VALORISATION DES CHEVAUX.....	18
1. Etalonnage et élevage.....	18
a) L'activité d'éta lonnier, privé ou public :.....	18
b) L'activité d'éleveur :.....	19
2. Débourage et entraînement	21
a) L'entraînement des chevaux de sport et loisir :.....	22
b) L'entraînement des chevaux de course :.....	22
3. Les compétitions de valorisation de l'élevage, vitrine des acteurs de production de la filière.....	24
a) Les concours d'élevage ou « Modèles et Allures » :.....	24
b) Les épreuves d'élevage ou « Jeunes Chevaux de sport » :.....	25
c) Les concours et épreuves d'élevage en Midi-Pyrénées :.....	26
4. Les « marchands » de chevaux.....	27
B. LES ACTIVITES UTILISANT DES CHEVAUX	28
1. L'équitation en tant que discipline sportive.....	28
a) L'enseignement de l'équitation :.....	28
b) L'organisation des compétitions sportives :.....	30
2. L'équitation de loisir et de travail.....	31
a) Le tourisme équestre :.....	31
b) Le particulier cavalier amateur :.....	32
c) L'« agrotourisme »	33
d) Le cheval outil de travail rural et urbain	34
e) La réinsertion par l'équitation :.....	34
C. LES ACTIVITES DE FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES NECESSAIRES AUX ACTIVITES PRECEDENTES.....	35
1. Les pensions	35
a) La pension permanente :	35
b) La pension temporaire :.....	35
2. Soins aux chevaux	36
a) Les vétérinaires :	36
b) Les maréchaux-ferrants :.....	36
c) L'équarrissage :.....	37
3. Fourniture d'équipement pour les chevaux et leurs cavaliers	37
4. Fourniture d'aliments pour chevaux	38

II.	LES TROIS SOUS FILIERES DE LA FILIERE CHEVAL	39
A.	LA FILIERE DES COURSES	39
1.	France Galop	39
2.	La Société d'encouragement à l'élevage du cheval français (SECF)	40
3.	Le pari mutuel urbain (PMU) et le pari mutuel sur les hippodromes (PMH)	40
4.	La fédération nationale des courses françaises (FNCF).....	41
5.	Le laboratoire des courses hippiques (LCH).....	41
B.	LA FILIERE VIANDE	43
1.	L'Office de l'élevage	43
2.	Les particularités de la viande chevaline.....	43
3.	Les caractéristiques du marché de la viande chevaline en France	44
4.	Les conséquences sur les races de chevaux de trait français.....	45
5.	La récente création d'une interprofession : l'InterBev Equins	46
C.	LA FILIERE SPORT, LOISIR ET TRAVAIL.....	47
1.	Les Haras Nationaux	47
a)	Une histoire vieille de plusieurs siècles :	47
b)	Une nécessité de réforme :	47
c)	Un contrat d'objectif passé avec l'Etat :	48
d)	La nouvelle organisation interne des haras :	49
e)	Les haras nationaux en Midi-Pyrénées :	50
2.	Le conseil du cheval	52
3.	La Fédération Française d'Equitation	53
4.	La Société Hippique Française.....	54
5.	L'Association Nationale des Eleveurs de Selle Français	54
6.	L'Association nationale des anglo-arabes.....	55
7.	La FIVAL.....	56
a)	En amont la production : la FNC et l'ASEP :	56
b)	En aval la commercialisation et l'utilisation : le GHN, le SNEEPEE et le CSCCF :	56
c)	Trois membres associés : l'ACSOFF, la FFE et la SNETE :	57
8.	Les organismes d'équitation affiliés à l'Etat.....	57
a)	Le Centre Sportif d'équitation Militaire de Fontainebleau :	57
b)	L'Ecole nationale d'équitation de Saumur :	57
c)	La Garde Républicaine :	58

DEUXIEME PARTIE : DONNEES EXISTANTES ET AVANCEES SUR LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FILIERE CHEVAL ET APPLICATION A LA REGION MIDI-PYRENEES **59**

I. DES SOURCES DE DONNEES ECONOMIQUES INSUFFISANTES POUR LA FILIERE CHEVAL **61**

A.	DES SOURCES DE DONNEES BRUTES DISPARATES	61
1.	Une filière chapotée par plusieurs ministères	61
2.	Plusieurs sources pour chaque type de données.....	61
a)	Les effectifs d'équidés	61
b)	L'élevage.....	61
c)	Le commerce	62
d)	La valorisation.....	62
e)	Les courses	62
f)	Le sport et les loisirs.....	62
g)	La viande	62
h)	Formation et emploi	62

B. UNE REORGANISATION NECESSAIRE DU RECUEIL DE DONNEES ET DES FOURNISSEURS DE DONNEES	63
1. Les enjeux de la réorganisation des données	63
a) L'enjeu de détermination de politiques publiques du cheval	63
b) L'enjeu du développement territorial de la filière équine	63
c) L'enjeu de la structuration de la filière équine.....	64
2. Le fonctionnement de l'Observatoire Economique et Social du Cheval	64
3. Les limites de la base de données disponible	65
C. LA CREATION DES OBSERVATOIRES ECONOMIQUES REGIONAUX	65
1. Base de fonctionnement des OER.....	65
2. Objectifs des OER.....	66
II. ENQUETE TRIENNALE 2004 DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE REGIONAL DE MIDI PYRENEES.....	67
A. METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'ENQUETE TRIENNALE DE L'OER DE MIDI-PYRENEES	67
1. Neuf types de populations étudiées	67
2. Echantillonnage	69
3. Questionnaires (annexes 2 à 11).....	70
a) Préambule :.....	70
b) Partie « Signalétique » :	70
c) Partie « Emplois liés aux équidés dans la structure » :	71
d) Partie « Surfaces » :.....	71
e) Partie « Activités et Chiffre d'Affaire » :.....	71
f) Partie « Micro-informatique et Internet » :	71
g) Partie « Divers » :.....	71
B. REALISATION DES ENVOIS ET RELANCES POSTALES.....	72
1. Premiers envois	72
2. Relances écrites et relances téléphoniques.....	72
C. OBTENTION ET UTILISATION DES REPONSES.....	73
1. Saisie des résultats sur l'outil informatique des haras nationaux.....	73
2. Restitutions chiffrées et illustrées de l'OESC	74
D. LIMITES ET BIAIS DE L'ENQUETE TRIENNALE EN MIDI PYRENEES	76
1. Des limites de temps et de moyens	76
2. Une étude réalisée sur une durée excessive	76
3. Un taux global de réponses insuffisant	77
4. Une variation importante du taux de réponses en fonction des populations et de leurs sous-populations	78
III. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE DE L'OER PAR SECTEUR D'ETUDE.....	80
A. DES RESULTATS ECONOMIQUES INEGAUX SELON LES ACTEURS DE LA FILIERE.....	81
1. Chiffres d'affaires annuels de la filière régionale	81
2. Subventions de la filière régionale	85
3. Montant des prestations de la filière régionale.....	86
B. DES EFFECTIFS D'EQUIDES REGIONAUX ELEVES	87
1. Effectifs des équidés recensés lors de l'enquête OER	87
2. Composition des élevages en Midi-Pyrénées.....	88
C. DES SURFACES EXPLOITEES IMPORTANTES.....	89

D. DES ACTEURS ECONOMIQUES MAJORITAIREMENT PLURIACTIFS	90
E. DES EMPLOIS A TEMPS PARTIEL ET DE NOMBREUX BENEVOLES..	92
SYNTHESE ET CONCLUSION : LA REGION MIDI-PYRENEES, UNE REGION DOTEES D'UN FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT POUR LA FILIERE EQUINE.....	96
I. MIDI-PYRENEES, UNE REGION A DOMINANTE RURALE.....	97
A. UNE GRANDE REGION DIVISEE EN HUIT DEPARTEMENTS TRES DIFFERENTS.....	97
B. UNE REGION COMPRENANT DE NOMBREUSES ZONES RURALES....	98
1. De nombreux espaces naturels préservés et une forte biodiversité.....	98
2. Un espace rural régional encore fortement peuplé.....	99
3. Une agriculture en mutation.....	100
4. Un tourisme rural en développement.....	101
II. LA FILIERE EQUINE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL.....	102
A. UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ORIENTEE VERS UN DEVELOPPEMENT RURAL PLURIACTIF.....	102
B. LE NOUVEAU STATUT AGRICOLE DES ACTIVITES EQUINES.....	105
C. DES CONSEQUENCES CONCRETES POUR LA FILIERE EQUINE FRANCAISE.....	107
1. Des conséquences fiscales.....	107
2. Des conséquences administratives.....	107
3. Des conséquences à l'échelon européen.....	108
III. LA FILIERE EQUINE MIDI-PYRENEES : UNE ADAPTATION POSSIBLE A CES NOUVELLES PERSPECTIVES.....	109
1. Une filière cheval périurbaine en bonne santé.....	109
2. Une culture d'élevage spécialisé.....	110
3. Une filière cheval en milieu rural pleine d'avenir en Midi-Pyrénées.....	111
4. Une nécessité d'implication des acteurs de la filière afin de mettre en valeur ses points forts.....	112
a) Des associations socio-économiques présentes mais un faible intérêt des acteurs de la filière pour sa situation économique globale.....	112
b) Deux pôles des Haras Nationaux, vitrines de la filière régionale.....	112
CONCLUSION.....	114
BIBLIOGRAPHIE.....	115
ANNEXE 1 : TABLEAU DE REPARTITION DES POPULATIONS TOTALES PAR STRATE EN MIDI-PYRENEES.....	119
ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE ELEVEUR.....	120
ANNEXE 4 : QUESTIONNAIRE CAVALIER PROFESSIONNEL.....	124
ANNEXE 5 : QUESTIONNAIRE ENTRAINEUR.....	126
ANNEXE 6 : QUESTIONNAIRE MARECHAUX-FERRANTS.....	128
ANNEXE 7 : QUESTIONNAIRE SOCIETE DE COURSES.....	129
ANNEXE 8 : QUESTIONNAIRE VETERINAIRE.....	130

ANNEXE 9 : QUESTIONNAIRE FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS DE SELLERIE, D'EQUIPEMENT DU CHEVAL ET DU CAVALIER, ET BOURRELIERS	132
ANNEXE 10 : QUESTIONNAIRE FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS D'ALIMENTS.....	134
ANNEXE 11 : COURRIER D'ACCOMPAGNEMENT DES QUESTIONNAIRES	136

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des figures

Figure 1: Schéma récapitulatif du fonctionnement de l'OESC (source Haras Nationaux 2006)	64
Figure 2: Un échange d'informations bidirectionnel entre les échelons régionaux et nationaux,. (Source : Haras Nationaux, 2006).....	66
Figure 3 : Exemple de tableau de suivi de saisie disponible sur l'outil informatique des Haras Nationaux (image de Pascale HEYDEMANN)	74
Figure 4: De l'extraction des données brutes aux fiches synthétiques par région	75
Figure 5 : Répartition des moyennes des chiffres d'affaires totaux en fonction des activités	82
Figure 6 : Répartition des moyennes des chiffres d'affaires par population et par département (première partie).....	82
Figure 7 : Répartition des moyennes des chiffres d'affaires par population et par département (deuxième partie)	82
Figure 8 : Répartition des moyennes des subventions régionales par population en euros.	85
Figure 9 : Effectifs moyens d'équidés par populations enquêtées.....	88
Figure 10 : Nombre total d'équidés détenus et de juments saillies par les élevages de Midi-Pyrénées.	89
Figure 11 : Surfaces moyennes (en ha) exploitées par la filière équine.	90
Figure 12 : Part de l'activité équine dans le temps de travail des populations étudiées en France et en Midi-Pyrénées.	91
Figure 13 : Part moyenne de l'activité équine dans le temps de travail en Midi-Pyrénées et en France.	92
Figure 14 : Effectifs moyens de travailleurs impliqués dans la filière équine régionale	93
Figure 15 : Répartition par sexe des effectifs moyens impliqués dans la filière équine régionale.....	94
Figure 16 : Nombre moyen de personnes et d'emplois générés par la filière équine régionale.....	94
Figure 17 : Les voies de diversification de la filière équine [68].....	105

Table des tableaux

Tableau 1: Type d'épreuves "jeunes chevaux" en Midi-Pyrénées en 2006 [85]	26
Tableau 2: Types de contrôle anti-dopage sur les 5 dernières années [35]	42
Tableau 3 : Stratification de la population « fabricants et distributeurs de sellerie et d'équipement » (Notice méthodologique OER Filière Equine Poitou-Charentes).....	67
Tableau 4 : Types de populations étudiées, définitions et stratification	68
Tableau 5 : Sources de listings bruts de l'enquête OER Midi-Pyrénées.....	69
Tableau 6 : Répartition populations totales, enquêtées (1 ^{er} envoi et relances) et répondantes.....	73
Tableau 7 : Répartition des réponses des différentes populations par zone géographique.....	80
Tableau 8 : Valeurs et rangs des chiffres d'affaires moyens (en €) régionaux et nationaux par population	84
Tableau 9 : Moyennes régionale et nationale des subventions perçues par les populations exerçant une activité équine.....	86
Tableau 10 : Tarifs moyens des établissements équestres et des maréchaux-ferrants en Midi-Pyrénées.....	87
Tableau 11 : Comparaison des tarifs moyens des établissements équestres et des maréchaux-ferrants en France et en Midi-Pyrénées.....	87
Tableau 12 : Données démographiques et géographiques par département pour la région Midi-Pyrénées (INSEE 2004).....	98
Tableau 13 : Activités bénéficiant ou non du statut agricole [53].....	106

DEFINITIONS

Acteur économique :

Personne physique ou morale ayant une ou plusieurs activités liées à la filière cheval.

Activité agricole :

Sont réputées agricoles (article L.311-1 du code rural) :

- toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle.
- les activités exercées par un exploitant agricole et qui sont dans le prolongement de l'acte de production. Sont notamment visées les activités ayant pour but de transformer les produits agricoles en vue de leur vente.
- les activités qui ont pour support l'exploitation. Sont visées toutes les activités d'accueil à la ferme mais également la commercialisation des produits de la ferme.

Activités de production du cheval :

Elles correspondent à la phase de conception du cheval jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, moment où il va être exploité.

Activité économique :

Tache rémunératrice. Un acteur économique peut en cumuler plusieurs.

Eleveur :

Les haras nationaux via le Système Informatif Relatif aux Equidés (SIRE) définissent comme éleveur, pour une année donnée, tout propriétaire d'une jument saillie au cours de l'année de référence.

Espace rural :

«L'espace à dominante rurale, ou espace rural, regroupe l'ensemble des petites unités urbaines et communes rurales n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine (pôles urbains, couronnes périurbaines et communes multipolarisées). Cet espace est très vaste, il représente 70 % de la superficie totale et les deux tiers des communes» selon la définition de l'INSEE.

Filière :

« système construit d'agents et d'opérations qui concourent à produire, transformer, distribuer un produit, et les relations entre eux et avec le reste du monde » (Boutonnet, 1999)

Produit :

Résultat d'une activité

Service :

Activité économique sans transfert de bien matériel qu'un agent économique (un particulier, un commerçant, une entreprise) effectue et qui est destinée à la satisfaction des besoins des consommateurs, des entreprises ou de l'État. La production et la consommation sont simultanées.

ABREVIATIONS

ACSO :association des cavaliers de sauts d'obstacles en France

ANAA :association nationale des anglo-arabes

ANSF :association nationale des éleveurs de selle français

ASEP :association syndicale des étalonniers privés

ATE :accompagnateur de tourisme équestre

CCE :concours complet d'équitation

CNTE :comité national de tourisme équestre

CRE :conseil régional d'équitation

CSCCF :chambre syndicale du commerce des chevaux de France

CSEM :comité sportif d'équitation militaire

CSO :concours de saut d'obstacle

ENE :école nationale d'équitation

EPA :établissement public à caractère administratif

FFE :fédération française d'équitation

FFI :fédération française internationale

FIVAL :interprofession du cheval de sport de loisir et de travail

FNC :fédération nationale du cheval

FNCF :fédération nationale des courses françaises

FNSEA :fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

Fonds EPERON : fonds d'Encouragement aux Projets Equestres Régionaux ou Nationaux

GHN :groupement hippique national

GTE :guide de tourisme équestre

HN :Haras nationaux

InterBev Equins :interprofession du secteur viande chevaline

INSEE :Institut National de la Statistique et des Études Économiques

LCH :laboratoire des courses hippiques

OER(MP) :observatoire économique régional (de Midi-Pyrénées)

OESC :observatoire économique et social du cheval

OFIVAL : office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture

MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

MSA : mutuelle sociale agricole

PAC :politique agricole commune

PMH :pari mutuel sur les hippodromes

PMU :pari mutuel urbain

SECF :société d'encouragement du cheval français

SHF :société hippique française

SIRE :système d'information relatif aux équidés

SNEEPEE : syndicat national des exploitants d'établissements professionnels - entreprises équestres

SNETE :syndicat national des établissements de tourisme équestre

INTRODUCTION

Le cheval a, depuis bien plus longtemps que le chien, toujours été aux côtés de l'homme, à la fois comme bête de somme, moyen de transport, nourriture, sportif de haut niveau et de plus en plus aujourd'hui comme animal de compagnie. Ce dernier statut, aux accents modernes, n'a rien d'étonnant pour un animal avec lequel les hommes résument souvent leur relation par un seul mot : passion.

Des diverses utilisations des équidés au cours des temps résultent aujourd'hui plusieurs « mondes », c'est-à-dire plusieurs pôles d'activités équinés (course, sport, loisir, viande ...), mettant en jeu de nombreux acteurs économiques. Loin d'être tous des professionnels, ils semblent être pour la plupart des semi-actifs qui ne consacrent qu'une partie de leur temps à leur activité « cheval ».

Pendant de nombreuses années, les Haras Nationaux, organisme d'état, ont supervisé ce monde du cheval, ne laissant que peu de place pour s'exprimer aux nombreux associations, fédérations, syndicats qui rassemblaient de nombreux acteurs mais n'avaient que très peu de pouvoir décisionnel au niveau national.

Cependant depuis le début des années 1990, le désengagement progressif de l'Etat des Haras Nationaux a poussé à une profonde réflexion sur ce monde du cheval en tant que réelle « filière économique ». Il s'agit de le réorganiser de façon représentative de la diversité de ses acteurs, mais aussi de rendre la filière assez solide financièrement et politiquement pour protéger par elle-même les races et les caractéristiques du cheval français sur la scène internationale.

Malheureusement, la diversité des acteurs entraîne une quasi absence d'information socio-économique globale. L'existence de nombreux fichiers de données disparates, qui mélangent chiffres et listing nationaux et régionaux, ne permettent pas d'avoir un regard objectif et pertinent sur la situation socio-économique de la filière.

Pour pallier ce manque, un Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC) a été mis en place en 1998, rattaché à la Direction des Connaissances des Haras Nationaux, avec pour mission d'enrichir la connaissance économique et sociale de la filière équine en mettant à disposition de ses acteurs des données collectées auprès d'organismes divers, qui s'additionnent à celles contenues dans la base SIRE (Système d'information Relatif aux Equidés). En complément de cet organisme national, des Observatoires Economiques Régionaux (OER) se mettent en place, afin notamment de recueillir des données chiffrées à l'aide d'études

postales standardisées, permettant un état des lieux des filières régionales et ainsi l'amélioration de leur promotion auprès des collectivités et institutions locales.

La présente thèse a été réalisée en collaboration avec l'OESC, le Conseil du cheval et l'OER de Midi-Pyrénées (OERMP) afin de finaliser l'enquête socio-économique de la filière régionale portant sur l'année 2005, et ainsi d'obtenir un panorama actualisé de la filière équine régionale.

Cette région est la plus vaste du territoire français et se place au quatrième rang national en terme d'effectif d'équidés et troisième en terme de taille d'élevage et d'effectif de juments saillies [38]. Mieux connaître sa filière cheval revêt une importance autant nationale que locale, afin d'utiliser au mieux le potentiel économique qui peut en être dégagé.

Ce travail va donc décrire la filière cheval de Midi-Pyrénées, en se basant sur l'enquête 2005 de l'OERMP essentiellement, ainsi que sur les récentes données économiques recueillies grâce aux travaux des Haras Nationaux et des associations socioprofessionnelles de la filière cheval française.

Dans ce but, la première partie consistera en une présentation des divers acteurs et de la nouvelle organisation nationale et régionale de la filière, en l'illustrant des chiffres économiques nationaux et régionaux disponibles dans la littérature.

Une deuxième partie consistera en la présentation de l'enquête de l'OERMP suscitée, de ses résultats et de ses limites.

Enfin, les points forts retirés de ces différents travaux seront exposés et discutés à l'aide d'un rappel du contexte régional midi-pyrénéen, des dernières modifications de la Politique Agricole Commune, et de l'évolution du statut agricole français, afin de donner un panorama socio-économique actuel de la filière cheval en Midi-Pyrénées.

**PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DES DIFFERENTS ACTEURS
ECONOMIQUES DE LA FILIERE CHEVAL EN FRANCE ET EN MIDI-
PYRENEES**

Définir la « filière cheval » n'est pas chose simple. En effet, elle est avant tout formée d'un ensemble disparate de personnes ayant pour seul réel point commun la passion d'un animal : le cheval.

Economiquement parlant, un acteur est une personne physique ou morale ayant une ou plusieurs activités liées au monde du cheval, une activité étant définie comme une tâche rémunératrice et un acteur pouvant en cumuler plusieurs.

Les analyses de l'économie de filière appliquée au monde de l'agroalimentaire (Lauret, 1989 ; Hugon, 1989) ont permis de définir une filière comme « *un système construits d'agents et d'opérations qui concourent à produire, transformer, distribuer un produit, et les relations entre eux et avec le reste du monde* » (Boutonnet, 1999).

Un produit est par définition le résultat d'une activité. La complexité de la filière équine vient avant tout de la grande variété de ses produits. D'une part, le cheval en tant qu'animal peut être considéré comme le produit agricole, ou plus exactement les caractéristiques d'un certain cheval à un moment donné de sa vie. Prenons un exemple : un éleveur qui vendrait un poulain de six mois vend un animal à un instant t, en bonne santé, exempt de vices cachés et sevré, en règle au niveau du signalement aux Haras Nationaux et dont les vaccinations sont à jour ; en aucun cas l'éleveur ne s'engage donc, par exemple, quant aux performances sportives futures de son poulain. D'autre part, tous les services liés au cheval, que ce soit par une utilisation de celui-ci (heures de cours par exemple) ou un service lié à son entretien (maréchal ferrant, vétérinaire), peuvent également être considérés comme autant d'autres produits économiques de la filière. Afin de rendre plus pertinent et plus compréhensible notre discours, nous considérerons dans ce travail que le produit principal de la filière est le produit agricole et que les autres produits économiques sont des activités nécessaires à la production et l'utilisation du premier

« Produire, transformer et distribuer » le produit « cheval » met donc en jeu une cascade d'acteurs dont les activités sont interdépendantes : exercer une activité nécessite en effet l'acquisition d'un autre produit, résultat d'une activité antérieure et que l'acteur peut avoir à transformer en vue d'en augmenter sa valeur.

La deuxième partie de la définition de Boutonnet prend de plus en compte « les relations [de ces acteurs] entre eux et avec le reste du monde » ce qui nous permet d'aborder l'autre caractéristique de cette filière : elle se découpe en réalité en ce que nous appellerons ici trois « sous filières » indépendantes tant par leur produit que par leurs activités et la plupart du temps leurs acteurs: la « filière course », la « filière viande » et la « filière sport, loisir et travail ». Cette subdivision est importante à

appréhender car les diverses organisations et associations qui regroupent les acteurs économiques du monde du cheval, bien loin de suivre le concept linéaire de production qui peut s'appliquer aux produits agro-alimentaires, s'organisent autour de la destination finale de l'équidé considéré[11].

Dans cette première partie sera présenté un aperçu des acteurs de la filière, de leurs différentes activités et interconnections, puis un récapitulatif des différentes associations, organisations et interprofessions autour desquelles s'organisent aujourd'hui la filière, en mettant en évidence les rôles et attributs de chacune d'elles.

I. DIFFERENTES ACTIVITES ECONOMIQUES AUTOUR D'UN PRODUIT PRINCIPAL : LE CHEVAL

La filière équine a donc pour but principal la production d'un animal, le cheval, dont les caractéristiques recherchées vont dépendre de la destination qui lui est vouée et l'utilisation qui en est attendue : un pur-sang ne présente aucun intérêt pour la vente de sa viande tandis qu'un cheval de trait ne foulera jamais l'herbe d'un champ de course. Ainsi se détachent les trois sous filières « course », « viande » et « sport, loisir et travail ».

Cependant faire naître, entraîner, entretenir et utiliser un cheval restent des activités communes aux trois filières et permettent une classification des acteurs économiques. Ils seront classés selon trois types d'activités, celles qui permettent la production des chevaux, celles qui les utilisent et celles nécessaires au travail des deux premières catégories, classification qui nous permettra la description des caractéristiques de chaque type d'acteurs.

A. LES ACTIVITES DE PRODUCTION ET DE VALORISATION DES CHEVAUX

Les activités de production du cheval correspondent à la phase allant de la conception du cheval jusqu'au début de son exploitation, à l'âge de deux ou trois ans.

1. Etalonnage et élevage

L'étalonnage et l'élevage sont la base de la filière équine, et se caractérisent tout comme elle par une grande hétérogénéité. Les descriptions de l'exercice de ces activités sont ici volontairement généralistes, de nombreuses variantes étant envisageables.

Le premier stade de la production est la conception.

a) L'activité d'étalonnier, privé ou public :

L'activité d'étalonnier demande un certain niveau de professionnalisme. Elle consiste d'une part en la vente d'une prestation d'un étalon sur une jument donnée et pour une saison de monte, prestation pouvant se faire en monte naturelle ou en insémination artificielle (frais ou congelé), et d'autre part en la gestion du bon

déroulement des différentes étapes de l'insémination demandée, tant au niveau technique, qu'au niveau du bien-être des animaux confiés.

Cette activité prend en effet souvent place dans un haras, privé ou national, où les juments sont soumises à un suivi gynécologique quotidien de façon à inséminer au moment où les chances de réussite de la fécondation sont optimales. Plusieurs organisations sont possibles : soit l'étalon est présent sur place en cas de monte naturelle, soit la semence est conservée, en frais, en réfrigérée ou en congelée (en France en 2004, toutes races confondues, 38% des inséminations ont été faites en monte en main, 21% en liberté et 40% en insémination artificielle [44]. En accord avec les articles L243-1 et L243-2 du code rural, l'inséminateur doit être vétérinaire ou titulaire d'un « certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur équin » délivré par le ministère chargé de l'Agriculture. De plus, il est à noter que l'insémination artificielle étant interdite en race pur sang, la monte en main représente dans ce cas particulier 99% des saillies effectuées.

En Midi-Pyrénées, 75% des saillies sont réalisées dans les onze centres techniques dépendant des haras nationaux de la région, le haras de Rodez et le haras de Tarbes. C'est une singularité de la filière régionale qui la démarque des deux premières régions d'élevage françaises en nombre de juments saillies (Basse Normandie et Pays de la Loire) dans lesquelles 90% des saillies sont réalisées en haras privés (chiffres de Basse Normandie) [38].

b) L'activité d'éleveur :

Les éleveurs, une fois le premier diagnostic de gestation positif effectué, assurent la surveillance de la gestation jusqu'à la mise bas. Les poulains sont la plupart du temps conservés au moins jusqu'au sevrage (4 à 6 mois) sur les terres de l'élevage, puis vendus entre six mois et trois ans, selon la logique d'élevage choisie et la destination de l'animal.

Bien loin du modèle de l'élevage bovin, pour lequel un effort d'organisation, de professionnalisation et de réglementation est réalisé depuis plusieurs dizaines d'années, l'élevage équin se compose d'autant de professionnels que de particuliers : au moins 4 éleveurs d'équidés sur 10 ne sont pas agriculteurs et seul 1 éleveur sur 10 consacre plus de 80% de son temps à cette activité, avec une main d'œuvre essentiellement familiale.

Deux définitions de l'éleveur sont envisageables [78] : le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) considère les exploitations agricoles

comme une « unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole et répond à l'un des critères de dimension suivants : 1 ha de superficie agricole utilisée ou 20 ares de cultures spécialisées ou une activité supérieure à un minimum (une jument poulinière ou muletière, un étalon pratiquant régulièrement la monte, deux chevaux de boucherie...) » tandis que les haras nationaux via le Système Informatif Relatif aux Equidés (SIRE) définissent comme éleveur, pour une année donnée, tout propriétaire d'une jument saillie au cours de l'année de référence. Cette deuxième définition, qui sera ici retenue, est moins exclusive que celle du SCEES et permet de donner un reflet de la variété du statut d'éleveur qui englobe un vaste éventail de personnes, pour lesquelles l'élevage a des fonctions différentes :

- la vente des produits, via leur commerce. Le type de chevaux produits sera différent selon l'utilisation à laquelle ils sont destinés, le loisir, la compétition ou la boucherie. Aussi, l'élevage est souvent spécialisé sur une race particulière comme par exemple dans la production de poulains lourds directement vendus à la boucherie.

- l'amélioration génétique et la valorisation d'une race, l'intérêt étant alors d'augmenter les performances génétiques de l'élevage. Ici interviennent les concours et épreuves d'élevage, servant à la présentation des meilleurs spécimens de chaque élevage et permettant à l'éleveur de valoriser ses produits par l'obtention de prime dès leur plus jeune âge. Ces concours de promotion et valorisation de l'élevage seront détaillés ultérieurement. D'autres primes peuvent aussi être obtenues telles que la prime au naisseur, la prime d'aptitude à la compétition équestre et les primes versées par le biais du fonds européen de l'élevage aux pouliches de galop [39].

- l'exploitation en compétition sportive (CSO, CCE, Dressage et autres) des produits, carte de visite de l'élevage, et génératrice de gains en cas de performance. Ceci implique de conserver les produits, au moins jusqu'à l'âge de cinq ans, et donc une spéculation sur la valeur ajoutée du cheval en cas de bons résultats en compétition.

- la satisfaction du particulier de faire naître un poulain de sa jument de concours sans obligatoirement attendre de valorisation du produit.

- l'augmentation d'un effectif, dans le cadre d'un centre équestre par exemple, en mettant à la reproduction les juments inaptes à l'activité de club pour raison de santé par exemple.

La rentabilité à court, moyen et long terme de cette activité dépendra donc de l'objectif d'élevage posé : le particulier n'en ayant pas fait son activité principale, son élevage sera la plupart du temps déficitaire (car surtout destiné à générer du plaisir pour son propriétaire), tandis que l'éleveur dit professionnel dont l'élevage d'équidés est l'activité économique principale, aura un objectif de rentabilité.

Pour appréhender au mieux cette activité, il faut donc prendre en compte la disparité des objectifs poursuivis, dans lesquels les parts respectives de la composante affective et de l'objectif de rente permettent de relativiser les résultats, techniques ou économiques, et les stratégies commerciales [25].

En Midi-Pyrénées, l'élevage représentait 30% des emplois de la filière équine en 2002, soit approximativement 600 emplois, les poulinières étaient au nombre de 7706, dont 45% de juments de sang (3% de pur-sang et 4% de trotteurs Français), et 55% de juments de trait. En 2004, la taille moyenne d'un élevage était de 2,6 juments saillies par éleveur, ce qui confirme l'importante proportion de petits élevages, bien que Midi-Pyrénées soit la troisième région de France [38] quant à la taille des élevages (taille moyenne française de 2,1 juments saillies/éleveur) derrière l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon [51, 52]. Ce classement peut paraître étonnant, notamment quant à l'absence de la Normandie dans le trio de tête, mais s'explique par la comparaison du nombre de juments saillies par éleveur, et non du nombre de juments ou du nombre d'éleveurs. En outre, le nombre de juments de trait par éleveur est supérieur à la moyenne française toutes races confondues [38], et ces éleveurs de chevaux de trait sont nombreux en Midi-Pyrénées.

Il existe quatorze centres techniques en Midi-Pyrénées, qui sont dépositaires de quarante étalons pour l'année 2006. Répartis dans toute la région, ils permettent une mise à disposition du public par les haras nationaux des techniques de reproduction (des tournées d'échographies pour le suivi des juments, à la prise en pension de celles-ci pour surveillance du poulinaage, en passant par l'insémination en elle-même). Ainsi, professionnels ou amateurs, les éleveurs ont à disposition les connaissances et techniques nécessaires au bon déroulement de leur activité [42].

2. Débourage et entraînement

Une fois l'étape d'étalonnage et élevage passée, le jeune cheval doit être formé à sa future discipline sportive (ceci exclut bien entendu les chevaux de trait, sauf en cas d'utilisation pour le travail ou l'attelage). Cette étape s'appelle le débourage, et

est généralement réalisée par un prestataire de service pour le compte du propriétaire de l'animal, que celui-ci soit encore l'éleveur qui voudrait valoriser ses produits par la participation à des concours pour jeunes chevaux, ou des propriétaires ayant fait l'acquisition d'un jeune cheval, et voulant soit le préparer au circuit des concours jeunes chevaux, soit à l'entraînement de course, soit simplement faire réaliser cette première étape de dressage par un professionnel pour pouvoir, par la suite, profiter de leur cheval pour une activité de loisir.

Dans les deux activités, le professionnel met sa connaissance technique, son expérience, son temps, et sa capacité matérielle (les chevaux au débouillage doivent pouvoir être logés sur son lieu de travail) au service des propriétaires.

Après l'étape du débouillage, l'entraînement consiste en la préparation du cheval pour la course, qui fera l'objet d'une partie spécifique, ou pour la compétition d'une discipline équestre telle que le dressage, le Concours de Saut d'Obstacle (CSO), le Concours Complet d'Equitation (CCE), l'endurance, les Techniques de Randonnée Equestre de Compétition (TREC), et autres.

a) L'entraînement des chevaux de sport et loisir :

Les chevaux de loisir sont en général entraînés par leur propriétaire, tandis que celui des chevaux de sport avec objectif de sortie en compétition officielle nécessite des diplômes sportifs (les galops) délivrés par la Fédération Française d'Equitation. La plus grande qualité recherchée chez un entraîneur de chevaux de sport est l'expérience.

Ces deux activités, débouillage et entraînement, demande temps et professionnalisme et sont la plupart du temps réalisées par le même acteur économique, ou ses employés, au sein d'une activité de centre équestre par exemple. Ces professionnels sont généralement des pluriactifs dans la filière cheval, cumulant statut d'entraîneurs, de cavaliers, d'enseignants et de gestionnaires d'école d'équitation.

b) L'entraînement des chevaux de course :

L'accès à l'entraînement des chevaux de course est réglementé par les sociétés de course qui seront présentées ultérieurement.

Dans ce secteur, la distinction est nette entre l'activité d'entraîneur et celle de cavalier. Les écuries d'entraînement ont un fonctionnement bien précis où chaque salarié prend sa place autour d'un seul but : faire ressortir le potentiel maximum des chevaux par un entraînement physique intensif accompagné de soins, d'entretien et

d'alimentation optimaux pour créer des sportifs de haut niveau et remporter les courses les plus prestigieuses.

Le monde des courses est en effet un monde bien à part, ayant son code et ses institutions propres comme nous le montrerons plus loin, et pratiquement indépendant des autres disciplines sportives équestres.

Les tâches au sein d'une écurie sont précisément réparties :

- l'entraîneur est le chef d'entreprise, il décide du déroulement de l'entraînement de chaque cheval et supervise ses employés ;
- le premier garçon est son bras droit ;
- le garçon de cour gère l'entretien des écuries ;
- le cavalier d'entraînement monte les chevaux à l'entraînement tous les jours sous les ordres de l'entraîneur ;
- le garçon de voyage est chargé du déplacement des chevaux ;
- enfin le jockey monte les chevaux en course et est soit rattaché à une seule écurie, soit sollicité par les entraîneurs de plusieurs écuries.

Certains entraîneurs possèdent les infrastructures nécessaires à l'entraînement chez eux (ceci représente un fort investissement : boxes, pâturages, pistes d'entraînement, logement pour les salariés et autres), mais beaucoup le réalisent dans des centres d'entraînement qui peuvent être situés sur les champs de course.

Le travail de préparation aux courses du cheval est un service vendu par l'entraîneur au propriétaire, sous forme de pension complète du cheval (logement, entretien et entraînement et toutes les charges telles que masse salariale et infrastructures) ainsi qu'un intéressement aux gains du cheval en course selon la règle suivante : en cas de classement dans les cinq premiers d'une course, les gains sont partagés entre l'entraîneur (14% dont 4% pour ses employés), 10% pour le jockey, 16 à 20% pour le naisseur et le reste pour le propriétaire [78].

La région Midi-Pyrénées dispose de 18 hippodromes, accueillant courses de trot et de galop, de la plus grande structure telle La Cépière à Toulouse qui organise plusieurs courses PMU (pari mutuel urbain) par an, au petit hippodrome en milieu rural n'accueillant que quelques réunions par an mais indispensable à l'animation et au développement local. Toutes les races de la filière course sont représentées au niveau de l'élevage régional : trotteur, anglo-arabe, pur-sang et arabe. En 2004, la région compte par exemple 227 poulinières pur-sang (2,9% de l'effectif français) ainsi que 10 étalons pur-sang. [38]

De plus amples détails sur cette sous filière régionale seront fournis dans la suite de ce document.

3. Les compétitions de valorisation de l'élevage, vitrine des acteurs de production de la filière

Il existe deux types de compétitions pour jeunes chevaux : les « concours d'élevage », communément appelés « Modèles et Allures » et les « épreuves d'élevage », communément appelés les concours « jeunes chevaux ».

Ces compétitions ne représentent pas en elles-mêmes un acteur ou une activité économique mais font partie intégrante de l'activité des éleveurs, entraîneurs de jeunes chevaux et leur description est donc indispensable à la bonne compréhension de la filière.

a) Les concours d'élevage ou « Modèles et Allures » :

Ce sont des manifestations publiques pour les équidés reproducteurs et leurs produits jusqu'à 3 ans ayant un ou plusieurs des objectifs suivants : [54]

- mettre en valeur les meilleurs sujets dans un but de sélection ;
- caractériser les reproducteurs selon les objectifs déterminés d'un programme d'élevage ;
- attribuer des qualifications aux reproducteurs, selon les objectifs de race ;
- inciter à la préparation du jeune cheval afin de faciliter sa mise en marché ;
- favoriser les lieux de rencontre des acteurs de la commercialisation ;
- contribuer à la promotion des races.

Les animaux sont jugés et classés selon des critères de morphologie, de correspondance aux critères spécifiques à leur race pour lesquels ils sont présentés en main, mais aussi selon leur résultat sportif sur les épreuves auxquelles ils ont participé, dans leur discipline de prédilection.

Pouvant être organisés sur des lieux publics ou privés, les concours d'élevage dépendent à 100% des fonds des haras nationaux et doivent faire l'objet d'une convention avec les haras dans le cas d'une organisation par une association, par exemple une association de race agréée. Dans tous les cas, les haras sont chargés de la publication du programme, de l'obtention des autorisations administratives et de police, et des procès verbaux pour l'obtention des primes.

Les primes sont les prix attribués aux propriétaires des sujets présentés dans un concours d'élevage. Elles sont fixées selon le classement des animaux et en fonction de barèmes spécifiques à chaque catégorie (« chevaux de selle et poneys » et

« chevaux de trait et races asines ») prenant en compte l'âge, le sexe, la production et le niveau du concours auquel l'individu a été présenté. Ces prix sont distribués dans la limite des sommes affectées aux lignes budgétaires correspondantes et des enveloppes attribuées à chaque circonscription par le conseil d'administration des haras nationaux.

Il existe plusieurs types d'épreuves :

- concours de reproducteurs, avec plusieurs catégories de race et de sexe
- concours de chevaux de selle et poneys de trois ans
- concours d'utilisation, pour les chevaux de trait et les races asines
- épreuves de qualification loisir
- épreuves orientées endurance

Ainsi, quels que soient la race et l'objectif de l'élevage, ces concours permettent une confrontation départementale, régionale puis nationale des produits selon leur catégorie et ainsi une promotion de l'amélioration génétique des races françaises. Il est à noter l'existence d'autres systèmes de primes à l'élevage, telle que la prime au naisseur et la prime d'aptitude à la compétition équestre.

b) Les épreuves d'élevage ou « Jeunes Chevaux de sport » :

Ces épreuves spécifiques aux jeunes chevaux de sport entre 4 et 6 ans sont supervisées par la Société hippique française et sont destinées à mettre en valeur les aptitudes naturelles, les modèles et potentiels de ces jeunes sportifs, à vérifier et compléter leur formation de base et à contrôler leur état de conservation. Lors de ces épreuves, les chevaux sont avant tout classés en fonction de leurs performances sportives [85].

L'objectif est ici aussi multiple : sélectionner les reproducteurs sur leurs performances sportives propres ou grâce à l'évaluation précoce de leur descendance, parmi lesquelles les meilleurs espoirs sont sélectionnés et préparés pour la haute compétition, mais aussi mettre à disposition de tous les cavaliers et meneurs des chevaux faciles et agréables car dressés dès leur plus jeune âge, et par là même favoriser la commercialisation des produits de l'élevage national.

Les épreuves sont adaptées à l'âge des chevaux présentés :

- des épreuves spécifiques à l'année des 4 ans en CSO, CCE, dressage, Hunter et Endurance ;
- les épreuves de Cycle classique et de Cycle libre 5 ans et 6 ans en CSO, CCE et Dressage

- les épreuves Styles jeunes chevaux Hunter
- les épreuves d'Attelage
- les épreuves d'Endurance.

La difficulté des épreuves augmente avec l'âge des chevaux, ce qui induit l'interdiction de participation aux cavaliers amateurs pour certaines épreuves (du type cycle classique 6 ans en CCE) et confère à ces circuits un niveau de professionnalisme intéressant pour la valorisation et la sélection des meilleurs produits de l'élevage français.

Enfin, le système de dotation est ici aussi dépendant du classement et de la catégorie dans laquelle l'animal concourt, ainsi que des enveloppes budgétaires allouées aux primes par la SHF et les haras nationaux. En effet, ceux-ci participent à hauteur de 80% à la dotation des épreuves cycle classique et de 50% à celle des épreuves cycle libre.

c) Les concours et épreuves d'élevage en Midi-Pyrénées :

En 2004, le montant total des primes allouées aux chevaux de sang et poneys a été de 112 256 euros [38], répartis entre 785 primés pour 816 partants. Pour les chevaux de trait et les ânes, le montant total de la prime est de 209 350 euros, répartis entre 2222 primés, ce qui place la région en troisième position de nombre de primés (10% du total national). Il existe en effet des concours de modèle pour les chevaux de trait de race, ainsi qu'une prime d'approbation sur les étalons trait et ânes. Ces concours et primes constituent une aide au maintien de la biodiversité, par le maintien d'une filière, d'une occupation du territoire et d'un effectif d'animaux plutôt que d'une recherche qualitative de diversité. L'intervention de l'Etat pour l'utilisation des chevaux de trait se chiffrait en 2004 à 146 K€.

Les épreuves « jeunes chevaux » de Midi-Pyrénées pour l'année 2006 sont récapitulées dans le tableau n°1 suivant :

DISCIPLINE	TYPE D'EPREUVES	NOMBRE D'EPREUVES	NOMBRE TOTAL DE PARTANTS
CSO	Cycles classiques 4, 5 et 6 ans	62	1583
	Cycles Libres 4, 5 et 6 ans	124	774
ENDURANCE	4 ans (20 et 40 km), 5 ans (20 et 40km), 6 ans (20,40 et 60km)	42	308
ATTELAGE	Cycles libres 1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	0	0
HUNTER	4, 5 et 6 ans	12	49
CCE	Cycles classiques et libres	16	253
DRESSAGE	Cycles classiques et libres	22	83

Tableau 1: Type d'épreuves "jeunes chevaux" en Midi-Pyrénées en 2006 [85]

4. Les « marchands » de chevaux

Il n'existe que peu de statistiques sur le commerce des chevaux en France [83]. Les chiffres disponibles sont jusqu'à présent ceux de la Chambre syndicale du commerce des chevaux de France, qui dénombre quelques 330 marchands (achetant des équidés pour les revendre) et courtiers (intermédiaires dans le cadre de transactions pour lesquelles ils reçoivent une rémunération), ceux des ventes aux enchères et ceux des achats d'équidés par les organismes d'Etat [17].

L'activité de marchand reste donc mal connue, tout comme l'ampleur et la hauteur des enjeux économiques du commerce d'équidés. Les marchés de la filière les plus documentés sont les suivants :

Le marché des purs-sangs tout d'abord, est international et se fait sous forme de ventes aux enchères en France, pour les galopeurs comme pour les trotteurs. Ces chevaux peuvent aussi se vendre sur les champs de course par des ventes « à réclamer » lors de courses dans lesquelles tous les chevaux sont à vendre à un prix minimum indiqué sur le programme du jour, l'offre la plus haute est retenue. En 2004, 30% des galopeurs et 13% des trotteurs ont été achetés par le biais d'une vente aux enchères [45] ;

Les transactions de chevaux de sport peuvent elles aussi être réalisées sous forme de ventes aux enchères [3], dont les plus grosses sociétés organisatrices sont l'agence FENCES et l'agence NASH ;

Les organismes d'Etat tels que les sports militaires, l'Ecole Nationale d'Equitation (ENE), la Garde républicaine et les haras nationaux réalisent également des ventes et achats de chevaux de sport ou de travail.

Le marché des chevaux de trait destinés à la boucherie dépend quant à lui une cotation hebdomadaire publiée par l'ancien Office National Interprofessionnel des Viandes de l'élevage et de l'Aviculture (OFIVAL), aujourd'hui regroupé avec l'ONILAIT dans l'Office de l'Élevage. Un marché parallèle pour le trait de loisir se met en place.

Enfin, le marché des ventes hors ventes aux enchères reste très peu documenté, malgré les récentes enquêtes mises en place par la Fédération Interprofessionnelle du cheval de sport de loisir et de travail (FIVAL) et l'OESC. Ces dernières années, plusieurs études se sont en effet intéressées aux caractéristiques des transactions d'équidés françaises. Une première étude effectuée par l'OESC des haras nationaux en 2004 [45] nous montre que, pour les chevaux de selle, de trot, de galop et les poneys, les ventes passant par un marchand ou un intermédiaire rémunéré ne

représentent pas plus de 15% des ventes. Une seconde étude, « le marché du cheval de selle en France en 2005 », fruit d'une collaboration entre la FIVAL et les haras nationaux [48], montre qu'un an plus tard, 25% des achats d'équidés sont considérés comme faits par le biais d'un marchand/cavalier. Ces chiffres se limitent bien entendu au marché considéré par l'étude (cheval de selle, année 2005), et sont basés sur des enquêtes par voie postale associées au renouvellement des cartes de propriétaire. Nous pouvons en conclure qu'aujourd'hui, sur le marché du cheval de sport, les ventes considérées comme réalisées par l'intermédiaire de marchands ne représentent pas plus d'un quart des ventes totales annuelles.

En parallèle de ces observations, il est remarquable que la plupart des marchands de chevaux, milieu des courses mis à part, sont aujourd'hui pluri-actifs, et sont aussi enseignants, cavaliers de haut niveau, entraîneur ou autres. La seconde étude citée ci-dessus élargit d'ailleurs sa catégorie « marchand » à « marchand/cavalier », symbole de cette pluriactivité.

Cette dernière activité est donc à la limite de la production et de l'utilisation des chevaux. Pouvant intégrer la notion de valorisation puis de revente, elle mène la plupart du temps à l'achat par un acteur « utilisateur ».

B. LES ACTIVITES UTILISANT DES CHEVAUX

Après avoir décrit les activités de production des chevaux, leurs acteurs et les systèmes permettant la valorisation de cette production, cette partie va aborder les activités qui utilisent le bénéfice du travail des acteurs de production ; deux voies d'utilisation de ces chevaux seront ici décrites: une à vocation sportive, et l'autre à vocation de loisir et travail. Une autre voie, celle de l'hippophagie, sera décrite plus loin dans le cadre des « sous filières ».

1. L'équitation en tant que discipline sportive

a) L'enseignement de l'équitation :

Cette activité consiste en l'utilisation de chevaux de sport ou de selle de tout âge et de tout niveau pour vendre des heures de cours permettant au grand public d'apprendre à monter à cheval, quelle que soit l'équitation enseignée (classique, western, attelage etc.). Le but est de former des sportifs de tout niveau, la majorité de la clientèle étant des enfants, ainsi que de les préparer à une équitation de loisir.

Les diplômes autorisant l'enseignement de l'équitation sont délivrés par la Fédération Française d'Equitation [30] :

- Enseignant d'équitation : le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) du 1^{er} degré, option équitation, a été remplacé en 2002 par le brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BPJES) de niveau IV, spécialité activités équestres. Un niveau III devrait suivre pour permettre une continuité vers le niveau II qui correspond au BEES 2^{ème} degré, aussi appelé instructorat (formation à l'Ecole nationale d'équitation, cf infra). Il est à noter que 70% des jeunes diplômés (BEES 1^{er} degré) sont des femmes.

- Brevet d'animateur poney (BAP), permettant de travailler dans un poney club, sous la responsabilité d'un enseignant titulaire du BEES (ou BPJES).

Les activités proposées dans le cadre de l'enseignement imposent la possession de tout le matériel d'équipement des équidés utilisés, ainsi que leur logement et entretien. Ceci représente un fort investissement, qui impose souvent la poly-activité : l'activité d'enseignant se double souvent de gestionnaire de centre équestre, d'entraîneur de chevaux de propriétaire, d'accompagnateur de balades, etc.

Inversement, l'activité d'enseignant double souvent celle de cavalier de concours de haut niveau, ce qui permet de rentabiliser le matériel, les installations, les investissements que représentent les concours (engagements, déplacements, logements, transport des chevaux etc.) et de valoriser l'expérience acquise en compétition. Dans les deux cas, l'enseignant, selon son niveau de qualification et son choix de carrière, peut être soit directeur de centre équestre (qui lui appartient ou dont il a la gestion), soit salarié d'un centre équestre ou d'un autre enseignant.

Il convient ici de définir les différents types de « centres équestres » ou « clubs » : ce sont des groupements émetteurs de licences FFE qui se classent par activité (clubs ou organisateurs) et par statut (établissements professionnels ou associations).

- les clubs sont des structures délivrant au moins 30 licences de cavaliers, avec un statut associatif (CLAF) ou professionnel (CLAG).

-les organisateurs sont des structures délivrant au moins une licence cavalier, avec un statut associatif (ORAF) ou professionnel (ORAG).

Depuis 1998, une démarche de qualité a été entreprise grâce à la création du label Ecole Française d'Equitation (EFE) [19]. Les centres équestres français peuvent obtenir ce label en adhérant à Cheval Qualité France, adhésion par laquelle

ils s'engagent à respecter un cahier des charges « qualité », incluant la qualité de l'enseignement, de l'accueil, le respect des obligations légales de sécurité [30, 66]...

Un centre équestre emploie plusieurs types de salariés : enseignant(s), palefrenier(s) etc, et donc plusieurs types d'acteurs économiques. En 2004, la population française comptait environ 8 cavaliers pour 1 000 habitants, 76% d'entre eux étant des femmes. En parallèle, il existait environ un centre équestre pour 15 950 habitants (soit environ 3 706 clubs), avec 2,9 emplois équivalent temps plein par club, dont 2 emplois salariés, soit un nombre total d'emplois générés par les centres équestres de 10 887 dont 7 508 salariés [46].

Enfin, selon une étude récente [48], 21% des chevaux entre 3 et 18 ans acquis (hors concours d'élevage) en 2005 en France sont destinés à l'enseignement de l'équitation.

En Midi-Pyrénées, 335 établissements adhérents à la FFE dont 209 clubs étaient dénombrés en 2004. De plus 21 464 personnes étaient licenciées de la FFE, ce qui place la région en 7^{ème} position française pour ce qui est du nombre de clubs, et au 9^{ème} quant au nombre de licenciés [51].

b) L'organisation des compétitions sportives :

Décrire ici les différentes disciplines équestres pouvant être pratiquées en compétition serait hors sujet, cependant il faut préciser qu'il existe deux circuits parallèles qui communiquent entre eux : le circuit amateur avec ses trois catégories (licences FFE de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} catégories, dont les deux dernières permettent l'accès à la compétition officielle amateur), et le circuit professionnel (Pro1 et Pro 2). Un troisième circuit, le circuit international, demande depuis janvier 2006 de détenir une licence internationale (licence FEI). L'accès à ce dernier circuit est possible aux cavaliers professionnels et aux amateurs 3^{ème} catégorie.

Quelques chiffres sur ces compétitions sont à noter [46] :

- au niveau national tout d'abord, 25% des chevaux de 3 à 18 ans (hors concours d'élevage) sont utilisés pour les compétitions amateurs (16% en compétition officielle chevaux, 9% en compétition club, poney et entraînement) contre seulement 5% pour la compétition professionnelle. De plus 90745 cavaliers ont pris une licence compétition, 17 184 épreuves officielles (GICE) en CSO, CCE, dressage, endurance et attelage et 24 130 épreuves non dotés SIF (poneyetclub) ont été organisées en 2004.

- **en Midi-Pyrénées**, 4 565 licences compétitions ont été délivrées en 2004, et 505 052 euros ont été distribués dans les 2142 épreuves organisées (jeunes chevaux et sports équestres) en 2004 [51].

L'organisation de concours, officiels ou pas, est partie intégrante de la vie d'un centre équestre, quelque soit sa discipline, le niveau de son entraîneur et de ses cavaliers. En effet, ces manifestations, outre l'intérêt sportif prépondérant, permettent de promouvoir auprès d'un large public les installations du club, la qualité des chevaux, l'accueil de l'enseignement, etc.

Afin de réglementer cette activité, ne sont autorisés à organiser un concours que les associations, les centres équestres et clubs adhérents à la FFE à jour de leur cotisation et détenteurs d'un compte organisateur FFEcompet [30].

Enfin, la participation d'un cavalier, quels que soient son niveau et son assiduité, au circuit des concours officiels, demande un important investissement financier et personnel de sa part, et, dans le cas d'un cavalier de club, l'investissement du personnel du centre équestre, aussi bien de l'enseignant que du conducteur du poids lourd transportant les montures etc.

En conclusion, l'organisation et la participation à des concours équestres représentent donc une part importante et souvent sous estimée de l'activité des acteurs économiques de la filière équine.

2. L'équitation de loisir et de travail

a) Le tourisme équestre :

Le tourisme équestre se définit comme une utilisation de loisir du cheval en extérieur, alliant plaisir de la promenade et du contact de l'animal à la découverte de la nature et des paysages régionaux inatteignables par les autres moyens de locomotion.

Les randonnées, principales activités des centres de tourisme équestres, sont aujourd'hui pour la plupart supervisées par un accompagnateur (la location d'équidés implique en effet la prise en compte des problèmes de sécurité).

Pour exercer cette activité, les capacités sont sanctionnées par trois types de diplômes professionnels délivrés par le Comité National de Tourisme Equestre (CNTE) [22] et homologuées par le Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports, qui se caractérisent comme suit [30] :

- Accompagnateur de tourisme équestre (ATE) : il sanctionne une connaissance suffisante de données de base qui permettent de conduire promenades et

randonnées équestres, sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étape connus en assurant à la fois la sécurité et l'agrément des cavaliers ainsi qu'un emploi rationnel des chevaux.

- Guide de tourisme équestre (GTE) : c'est un cadre, formateur en tourisme équestre, capable d'orienter et de diriger des randonnées équestres dans les meilleures conditions possibles de sécurité et d'agrément touristique et culturel, de diriger une base de loisirs équestres et de former sa cavalerie.

- Maître randonneur : c'est un technicien de niveau supérieur, capable d'assurer la formation des cadres du tourisme équestre. A la fois animateur, conseiller de sa spécialité, il participe aussi au développement du tourisme équestre dans sa région.

Cette activité a une forte tendance saisonnière, notamment estivale. Elle ne demande pas de grosses installations : un manège pour habituer les nouveaux cavaliers à leur monture, des prés et boxes pour l'entretien des chevaux, et le nombre de salariés nécessaire dépend non seulement de la taille du centre de tourisme équestre mais aussi de la saison. Cependant les outils indispensables à cette activité sont des chevaux francs, obéissants et adaptés à la vie en extérieur. De nombreuses races peuvent être utilisées à ces fins, et les animaux répondant uniquement à ces caractéristiques sont appelés chevaux de loisir.

Cette activité est en plein développement notamment grâce à une adaptation à la demande (les randonnées de quelques heures ont remplacé celles d'une semaine), et correspond parfaitement au retour vers le patrimoine naturel qui s'observe dans la société actuelle.

b) Le particulier cavalier amateur :

De nombreux chevaux sont logés chez leur propriétaire, sans être rattachés à une quelconque structure FFE. Ces propriétaires que nous appellerons ici « les particuliers cavaliers amateurs » ont des niveaux d'équitation très variables, et ne pratiquent l'équitation qu'à des fins de loisir, en balade généralement, ou simplement pour le plaisir d'avoir des chevaux (à la retraite par exemple) chez eux. La dimension affective est ici prédominante, et on nomme parfois ces équidés « les chevaux de jardin ». Totalement détachés de toute notion sportive ou économique, ces équidés sont pour leurs propriétaires des animaux de compagnie.

Il était jusqu'à peu très difficile d'en faire le recensement. Cependant, depuis quelques années, une obligation d'identification de tous les équidés français (quelle

que soit leur utilisation, monte ou boucherie) a été mise en place [13, 21], tout d'abord lors des naissances, puis pour tous les équidés participant à des compétitions officielles (depuis début 2006). La phase transitoire de mise en place de la procédure d'identification prendra fin en 2008, l'identification pouvant encore se faire jusqu'au 31 décembre 2007 soit par le signalement (description de la robe) si le cheval est uniquement destiné à la monte et ne sera pas abattu pour la consommation, soit par la pose d'un transpondeur électronique, obligatoire pour tous les chevaux abattus pour la consommation. A partir du 1er janvier 2008, tous les chevaux devront être identifiés par un transpondeur électronique quelle que soit leur finalité. Le signalement ou la pose du transpondeur se fait obligatoirement par un vétérinaire agréé, avec une dérogation pour des techniciens agréés des Haras nationaux.

Cette population présente plusieurs problèmes au niveau de l'entretien des chevaux : un niveau de connaissance des soins aux équidés parfois insuffisant, des pâtures souvent insuffisantes, une alimentation aléatoire du fait du peu de temps disponible à accorder à ces gros animaux de compagnie. Il ne faut bien entendu pas faire de cette remarque une généralité, mais le développement du « cheval animal de compagnie » implique un travail de sensibilisation de ces propriétaires aux besoins de leurs compagnons, travail notamment dévolu aux vétérinaires, entre autres.

c) L'« agrotourisme »

Les nouveaux dispositifs de l'aménagement et de la réduction du temps de travail en France ont créé un nouveau type de touriste, qui fractionne de plus en plus ses vacances, part plus souvent, moins longtemps, et moins loin. De plus la société actuelle montre une envie de « retour aux sources », de redécouverte du terroir français. L'offre touristique en milieu rural s'adapte à ces nouvelles exigences, notamment par des activités touristiques proposées par les agriculteurs, en lien direct avec l'activité agricole, et parmi lesquelles le cheval trouve une place naturelle. Dans un objectif de tourisme « durable », l'« agrotourisme » est susceptible de concilier plusieurs enjeux : un développement économique et social, des retombées locales, et une gestion patrimoniale des ressources naturelles et culturelles. Les équidés s'insèrent parfaitement dans cette dynamique.

d) Le cheval outil de travail rural et urbain

Bien que très marginal, le débardage en traction animale reste aujourd'hui le travail rural roi du cheval de trait. Sur les 34 500 000 m³ produit par la forêt française, 50 000 environ sont débardés en traction animale, soit 0,15%. Entrant dans le cadre de la gestion durable des forêts et étant très intéressante pour le travail des terrains difficiles d'accès aux véhicules motorisés ou des zones périurbaines pour des raisons sociologiques, cette activité se heurte pourtant à la difficulté de prise en compte du surcoût généré par rapport à la concurrence mécanisée [24].

La traction animale semble cependant prendre une place croissante en milieu périurbain ces dernières années, grâce au développement de l'image du « cheval cantonnier », trouvant son rôle dans l'entretien des parcs et jardins, la traction sur sol fragile et l'entretien des prairies.

La surveillance des parcs naturels et des forêts par des gardes à cheval est aujourd'hui bien installée dans les mœurs (plus de 250 gardes forestiers à cheval surveillent actuellement les forêts domaniales françaises). Des brigades de surveillance et de prévention des incendies de forêts ont également été développées par les communes ces dernières années.

Enfin, le développement des brigades de police montée, assurant en milieu urbain, la surveillance à cheval des axes de circulation et des quartiers, rencontre un franc succès auprès du public. L'image positive de l'animal vient adoucir celle répressive de la police, et permet une reprise de dialogue plus aisée des forces de l'ordre avec la population.

e) La réinsertion par l'équitation :

Le cheval est depuis de nombreuses années utilisé comme outil de réinsertion sociale et de pédagogie.

L'équitation est d'une part utilisée pour la réinsertion des handicapés tant moteurs que mentaux. Exercée à but rééducatif ou sous forme de loisir, cette activité est très prisée par les structures spécialisées dans l'accueil des personnes handicapées (paraplégiques, amputées, mal ou non voyantes, infirmes moteurs cérébrales et assimilés, personnes atteintes d'un grand handicap). De plus, outre son exercice dans le cadre des centres de rééducation, de nombreux handicapés pratiquent l'équitation en compétition nationale, voire internationale.

D'autre part, le cheval trouve de plus en plus sa place dans la réinsertion sociale. En effet, le cheval s'avère être un excellent outil de médiation entre le jeune et

l'adulte. Grâce à la mise en place de structures équestres pérennes ou ponctuelles, des actions sont mises en place dans les quartiers en difficulté, depuis l'accueil de délinquants et de repris de justice, à la simple organisation d'activités éducatives pour les enfants dans le but de favoriser les comportements de responsabilité, de discipline et d'affectivité nécessaires à la manipulation des chevaux.

C. LES ACTIVITES DE FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES NECESSAIRES AUX ACTIVITES PRECEDENTES

1. Les pensions

Cette activité correspond au stockage et à l'entretien des chevaux. Elle peut être permanente ou temporaire.

a) La pension permanente :

Elle correspond à l'hébergement d'un cheval de propriétaire, comprenant l'alimentation, le logement en boxe et/ou en pré au minimum. A ces premiers services peuvent s'ajouter le pansage, le travail (simple sortie ou entraînement à la compétition), moyennant un tarif mensuel plus élevé.

Généralement greffée à un centre équestre, l'« écurie de propriétaires » peut aussi se suffire à elle-même.

b) La pension temporaire :

Elle correspond la plupart du temps à l'accueil des cavaliers et de leur montures au sein de gîtes d'étapes et de relais équestres, soit isolés, soit disposés le long de parcours de randonnée. Ces gîtes, partie intégrale du tourisme équestre profitent souvent de l'activité des associations de promotion du patrimoine local, en charge notamment du balisage des chemins de randonnée.

Au même titre que la randonnée, cette activité est la plupart du temps saisonnière, et lie à la pension du cheval l'hébergement des cavaliers, avec des niveaux de confort et de services différents (restauration, chambres etc...).

En Midi-Pyrénées, la richesse culturelle du territoire va de paire avec le développement de ce type d'activité. On dénombre pas moins de 113 structures de ce type réparties dans les 8 départements [22].

Il ne faut cependant pas oublier que cette pension temporaire peut aussi prendre place au sein d'écuries et de centres équestres, par exemple dans le cadre d'étapes réalisées par les transporteurs de chevaux sur grande distance.

2. Soins aux chevaux

a) Les vétérinaires :

Les vétérinaires font bien entendu partie intégrante de cette filière équine.

Profession libérale (du moins dans le cadre de l'activité équine), elle nécessite l'obtention d'un diplôme d'état de Docteur Vétérinaire, délivré par une des quatre Ecoles nationales Vétérinaires françaises (Lyon, Maisons-Alfort, Nantes et Toulouse).

Les soins sont le plus souvent délivrés sur le lieu de vie de l'animal, en présence si possible de son propriétaire ou du moins d'un de ses représentants. Certaines cliniques spécialisées accueillent dans leurs murs les équidés nécessitant le plus souvent des soins chirurgicaux ou du moins des soins et une surveillance professionnelle importante.

Deux types d'activités des vétérinaires équins sont donc remarquables : l'activité itinérante, et l'activité de clinicien hospitalier.

Cabinets et cliniques vétérinaires sont de taille et de nature des services variables, selon le nombre d'associés, leurs spécialisations, leurs équipements etc. Leur chiffre d'affaire, relativement important, est à contre balancer avec le coût tout aussi important des infrastructures et équipements nécessaires à cette activité.

En 2004, dans le cadre de l'enquête développée en deuxième partie de ce document, 310 cabinets vétérinaires ayant une part de leur activité dévolue à l'équine, composés d'un ou de plusieurs vétérinaires associés, étaient recensés en Midi Pyrénées.

b) Les maréchaux-ferrants :

La maréchalerie est indissociable de toute activité équestre. Le bon entretien des pieds des chevaux est en effet la garantie de la longévité de leur activité. Ainsi, le bon parage des pieds et la bonne adaptation de fers adéquats à l'activité, aux aplombs et parfois aux pathologies locomotrices connues du cheval représentent un art indispensable à la filière cheval.

La plupart des maréchaux français sont des entrepreneurs individuels (95%), pour la plupart itinérants et travaillent « à la ferrure », c'est-à-dire se faisant payer à l'acte de ferrage, sans contrat garantissant un suivi avec ses clients. Il est à noter que cette activité est considérée comme « profession à caractère agricole » depuis 2006. En 2002 la population des maréchaux français était estimée à 1200 entrepreneurs, et 250 salariés [67].

La formation en maréchalerie doit combiner savoirs théoriques et pratiques :

- la loi de 1996 sur les qualifications professionnelles dans les métiers du commerce et de l'artisanat impose aux professionnels d'être titulaires d'un certificat d'aptitude professionnelle ou d'un brevet d'études professionnelles de maréchalerie pour pouvoir prétendre à cette activité (86% des maréchaux étaient diplômés en 2002). Ces formations peuvent être réalisées directement chez un maître artisan en tant qu'apprenti, ou dans une école comme à l'école nationale des haras des Pins, mais dans tous les cas, il est communément admis que seule l'expérience peut former un bon maréchal.

- il est indispensable de connaître l'approche des chevaux et l'anatomie de leur pied. Il est aussi indispensable d'être en parfaite forme physique car ce métier est très éprouvant et les carrières s'en trouvent souvent raccourcies (dorsalgies).

- de plus en plus de formations communes aux maréchaux et aux vétérinaires sont mises en place afin de développer les contacts entre les deux professions et permettre une entraide indispensable pour la résolution de nombreuses pathologies locomotrices.

Les maréchaux comme tous les autres acteurs de la filière sont eux aussi souvent pluriactifs, avec une prédominance de métiers liés aux équidés, dont dentiste équin, éleveur/inséminateur et enseignant.

En 2004, lors de l'établissement des listings de l'enquête OERMP, 50 maréchaux-ferrants ont été recensés en Midi-Pyrénées.

c) L'équarrissage :

Les entreprises s'occupant de l'équarrissage de chevaux sont souvent les mêmes que celles des ruminants et petits ruminants. Elles enlèvent les corps des animaux décédés sur leur lieu de décès et procèdent à leur incinération totale.

En Midi-Pyrénées, en 2004, plus de 2 300 corps d'équidés ont été pris en charge par l'équarrissage (hors départements de l'Ariège, du Gers et du Tarn-et-Garonne, dont les données n'ont pu être recueillies) [74].

3. Fourniture d'équipement pour les chevaux et leurs cavaliers

Les acteurs de cette activité sont communément nommés les « selliers ». Cette activité de commerce va du petit magasin de ville, au stand de concours, jusqu'au rayon de grande surface du sport. On y trouve tout le matériel nécessaire à l'entretien du cheval et à l'équipement du cavalier, avec une qualité et des marques différentes selon le type de commerce. Selon le type de sous filière à laquelle le

magasin s'adresse plus particulièrement, le type d'équipement peut varier (équipement d'attelage, d'entraînement de course...). Ces commerces sont indispensables à la filière équine et l'apparition il y a une vingtaine d'années de rayons d'articles d'équitation à bas prix a participé à la démocratisation de ce sport ainsi que son développement.

4. Fourniture d'aliments pour chevaux

Les fournisseurs d'aliments sont principalement de deux types :

- ils peuvent être une coopérative agricole, non spécialisée dans l'alimentation pour chevaux. Ces coopératives fournissent des céréales, type orge et avoine, pour les centres équestres, les entraîneurs, ceux-ci mélangeant eux même leur aliment complet par la suite. Au côté de ces matières brutes peuvent être vendus des aliments complets fabriqués en fonction de l'âge et de l'activité du cheval.

- d'autres entreprises occupent une grosse part du marché de l'alimentation équine pour laquelle ont été créées des gammes spécialisées. Ce sont essentiellement des aliments complets spécifiques à des âges et des disciplines.

Quant au foin et à la paille, la majeure partie est achetée chez les agriculteurs de la région, ou récoltés sur l'exploitation elle-même.

Les données économiques régionales des fournisseurs de matériel et d'aliments sont quasi-inexistantes.

Ainsi, de nombreux acteurs économiques entrent en jeu dans la filière. Les différentes activités décrites, loin de s'exclure, sont souvent complémentaires, et conduisent à une grande « porosité » entre les différents niveaux de la filière.

II. LES TROIS SOUS FILIERES DE LA FILIERE CHEVAL

Après avoir abordé la filière équine par ses multiples types d'activité, un autre type de division peut lui être appliqué : en effet, autour la destination de l'équidé considéré se dessinent trois filières : la filière course, la filière viande et la filière des sports et loisirs.

Chacune ayant ses propres caractéristiques, et donc sa propre organisation, il serait aisé de les penser indépendantes. Toutefois, des interconnexions économiques sont bien présentes au niveau de l'élevage, des réformes de chevaux, des fournisseurs de biens et de services, ainsi que du financement.

A. LA FILIERE DES COURSES

Cette première filière est elle-même divisée en deux : les courses de galop et les courses de trot. Ces deux branches des courses sont représentées par des sociétés mères sous la dépendance de l'Etat.

1. France Galop

France Galop est la société organisatrice des courses parisiennes de plat et d'obstacle, ainsi que la société mère des courses de galop. C'est une association loi 1901 présidée par Edouard de Rothschild et soumise à la tutelle des ministères chargés de l'agriculture, des finances et de l'Intérieur. Elle comprend une direction générale, ainsi que des directions opérationnelles telles que la Direction des finances et de l'organisation, la Direction du marketing et du développement et la Direction des ressources humaines. Ayant pour vocation l'amélioration des races de chevaux de galop en France, ses conseils s'occupent de remplir différentes missions :

- le conseil juridictionnel établit le code des courses, désigne les commissaires et les instances d'appel pour surveiller le correct déroulement des épreuves (contrôle de dopage en course mais aussi à l'entraînement).

- les conseils du plat et de l'obstacle, établissent les calendriers, programmes, récompenses, primes et encouragements à l'élevage de chaque discipline.

Ces conseils gèrent de plus les six hippodromes parisiens et leurs trois centres d'entraînement, et assurent le bon fonctionnement des prises de paris sur les hippodromes (PMH).

En Midi-Pyrénées, en 2005, on dénombrait 11 des 384 étalons pur-sang français en activité. 130 éleveurs étaient recensés dans la région en 2004, dont 80 avec une poulinière saillie (soit 61,5% de la population totale régionale), ce qui correspond à la tendance française (68% des éleveurs de pur-sang français ne compte qu'une poulinière en 2004). Enfin, 162 pur-sangs ont été immatriculés en Midi-Pyrénées en 2004, pour un nombre d'entraîneurs de 29 [38].

La société mère divise la France en fédérations ne correspondant pas à une région administrative mais géographique. Midi-Pyrénées fait donc partie pour France Galop de la fédération Sud-ouest, deuxième fédération française après la région parisienne en terme d'effectif de chevaux de courses.

Cette même fédération Sud Ouest compte 33 hippodromes de courses de plat (24 accueillant également des courses d'obstacles), dont un des deux considérés comme pôles nationaux est situé à Toulouse (132 courses de plat en 2005 et 39 courses d'obstacles).

Les hippodromes régionaux sont gérés par des sociétés de course affiliées à France Galop, la région Midi-Pyrénées comptait 18 de ces sociétés en 2004 [35, 49].

2. La Société d'encouragement à l'élevage du cheval français (SECF)

Ayant pour mission première d'œuvrer au développement des courses de trot et à la protection du trotteur français (TF), la SECF représente la société mère des courses de trot, association à but non lucratif loi 1901. En parallèle de France Galop pour le galop, elle attribue les allocations, primes et subventions destinées à encourager l'élevage et l'entraînement des TF, établit un programme et un calendrier des courses, et surveille les bonnes règles de conduite (répression du dopage).

Elle aussi contrôlée par les ministères chargés de l'agriculture et des finances, elle comprend un conseil d'administration, un comité et six commissions chargées du programme et du code, des finances et du budget, de l'élevage, des travaux et des aménagements, des relations extérieures et de la promotion du TF, et enfin de la province.

3. Le pari mutuel urbain (PMU) et le pari mutuel sur les hippodromes (PMH)

Pour les paris pris hors hippodrome, seul est compétent le Groupement d'intérêt économique du pari mutuel (GIE PMU), tandis que pour les paris sur hippodrome, pour les sociétés mères, la collecte des paris se fait par le GIE PMH. Cependant pour les sociétés de province, la collecte est faite par trois sociétés de service.

Les deux sociétés mères des courses possèdent 87% du droit de vote à l'assemblée générale du GIE PMU.

Première entreprise de pari en Europe, le PMU permet chaque année le financement du monde des courses, et apporte sa contribution à l'équitation de sport et de loisir. En 2005 par exemple, les enjeux du PMU ont été répartis entre les gains aux parieurs (72,5%), les prélèvements directs des sociétés des courses (12,9%), et les prélèvements de l'Etat (14,3%) dont une partie (1,3% des enjeux) revient au fonds national des courses et de l'élevage et depuis 2004, au fonds EPERON (Encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux) [28, 31, 56].

Le PMU participe fortement à l'économie nationale : il est donc très fortement sécurisé tant au niveau de la prise de pari (points de vente, PMU direct par téléphone, Internet...) qu'au niveau des contrôles de dopage effectués en courses et à l'entraînement.

4. La fédération nationale des courses françaises (FNCF)

Elle réunit les 249 sociétés de courses nationales et régionales françaises. Ayant pour mission de défendre et promouvoir les intérêts de l'institution des courses, elle représente les sociétés des courses auprès des pouvoirs publics (ministères chargés de l'agriculture et des finances) et des administrations privées et publiques. Elle est chargée de la gestion du fonds commun de l'élevage et des courses cité ci-dessus.

5. Le laboratoire des courses hippiques (LCH)

Le LCH est l'association de gestion du laboratoire d'analyse pour le contrôle anti-dopage des courses hippiques. Il a décelé en 2004 en France 66 cas positifs sur 21 686 prélèvements. Les substances recherchées révèlent plus souvent des résidus de traitements thérapeutiques mal administrés que de réels cas de dopage.

Il est à noter que ces contrôles interviennent lors des réunions sur hippodromes mais aussi et de plus en plus à l'entraînement. Les tableaux suivants donnent un aperçu de leurs évolutions quantitatives ces dernières années :

Contrôles effectués sur les courses de galop

	2001	2002	2003	2004	2005
courses avec contrôles	5 342	6 279	6 355	6 516	6 611
chevaux prélevés	6 490	6 958	7 654	7 923	7 974
nombre de cas positifs	19	30	19	14	30

Contrôles effectués à l'entraînement

	2001	2002	2003	2004	2005
nombre de visites	90	110	139	154	211
chevaux prélevés	319	481	575	630	684
nombre de cas positifs	1	4	2	6	6

Contrôles effectués hors entraînement et hors courses

	2001	2002	2003	2004	2005
chevaux prélevés	-	-	-	10	113
nombre de cas positifs	-	-	-	0	1

avant 2004, aucun contrôle sur chevaux hors entraînement n'était effectué

Tableau 2: Types de contrôle anti-dopage sur les 5 dernières années [35]

La filière course a donc une organisation très structurée qui lui est propre, tant au niveau de sa gestion nationale et régionale, qu'au niveau de la hiérarchie de ses acteurs économiques au sein même de l'écurie.

Autosuffisante financièrement, elle est probablement la sous filière la plus organisée et structurée de la filière équine.

B. LA FILIERE VIANDE

Cette filière, la plus méconnue du public, reste aujourd'hui importante en France, tant au niveau économique qu'au niveau de la sauvegarde de certaines races de chevaux. Certaines particularités la démarquent de plus des autres filières viande françaises.

1. L'Office de l'élevage

La filière chevaline dépend en France de l'Office de l'Élevage. Créé début 2006, il réunit l'Ofival (Office national Interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture) et l'ONILAIT (l'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers). Cet office national interprofessionnel de l'élevage et de ses productions conserve aujourd'hui deux conseils de direction, un pour les filières viande et l'autre pour la filière lait [14, 77].

Il est intéressé dans le soutien et l'organisation de la production, la transformation et la commercialisation de toutes les viandes de boucherie et du lait. Son rôle est de promouvoir l'adaptation des filières élevage/viande, notamment de cheval, de renforcer leur compétitivité, et de veiller à l'équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés des animaux d'élevage, des viandes et du lait. En découlent des études permettant de caractériser la filière chevaline française.

2. Les particularités de la viande chevaline

La viande chevaline ne peut se comparer à aucun autre type de viande. En effet, elle est totalement dépendante de l'image du cheval, qui ne laisse personne indifférent. Ainsi, dans une étude réalisée par l'Ofival en 1999, il apparaît que soit les personnes sont totalement réfractaires « par principe » à l'hippophagie (43% de la population) du fait d'une image d'un animal non conçu pour donner lieu à la consommation humaine, soit elles sont consommatrices et leur produit est alors le meilleur de toutes les viandes [2]. Cette viande a en effet une très bonne image auprès de ses consommateurs, qui la décrivent comme une « viande saine, tendre, bénéfique pour les enfants, bonne pour la santé ». Elle se caractérise en effet par sa richesse en protéines de haute valeur biologique (20 g pour 100 g), un taux de lipides très faible, et composé de lipides insaturés, une saveur plus douce et sucrée du fait d'une forte teneur en glucide (notamment en glycogène), et enfin une forte teneur en fer (4 à 5 mg/100 g) et en vitamines.

Le secteur de la boucherie traditionnelle chevaline est, avec la boulangerie, le seul produit alimentaire à avoir conservé de bonnes positions par rapport au GMS. Cette boucherie, souvent ambulante ou petite structure de quartier bénéficie d'une très bonne image auprès du consommateur avide des conseils de son boucher spécialisé. C'est par celui-ci qu'est longtemps passée l'unique publicité possible pour ce produit, une campagne à grande échelle ayant longtemps été considérée comme trop choquante pour la population. Cependant, depuis trois ans, plusieurs campagnes publicitaires ont été lancées, mettant en avant les qualités de cette viande. Du fait de ces caractéristiques, cette viande reste cependant chère, et il est à souligner que la réglementation en vigueur concernant la recherche de la trichinellose sur la viande française ayant été allégée, les viandes importées, notamment de Pologne, doivent avoir subi des analyses dans leur pays d'origine pour pouvoir être distribuées sur le marché français [72].

3. Les caractéristiques du marché de la viande chevaline en France

C'est un marché en déclin continu, caractérisé par une grande spécialisation de ses acteurs (très peu de grossistes/abatteurs traitent d'autres espèces).

La production française est caractérisée par un patrimoine racial hétérogène (9 races de chevaux de trait), des structures de production de faible taille, avec des éleveurs souvent pluri-actifs, et une mauvaise maîtrise de la saisonnalité donc une perte de temps et d'argent [2].

L'exportation en vif s'est portée il y a 20 ans vers le marché italien alors très demandeur, mais qui depuis a redirigé son approvisionnement vers la Pologne et le Canada, plus compétitifs que la France. Le deuxième acheteur d'animaux vivants en 2005 est l'Espagne. Les exportations de viande quant à elles sont en progression en 2005, notamment vers la Belgique et l'Italie. Les exportations françaises en 2004 sont estimées à 15 261 chevaux vivants et 8 345 tonnes de viande de cheval, contre environ 21 000 têtes et 18 400 tonnes en 2000. Au total, en 2004, ces exportations ont représenté 56 900 K€, contre environ 70 000 en 2001 ; quant aux importations, elles ont représenté un total de 106 600 K€ en 2004, bien en dessous du pic à 160 000 K€ atteint en 2001 [38, 47].

L'offre de viande française sur le marché national (9,8 milliers de tonnes équivalent carcasse -tec- produites en 2004), principalement composée de viande blanche issue de jeunes poulains, est structurellement en baisse. En effet les abattages (156 abattoirs habilités recensés en 2004) ont reculé d'environ 10% en

2005 par rapport à 2004. De même pour les importations en vif en provenance de Pologne, de Belgique et d'Espagne. Seules les importations de viande en provenance des pays d'Amérique du sud semblent enregistrer une hausse en 2005 [77].

En 2004, 25,6 milliers de tec ont été consommés en France, notamment de la viande issue d'animaux âgés, c'est-à-dire de la viande rouge. La production française ne répondait donc que très partiellement à cette demande avec un taux d'auto approvisionnement de 38,4%.

4. Les conséquences sur les races de chevaux de trait français

Revaloriser cette filière viande chevaline est une occasion de préserver les neuf principales races de chevaux de trait françaises (Breton, Ardennais, Comtois, Boulonnais, Cob normand, Auxois, Percheron, Trait du Nord, Trait Poitevin) par l'assurance d'un débouché économique aux éleveurs, la production de viande restant leur principale source de revenu.

Comme pour la viande bovine, la promotion régionale des races par des labels se met en place pour la viande chevaline. L'élevage de chevaux, aussi, a ses particularités régionales : des cahiers des charges spécifiques ont été enregistrés depuis quelques années et concernent plus particulièrement :

- le poulain boulonnais, pour la région boulonnaise et de Calais.
- le poulain Pays d'Oc, pour la région Midi Pyrénées.
- le poulain Régals du Massif Central, pour l'Auvergne et le Limousin.
- et enfin le poulain comtois en Franche-Comté.

Les primes aux races menacées se font sous forme d'aides aux races locales équines menacées d'abandon. Elles ont « pour objectifs d'inciter les agriculteurs à conserver pendant cinq ans sur leur exploitation des animaux de l'espèce équine, conduits en croisement d'absorption dans une race menacée de disparition, ou appartenant à des races pures menacées de disparition » [9, 71].

En Midi-Pyrénées [75], les principales races représentées sont le Comtois (2/3 des chevaux de trait), le Breton (1/3), et le Percheron. Leur répartition est très variable selon les départements. Cependant on peut relever certains faits marquants : la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées sont à dominante Trait Breton, tandis que l'Ariège et le Tarn et Garonne possèdent un important cheptel comtois. Peu de chiffres objectifs et vérifiables sont à notre disposition, cependant, 1

200 juments de trait aveyronnaises ont été dénombrées ces cinq dernières années, et 600 dans le Lot et le Tarn.

5. La récente création d'une interprofession : l'InterBev Equins

L'INTERBEV Equins, interprofession du secteur viande chevaline, a été fondée en 2002 sous le statut d'association loi 1901, dans le but de promouvoir, soutenir et rendre durable le produit viande chevaline. Elle est financée par une cotisation volontaire et depuis 2005 par le fonds EPERON [51]. Les missions attribuées à cette interprofession sont [62] :

- «entreprendre des actions de promotion et de publicité collectives sur le produit viande chevaline et suivre l'information sur les prix et les marchés ;
- examiner les conditions de production et définir les règles techniques de commercialisation ;
- promouvoir les recherches permettant d'améliorer la productivité, la compétitivité et la qualité des produits de la production à la commercialisation ;
- assurer une représentation auprès des pouvoirs publics pour toutes les négociations sur les accords interprofessionnels et la communication spécifique du secteur équin ».

Afin de représenter au mieux la filière viande, cette interprofession fédère les producteurs représentés par la fédération nationale du Cheval (FNC), les commerçants en bestiaux et les marchés de bétail vif représentés par la Fédération Française des Commerçants en Bestiaux (FFCB) et la fédération des Marchés de Bétail Vif (FMBV), les coopératives, représentées par la Fédération Nationale de la Coopération Bétail et Viande (FNCBV), les industriels et commerçants en gros avec la fédération nationale de l'Industrie et des Commerces en Gros des Viandes (FNICGV), le Syndicat national des Grossistes Hippophagiques (SNGH) et le Syndicat national de l'Industrie des Viandes (SNIV) et enfin les bouchers chevalins, les distributeurs et la restauration hors-domicile avec la fédération des Bouchers Hippophagiques de France (FBHF), le Comité Métier Viande de la fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD) et le Comité Coopération des Collectivités (CCC) [41].

Par ce type d'organisation, les professionnels espèrent améliorer l'image de marque de cette viande chevaline et ainsi préserver toute une branche de la filière équine française.

C. LA FILIERE SPORT, LOISIR ET TRAVAIL

Cette filière subit actuellement une profonde mutation dans un but de modernisation et de professionnalisation de la filière [70, 82]. Autrefois dominées par les haras nationaux, les organisations et associations de professionnels se renforcent depuis quelques années et profitent du désengagement de l'Etat des haras pour acquérir une place économiquement et politiquement plus importante.

1. Les Haras Nationaux

Bien que ne se limitant pas à une action sur la sous-filière sport loisir et travail, la description des haras nationaux prend place ici de façon à respecter son nouvel objectif : se mettre au service des professionnels et des particuliers dont les organisations seront décrites en suivant.

a) Une histoire vieille de plusieurs siècles :

Les haras nationaux ont été fondés par Colbert en 1665, et sont devenus au cours des siècles une des plus anciennes administrations de l'Etat. Longtemps tout puissant sur le monde du cheval français, ils ont permis au pays de conserver un cheptel équin bien réparti sur tout le territoire, ainsi qu'une richesse génétique indéniable, avec un dépôt d'étalons national représentant 42 races de chevaux reconnues.

Chargés de protéger ce patrimoine équin français, leur financement était assuré directement et systématiquement par un pourcentage prélevé sur les paris des courses (PMU), enveloppe qui échappait au contrôle des politiques et aux discussions autour du budget. Logés dans des monuments historiques à l'entretien très coûteux, et souffrant d'un immobilisme probablement lié à cette situation financière et administrative confortable, les haras représentaient une grosse entreprise paternaliste pour la filière, en perte de vitesse sur les progrès des filières des pays voisins, et financièrement considérée comme très lourde par l'Etat [4, 18, 34, 55].

b) Une nécessité de réforme :

Durant les dernières décennies, les activités liées au cheval ont connu une profonde mutation liée aux évolutions de la société au sein de laquelle le cheval, longtemps utilisé par l'homme pour le travail et la guerre, a trouvé sa place dans le développement des activités sportives et de loisir. La filière économique du cheval

étant en pleine expansion, un programme de modernisation, de professionnalisation et de restructuration des haras était nécessaire, afin d'accompagner la croissance du secteur tout en veillant à ce qu'elle profite à l'ensemble de la filière.

Ainsi, en 1999, une sous direction du cheval au sein de la Direction des espaces ruraux et de la forêt, chargée de missions réglementaires, et un établissement public à caractère administratif (EPA) « les Haras Nationaux », chargé de promouvoir et développer l'élevage des équidés et des activités liées au cheval, ont été associés en partenariat avec les organisations professionnelles, les collectivités locales et les associations de races. Le conseil d'administration des haras est devenu mixte, permettant une plus grande intervention des professionnels sur la filière [39].

Ce changement s'accompagne d'une refonte totale du contexte financier des haras : le compte spécial du PMU est aboli et remplacé par une ligne de crédit soumise au vote des élus et ne fluctuant plus avec les gains du PMU, crédits qui se mettent rapidement à diminuer. Pour la première fois depuis leur création, les haras passent d'une culture de moyens à une culture de résultats, avec une gestion reposant sur la performance. Comme le reste de la filière cheval, ils doivent se développer et se mettre au service des professionnels, afin de pouvoir rentabiliser eux-mêmes leurs activités.

c) Un contrat d'objectif passé avec l'Etat :

En tant qu'établissement public administratif, les Haras Nationaux doivent aujourd'hui remplir un contrat d'objectifs ayant pour but le partage de leur savoir-faire, la valorisation de la filière équine et la promotion du cheval dans les politiques de développement rural [80]. Ce contrat d'objectifs les liste en les répartissant en trois points :

Le premier a pour but de rénover les modes d'intervention : en assurant la réussite de l'identification généralisée et la traçabilité des équidés, en adaptant le service public de la monte tout en en préservant la diversité génétique, en confortant l'appui institutionnel à la politique conduite par l'Etat et en mobilisant l'expertise technique et scientifique au service de l'Etat.

Ensuite, un deuxième point vise à favoriser la structuration et la cohésion de la filière cheval en diffusant le produit de la connaissance technique, économique et sociale du secteur, en développant un service d'appui technique aux éleveurs et aux usagers, en mettant l'expertise au service des organisations socioprofessionnelles, en appuyant le développement des associations de race en vue de leur autonomie,

en participant à des démarches innovantes de valorisation des chevaux et en faisant connaître les produits et les savoir-faire français à l'international en partenariat avec les associations socioprofessionnelles.

Enfin, le dernier point concerne le positionnement de l'établissement public comme un acteur du développement local : en apportant aux régions l'expertise utile à la conception et à la mise en oeuvre des politiques publiques, en affirmant la vocation d'outil de proximité des haras en région et en mobilisant l'appareil de formation au service des éleveurs et des professionnels.

La vocation des Haras Nationaux devient donc celle d'un prestataire de service, répondant aux demandes de l'état et de l'ensemble des acteurs du développement territorial et de la filière cheval en concentrant et diffusant leurs connaissances. Dans ce but ils interviennent essentiellement au niveau de l'élevage et de l'équitation, tant au niveau national que régional et ont pour vocation de devenir l'interface privilégiée pour les relations entre les différents acteurs [27].

Dans le secteur de l'élevage, ils ont en charge la politique d'orientation de l'élevage et la formation professionnelle, la protection des équidés, la conservation et l'amélioration des races, l'identification et l'immatriculation des équidés, ainsi que le contrôle du statut sanitaire des reproducteurs.

Dans le secteur de l'équitation, les Haras Nationaux restent un soutien indispensable à la remonte des clubs hippiques par prêt de chevaux de réforme ou de chevaux de prêt. De plus ils prennent part aux contrôles anti-dopage en plein développement et à la surveillance du statut sanitaire des chevaux de sport.

Afin de remplir au mieux ces nouveaux objectifs, une réorganisation des services a été jugée nécessaire.

d) La nouvelle organisation interne des haras :

Afin de remplir ce nouveau contrat, le Conseil d'administration a mis en place en 2003 le COMEX (Comité exécutif), qui organise le nouveau mode de fonctionnement en cinq directions nationales :

- la *direction de la stratégie* pour les missions de marketing et de gestion de la communication.

- la *direction des ressources et des moyens* pour la gestion des ressources humaines et les services financiers.

- la *direction initiatives et territoires* pour les missions d'insertion du cheval au développement local

- la *direction des connaissances* pour les missions d'enrichissement et d'organisation des données disponibles sur la filière et pour le développement des moyens techniques et humains au travers de la mise en place de formations adaptées aux missions d'expertise.

- la *direction des services et des sites* en charge de la gestion des prestations de reproduction, identification, information et conseil.

Sur le terrain, deux types de structures restent en place : les Unités Multi-Services (UMS) ou centres techniques (anciennes « stations de monte ») constituent des sites locaux de services techniques (monte, identification...) et de conseil (croisement, matériel, soins aux chevaux) pour un public qui se veut large ; les anciens « dépôts d'étalons » deviennent quant à eux des Pôles hippiques destinés à la conduite de projets élaborés en collaboration avec les délégués régionaux en réponse notamment aux besoins des acteurs socioprofessionnels locaux, et dans un but de mise en valeur et de diversification de la filière locale.

e) *Les haras nationaux en Midi-Pyrénées :*

Les deux sites principaux des haras nationaux en Midi-Pyrénées, les pôles hippiques de Rodez et de Tarbes, sont à la fois des sites architecturaux chargés d'histoire et sites techniques à la disposition d'un public diversifié. Voici une description de leurs caractéristiques :

- Le haras de Tarbes

Situé au cœur même de la ville de Tarbes, le haras a été créé en 1806 par décret impérial. D'une superficie de 9 hectares, ses bâtiments ont été construits tout au long du XIXème siècle, et rénovés pendant les années 1990. Une trentaine d'étalons sont présents sur le site, principalement de race mérens et anglo-arabe. Le centre technique permanent du haras proposait en 2006 plusieurs types de services : la monte en main, l'insémination artificielle en semence congelée réfrigérée ou en frais, ainsi qu'un service de constat de gestation à 14 jours.

Nombre des épreuves et concours régionaux d'élevage des chevaux de selle et de trait sont de plus organisés sur le site du haras tous les ans.

Outre ces activités, les récentes rénovations ont permis la mise en place en plein cœur du haras de la « Maison du cheval », à vocation éducative, disposant d'un espace muséographique et d'une circuit pédagogique, éducatif et interactif

permettant d'expliquer la vie quotidienne du haras et ses missions, ainsi que de sensibiliser aux métiers, arts et techniques du cheval. Diversifiant encore un peu plus ses activités, le haras accueille chaque année depuis 2001 le festival européen de la création équestre, *Equestria*, associant spectacles équestres, concerts, danse, et expositions de peinture. En plus de sa vocation artistique, ce festival est également pour le haras l'occasion de mettre en avant les chevaux et les produits du terroir midi pyrénéen [1].

- Le haras de Rodez

Lui aussi situé en centre ville, dans une chartreuse du XII^{ème} siècle par ailleurs étape du chemin de Saint Jacques de Compostelle, le haras occupe des bâtiments classés monuments historiques sur un terrain de 6 hectares. Grâce à une équipe de direction attachée au renouveau de la mission des haras décrite précédemment, et à la sauvegarde de ce haras menacé de fermeture il y a quelques années, une diversification importante des activités a été réalisée. En effet, les activités et prestations du site couvrent de nombreux domaines :

Tout d'abord, des actions locales en faveur de la filière se composent de manifestations telles que des ventes de chevaux, concours d'élevage (chevaux de selle et de trait), stages de formations aux métiers du cheval, ainsi que de services tels que le débouillage des chevaux de trait pour l'attelage. D'autres actions locales en partenariat avec les institutions locales (mairie, communauté de l'agglomération du grand Rodez) vont de l'accueil sur le site des chevaux de la brigade équestre de la police municipale, à l'aide à l'organisation et de la mise à disposition d'attelages pour des manifestations spécifiques à une convention avec l'Office du Tourisme pour des visites du haras, afin de participer à la mise en valeur touristique de la préfecture aveyronnaise.

Le haras a de plus développé des actions variées à but de médiation sociale : dressage de chevaux ensuite mis à disposition de structure travaillant avec un public handicapé, mais aussi partenariat avec le conseil général de l'Aveyron et convention avec le GRETA du Rouergue dans le cadre du programme AGIR pour des activités de découverte des métiers liés à l'horticulture, aux espaces verts et au cheval sur le site du pôle, activités destinées à un public de jeunes adultes en réinsertion sociale.

Les activités de centre technique, activités traditionnelles du haras, ne sont pas oubliées : mise à disposition d'étalons à haut potentiel génétique de races de chevaux de selle tel l'anglo-arabe, de races locales tel le mérens, mais aussi de selles français, de pottock, d'ânes et de chevaux de trait (14 en 2006) ; services

techniques tels que l'insémination artificielle (congelé, frais et réfrigéré) sur le site ou à domicile par tournées, la monte en main, la pension et le transport des juments.

Enfin, afin de diversifier au mieux les activités du haras, une part a été dédiée à l'évènementiel : locations de parties du site pour des séminaires et des réceptions privées à connotation équestre obligatoire pour l'organisateur, ouverture aux activités de spectacle équestre, avec accueil d'artistes sur le site [39, 74].

Ainsi ces deux haras midi-pyrénéens semblent refléter parfaitement la volonté de diversification des activités et de mise à disposition au public de services tant techniques que sociaux et humains.

2. Le conseil du cheval

De la réforme des Haras Nationaux, basée sur une volonté de partenariat avec les collectivités locales, a découlé un besoin de consolidation du secteur économique cheval passant par une organisation de la filière pour réunir toutes ses composantes en un interlocuteur unique. Afin de remplir ce rôle, des Conseils du cheval régionaux ont été créés progressivement, le premier s'étant formé en 1997 en Basse Normandie.

Constitués sous forme d'association de loi 1901, ils sont constitués de diverses organisations de la filière (acteurs de courses et de sports équestres, éleveurs, marchands, prestataires de services du monde équestre...), disposent d'une structure « ouverte » à tout nouvel organisme souhaitant s'associer à leur démarche et incarnent la volonté des acteurs du monde du cheval de se regrouper au niveau régional. La fédération des conseils des chevaux (FCC) les rassemble au niveau national depuis 2000, dans le but de « créer une synergie de travail tout en respectant les spécificités régionales afin de renforcer la dynamique de la filière équine et la faire entrer dans les programmes de soutien régionaux, nationaux et européens » [5].

Une organisation en collèges représentatifs des différentes grandes familles (courses, sport etc) est généralement adoptée. Ces Conseils permettent la représentation de la filière et son relais auprès des institutions publiques telles que les collectivités territoriales, l'Etat ou l'Europe. Il faut par ailleurs souligner la singularité de ces Conseils, qui contrairement aux autres organisations professionnelles ont pour vocation de rassembler toutes les « sous-filières » de la filière équine, et non pas d'organiser un seul secteur.

Les objectifs de la création d'un Conseil du cheval dans une région sont variés : étudier et réunir des données chiffrées relatives à la filière en partenariat avec l'Observatoire Economique et Social du Cheval,; informer la filière régionale en établissant des bases de données, des référentiels technico-économiques et créer un espace de dialogue entre les professionnels, les collectivités locales et les services de l'Etat ; former les acteurs économiques de la filière par l'organisation de stages en marketing, fiscalité et autre, communiquer sur l'ensemble de la filière (calendrier des manifestations, soutien et promotion des nouveaux projets, bulletin d'informations etc.) et enfin offrir un soutien technique, juridique, fiscal aux nouveaux projets, grâce à des évaluations économiques, des aides aux demandes de subventions etc.

Aujourd'hui présents dans 20 régions de France, trop de ces conseils restent cependant encore mal connus, et peu organisés, disposant de trop peu de moyens pour employer des personnes à plein temps.

3. La Fédération Française d'Equitation

La Fédération Française d'Equitation a été constituée en 1987 sous la forme d'une association régie par la loi du premier juillet 1901. Suite à une non-conformité de ses statuts par rapport à la nouvelle loi sur le sport (Art 10 de la Loi 2003 708 du 1^{er} août 2003 et décrets d'application du 7 janvier 2004), ceux-ci viennent d'être refondés et adoptés à l'assemblée générale du 19 juin 2006. Elle est actuellement sous tutelle du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports. Ses objets et missions sont, entre autre, de promouvoir et développer toutes les activités et disciplines équestres ainsi que le prestige international de l'élevage du cheval français ; d'en représenter tous les licenciés et les groupements équestres associés ; de délivrer les licences et en percevoir le produit ; de participer aux formations conduisant à l'obtention des diplômes d'enseignement de l'équitation délivrés ou homologués par l'Etat, ainsi qu'à l'évaluation du niveau de maîtrise technique des pratiquants licenciés ; d'élaborer les règlements concernant les activités équestres, et participer à l'organisation, sous l'autorité du ministre chargé des sports, de la filière d'accession au sport de haut niveau ; et enfin d'organiser les relations internationales [31, 63, 65].

Les disciplines équestres prises en compte sont : le saut d'obstacle, le concours complet, le dressage, l'attelage, l'endurance, le reining, la voltige, le horse-ball, l'amazone, l'equifun, l'équitation camargue, portugaise, islandaise, américaine, polo,

pony games, mounted games, Trec et équitation de travail, et toutes celles qui pourraient naître et être reconnues.

La FFE est constituée par l'union de :

- du Poney Club de France, en charge de toutes les disciplines se rapportant aux poneys

- de la fédération Equestre française en charge des disciplines se rapportant aux chevaux

- du Comité national de Tourisme Equestre

En région Midi-Pyrénées, la FFE représentait en 2004 la fédération à la progression la plus importante de nombre de licences en valeur absolue depuis 1989 (de 18 897 en 1989 à 21 464 en 2004, soit une augmentation de 13,6%), avec une part de femmes de 77,2% et 67,3% de moins de 18 ans.

4. La Société Hippique Française

La SHF a été créée par décret impérial en 1865 par le Baron de Mornay, avec pour obligation d'organiser tous les ans, à Paris, un concours central de chevaux de service réservé aux hongres et aux juments de 4 à 6 ans [84].

De nos jours, elle représente toujours la « société mère » des Jeunes chevaux, avec deux circuits de formation depuis 1973, dont elle élabore les règlements et calendriers, les cycles classiques et cycles libres, et une grande manifestation annuelle depuis 1982, la grande semaine de l'élevage de Fontainebleau, finale nationale de ces circuits en CSO et Hunter.

Association de type loi 1901 (à but non lucratif), la SHF est formée de deux collèges, celui des cooptés par le comité sur proposition de deux parrains, et celui des socioprofessionnels (naissieurs, cavaliers, professionnels). Elle est agréée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) pour intervenir dans la sélection et l'amélioration génétique des races de chevaux et poneys de sport et comme organisme représentant éleveurs, propriétaires et cavaliers de jeunes chevaux de sport de 4, 5 et 6 ans [79].

5. L'Association Nationale des Eleveurs de Selle Français

L'ANSF est une association nationale de race agréée officiellement par le MAP depuis 2003. Association de type loi 1901 (à but non lucratif), elle représente les éleveurs et l'ensemble des personnes physiques et morales concernées par la sélection et la promotion du Selle Français (SF).

Dans le cadre du stud-book Selle Français, elle a pour missions de définir les caractéristiques de la race SF, son programme d'amélioration génétique (en établissant entre autres une grille de qualification des reproducteurs ainsi qu'un livre généalogique tenu à jour par les haras nationaux), mais aussi d'élaborer un système de collecte d'informations sur la race et de former et agréer les personnes formées dans ce but, et de mettre à disposition des adhérents ses compétences sous forme de services pour atteindre ces objectifs de promotion et d'amélioration génétique de la race.

Organisée en 5 collèges représentant chacun un type de professionnels (associations d'éleveurs, propriétaires de juments, propriétaires d'étalons, utilisateurs, et autres personnes), elle se compose d'associations régionales, autant d'antennes régionales à cette organisation nationale [7, 64].

6. L'Association nationale des anglo-arabes

De la même façon que l'ANSF, l'ANAA a été créée en 1978 sous la forme d'une association de type loi 1901, agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture.

Ses objectifs sont ici aussi la promotion d'une race, l'anglo-arabe, en représentant et en unissant ses éleveurs, propriétaires, et utilisateurs sur le territoire national afin de définir, réglementer et développer les critères de sélection de la race, sa production, sa promotion et sa commercialisation en France et à l'étranger [6, 81].

L'adhésion se fait, comme pour l'ANSF, sous forme de cotisation volontaire, qui assurent une partie du financement de l'association, ainsi que des subventions de l'Europe, de l'état, des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics.

L'antenne régionale **Midi-Pyrénées** est très importante. Elle regroupe elle-même les associations spécifiques à chacun des huit départements de la région. Elle a pour objectif, la mise en place d'un programme régional d'élevage en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées (aide à la production en race pure et à la valorisation de nos élevages).

De nombreuses manifestations dévolues à l'AA sont organisées dans la région chaque année, et la promotion de l'élevage semble porter ses fruits car en 2006, pas moins de 26 anglo-arabes issus des élevages de la région ont été classés lors de la grande semaine de Pompadour lors de la finale des meilleurs représentants de la race anglo-arabe.

7. La FIVAL

La FIVAL est depuis 2001 l'Interprofession du cheval de sport de loisir et de travail, c'est-à-dire qui englobe l'ensemble des activités équestres en dehors des courses et de la viande. Son but est de regrouper les différentes « familles » de la filière pour qu'elles travaillent sur des enjeux communs, (maîtrise de la production, adaptation de l'offre et de la demande etc) afin d'améliorer l'efficacité générale de la filière [40, 88].

L'accord interprofessionnel est en effet défini par le Code Rural comme devant servi, d'une part, à définir et favoriser des démarches contractuelles entre ses membres, et d'autre part à contribuer à la gestion des marchés par une meilleure adaptation des produits aux plans quantitatif et qualitatif ainsi que par leur promotion.

Depuis 2005, le programme d'action s'appuie sur le fonds EPERON dont deux des neuf membres du comité paritaire devant assurer sa gestion font partie de la FIVAL. Le principe interprofessionnel étant celui de la représentation majoritaire, pour chaque « famille », le syndicat le plus représentatif est membre de l'interprofession et y porte les intérêts de toute la famille [32]. Ces membres représentatifs vont maintenant être détaillés.

a) En amont la production : la FNC et l'ASEP :

La Fédération Nationale du Cheval (FNC) est une association spécialisée affiliée au plus grand syndicat agricole français, la FNSEA, dont l'originalité est d'être ouverte aux éleveurs non agriculteurs et qui affiche la volonté de « rassembler, représenter et défendre » les intérêts de tous les éleveurs, et de professionnaliser l'élevage [10, 33]. Fondée en 1972, l'Association Syndicale des Etalonniers Privés (ASEP) quant à elle regroupe 100 étalonniers privés.

b) En aval la commercialisation et l'utilisation : le GHN, le SNEEPEE et le CSCCF :

Le Groupement Hippique National (GHN) et le Syndicat national des Exploitants d'Établissements Professionnels - Entreprises Equestres (SNEEPEE) sont les associations de type 1901 représentant les établissements équestres de France [36, 37].

Fonctionnant grâce à un système de cotisation, ils mettent à disposition de leurs membres de service de conseil juridiques, fiscaux, sociaux et économiques, des formations par correspondance ainsi qu'un service de gestion. Ces organismes

représentent notamment un soutien nécessaire à l'installation des jeunes, par un rôle de conseil indéniable.

D'autre part, marchands et courtiers se sont regroupés au sein de la Chambre Syndicale du Commerce des Chevaux de France (CSCCF) en 1894. Son objectif est la vérification de l'honorabilité et de la capacité professionnelle de ses membres afin de protéger le consommateur et d'améliorer la qualité des produits proposés en s'adaptant aux modifications des besoins. Cette chambre syndicale met en particulier à disposition de ses adhérents des services d'assistance juridique, comptable et fiscale [17].

c) Trois membres associés : l'ACSOF, la FFE et la SNETE :

L'Association des Cavaliers de Sauts d'Obstacles en France (ACSOF) est une association de loi 1901, dont le but est la représentation des cavaliers professionnels de sauts d'obstacle français [8].

Le Syndicat national des Etablissements de Tourisme Equestre (SNETE) quant à lui est représentatif au niveau national des professionnels du tourisme équestre, en charge entre autres de l'homologation des diplômes fédéraux ATE et GTE en collaboration avec le CNTE [87].

Forte de représentants de la plupart des professionnelles de la filière cheval, la FIVAL se place de plus en plus comme l'interlocuteur privilégié de la filière, développant de nombreuses actions de formations et d'informations notamment en partenariat avec les haras nationaux.

8. Les organismes d'équitation affiliés à l'Etat

a) Le Centre Sportif d'équitation Militaire de Fontainebleau :

Le CSEM a pour mission de former des hommes (militaires du rang, sous-officiers, officiers) dans les métiers du cheval (enseignant d'équitation, palefrenier soigneur, maréchal-ferrant) ainsi que les chevaux achetés par les armées (50 par an), dans un objectif d'exercice des métiers équestres de l'armée, de reconversion, ou de représentation de l'Etat dans les Sports de Haut Niveau [15].

b) L'École nationale d'équitation de Saumur :

Issue de l'art ancestral de l'utilisation militaire du cheval, l'École nationale d'Équitation a été créée en 1972 et se constitue autour du Cadre Noir de Saumur, corps de dresseurs et de formateurs, qui privilégient l'étude et l'enseignement dan le

but d'assurer la conservation de l'équitation à la française. Le Cadre Noir est composé de civils et militaires composant le corps enseignant de L'Ecole Nationale d'Equitation, placée sous la tutelle du Ministère chargé de la Jeunesse et des Sports.

L'ENE assure également l'accès à la compétition de haut niveau des cavaliers et chevaux militaires, par leur formation et leur entraînement [29].

c) La Garde Républicaine :

Le régiment de cavalerie « assure des missions de sécurité et d'honneur au profit des hautes autorités de l'Etat». Les postes sont répartis entre :

- des postes permanents : ils comptent 106 chevaux et 104 gradés, travaillent en collaboration avec la gendarmerie nationale et assure la surveillance des massifs forestiers français, des résidences présidentielles, du Sénat, de l'hôtel Matignon, de l'Hôtel de Ville de Paris et fournissent la grande escorte à cheval du Président de la République

- des postes saisonniers : ils sont sollicités par les municipalités ou les groupements de gendarmerie départementale des différentes régions de France chaque année, et soumis à l'approbation du commandant de la garde républicaine et du commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France. En 2006, ils étaient constitués de 26 sous-officiers et de 54 chevaux, dont par exemple 5 gardes et 6 chevaux détachés à Tarbes [73].

Cette première partie nous a donc permis de mieux appréhender la variété et la dispersion des acteurs économiques de la filière, ainsi que l'esquisse de sa récente réorganisation.

Le grand nombre d'associations, les nombreux types d'activités de chaque acteur, ainsi que la porosité des diverses branches de la filière entre elles sont autant d'obstacles à la description économique de la filière.

DEUXIEME PARTIE : DONNEES EXISTANTES ET AVANCEES SUR
LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE DE LA FILIERE CHEVAL ET
APPLICATION A LA REGION MIDI-PYRENEES

La première partie de ce travail nous a permis d'aborder la complexité de l'économie de la filière cheval.

Dans le cadre des nombreux remaniements administratifs entrepris ces dernières années, il est apparu évident que le développement de cette filière est indissociable d'une bonne connaissance de sa situation économique, afin de disposer d'outils de décision et d'orientation. Cependant, malgré un grand nombre de données statistiques et économiques disponibles au sein des divers organismes décrits précédemment, aucune traçabilité des chevaux et des acteurs n'était possible du fait, entre autre, de la grande porosité des activités de chacun, l'éleveur pouvant être aussi entraîneur et enseignant, et les chevaux pouvant, au cours de leur carrière, appartenir à la fois à la filière course puis à la filière sport et loisirs par exemple. Ainsi aucune vue d'ensemble de la filière n'était réalisable.

Les données existantes étant disparates, un organisme chargé de les collecter et les regrouper au sein d'une même structure pour pouvoir les croiser et les exploiter au mieux était nécessaire. Dans ce but, l'Observatoire Economique et Social du Cheval (OESC) a été créé en 1998 au sein du département Base de Données de la Direction des connaissances des Haras Nationaux.

Au cours de cette deuxième partie vont tout d'abord être exposées les données existantes et leurs origines, leurs limites et la nécessité de la réalisation d'enquêtes régionales et départementales afin de mieux orienter le développement des activités équinés au sein des politiques locales.

En réponse à ces constatations, l'enquête socio-économique réalisée en Midi-Pyrénées pour le compte de l'Observatoire Economique Régional sera ensuite présentée : elle est axée sur l'emploi, les effectifs de chevaux, les surfaces utilisées, les chiffres d'affaires et l'équipement de 9 populations produisant, utilisant et/ou fournissant des services en lien avec les équidés. Sa réalisation, ses résultats et leurs limites et biais seront ici développés.

I. DES SOURCES DE DONNEES ECONOMIQUES INSUFFISANTES POUR LA FILIERE CHEVAL

A. DES SOURCES DE DONNEES BRUTES DISPARATES

1. Une filière chapotée par plusieurs ministères

La diversité des activités et des acteurs de la filière entraîne l'intervention de plusieurs ministères [12] :

- le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAP) exerce sa tutelle sur les HN, la FIVAL, la FCC, le GHN et le SNEPEE.

- le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports exerce sa tutelle sur la FFE et l'ENE.

- le Ministère de la Défense exerce sa tutelle sur la Garde Républicaine et les Sports Equestres Militaires.

Cette première répartition ministérielle des organisations rend en premier lieu difficile l'unité de la filière au niveau national. Cette difficulté est exacerbée par une disparité des sources de données au sein même de chaque activité économique.

2. Plusieurs sources pour chaque type de données

Les données existantes sur la filière équine sont donc très nombreuses, mais détenues par de trop nombreux organismes pour être mises en commun et exploitées. Les développements ci-dessous constituent un récapitulatif des sources disponibles pour chaque type d'information [58] :

a) Les effectifs d'équidés

L'effectif d'équidés par structure qui fait référence est celui des structures agricoles en France par le biais du Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du MAP, qui s'appuie sur le réseau des services régionaux et des services départementaux de statistique agricole.

b) L'élevage

L'effectif d'équidés français total connu, les éleveurs et le montant des encouragements provenait de la base de données du Système d'Information Relatif aux Equidés (SIRE) de la Direction des connaissances des Haras Nationaux.

c) Le commerce

Le volume des transactions en France était obtenu grâce à la base de données SIRE. Quant aux détails tels que les tarifs, la fréquence moyenne de revente, le but des achats en fonction du type de cheval, les seules informations disponibles étaient celles concernant les ventes aux enchères, issues des agences de ventes, et celles concernant les achats par les organismes d'Etat (HN, Sports Equestres Militaires, Garde Républicaine et ENE).

d) La valorisation

Les détails sur les épreuves jeunes chevaux de sport sont accessibles par la FFE, la SHF, la FIVAL et le SIRE, ceux des épreuves de qualification des trotteurs par le SIRE et la SECF.

e) Les courses

Les détails sur les courses, les hippodromes, les chevaux, les hommes (entraîneurs, propriétaires, jockeys...), les enjeux et les paris en France, sont disponibles dans les diverses organisations de la sous filière (France Galop, SECF, PMU, PMH, Union Européenne du Trot...).

f) Le sport et les loisirs

La FFE détient les informations sur le nombre de licenciés, les compétitions équestres. La CNTE dispose des détails sur les gîtes, fermes et centres de tourisme équestre.

g) La viande

Les informations sur les abattages, les abattoirs, les volumes produits et consommés sont détenues par la SCEES. Quant aux prix à la production et au détail, ils sont disponibles auprès de l'Office de l'Élevage.

h) Formation et emploi

La dispersion des informations atteint ici son apogée : d'une part la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture, les Maisons Familiales Rurales et la Mutualité Sociale Agricole [20] rassemblent les informations sur les exploitations agricoles et les candidats et établissements de formation qui s'y réfèrent ; d'autre part, comme décrit précédemment, l'AFASEC référence salariés et employeurs en écuries de course ; l'Assemblée Permanente

des Chambres des Métiers rassemble quant à elle des informations sur les maréchaux, les selliers et les bouchers ; et enfin, les vétérinaires agréés à l'identification sont enregistrés par le SIRE, et d'autres informations sont encore disponibles au niveau de l'AVEF et de l'Ordre des vétérinaires.

B. UNE REORGANISATION NECESSAIRE DU RECUEIL DE DONNEES ET DES FOURNISSEURS DE DONNEES

1. Les enjeux de la réorganisation des données

Comme nous l'avons vu précédemment, la restructuration de la filière est en marche depuis la fin des années 90 afin de donner plus de poids politico-économique aux professionnels de la filière au travers d'une vitrine « unique » de la filière. Ceci impose donc non seulement un rassemblement des forces des différentes organisations décisionnelles de la filière, mais également une prise de recul quant à la situation économique de la filière. Pour ce, un organisme dévolu au recueil des données existantes et à la collecte de nouvelles était nécessaire : l'OESC est né à cet effet. Sa mise en place se veut la réponse à trois grands types d'enjeux [58] :

a) L'enjeu de détermination de politiques publiques du cheval

Les financements publics de la filière cheval sont très importants [38]. Les perdre serait donc désastreux pour l'équilibre de son économie. Afin de justifier les renouvellements de ces soutiens de l'Etat, il est nécessaire d'assurer la transparence, la définition et la réalisation d'objectifs pertinents, et de disposer d'un certain nombre d'indicateurs économiques permettant de vérifier l'impact des politiques sur le développement économique et social de la filière.

Ces indicateurs sont : le nombre d'emplois rémunérés et bénévoles de la filière ; le nombre d'entreprises existantes et créées, ainsi que leurs chiffres d'affaires, permettant de déterminer la valeur ajoutée de la filière ; et enfin les surfaces utilisées par et pour les équidés au sein des différentes structures.

b) L'enjeu du développement territorial de la filière équine

Comme au niveau national, estimer le poids économique et mesurer l'impact des activités équines aux niveaux régional, départemental et local est indispensable aux entreprises et aux acteurs locaux pour pouvoir convaincre les financeurs de l'intérêt économique du développement local de la filière.

Comme pour la politique publique, le nombre d'emplois indirects et directs de la filière, les chiffres d'affaires sont autant d'indicateurs indispensables aux collectivités locales, qui y ajoutent leurs informations spécifiques tels que le taux de chômage, le déroulement de la formation et son adéquation avec l'emploi de la région, le nombre de pratiquants etc.

c) L'enjeu de la structuration de la filière équine

Chaque organisation regroupant les acteurs de la filière possède des besoins en informations propres à son fonctionnement et au pouvoir de gestion dont elle est investie. La FIVAL par exemple a défini ses besoins à deux niveaux : des besoins en connaissance de la micro-économie des entreprises afin d'aider les nouveaux candidats à l'installation et de servir de repères aux prises de position de partenaires financiers potentiels ; et des besoins en connaissance qualitative et quantitative des marchés, afin de mieux appréhender les mouvements des chevaux au sein des différentes parties de la filière cheval française.

Afin de remplir ces différentes missions, une première étape était d'organiser le recueil des données au niveau national, c'est-à-dire au niveau de l'OESC.

2. Le fonctionnement de l'Observatoire Economique et Social du Cheval

Les données économiques existantes sont donc collectées au niveau des diverses organisations et rassemblées dans la base de données de l'OESC dans laquelle elles sont nommées « indicateurs ».

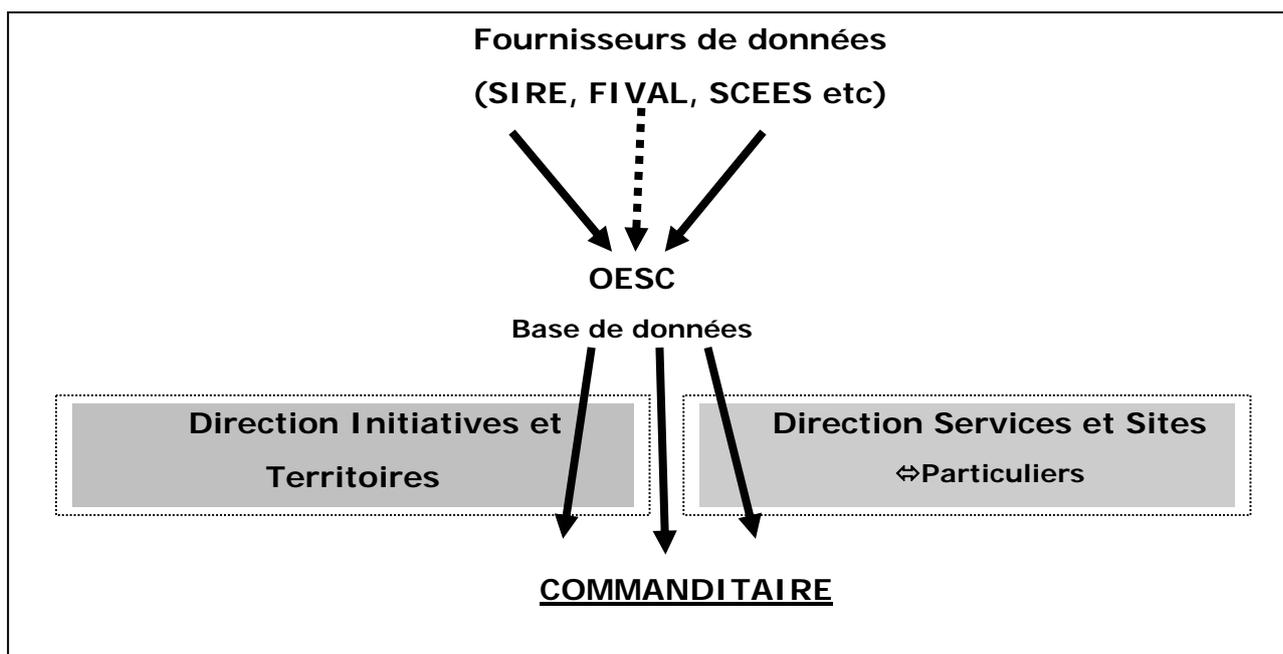


Figure 1: Schéma récapitulatif du fonctionnement de l'OESC (source Haras Nationaux 2006)

L'alimentation de cette base est permanente dès réception de nouvelles informations, et l'extraction faite sur demande grâce à un logiciel spécifique de façon à répondre aux requêtes des commanditaires aussi variés que les collectivités locales, les ministères ou les organisations socioprofessionnelles de la filière via la Direction des Initiatives et des Territoires et même les particuliers via la Direction des Services et des Sites des HN.

3. Les limites de la base de données disponible

Cependant la réunion des différentes bases de données a rapidement montré ses limites. En effet ces données sont des indicateurs économiques et non des données individuelles : elles ne permettent pas, par exemple, une localisation géographique précise des individus ou entreprises d'un territoire donné. Elles se trouvent de plus limitées par le champ d'action de leur organisme de collecte originel (données de la MSA par exemple). Les différents systèmes de collecte de ceux-ci ne permettent d'ailleurs pas toujours facilement les croisements d'information, les classifications des acteurs - caractérisés comme nous le savons par une grande pluriactivité - n'étant pas toujours homogènes.

Enfin, certaines données (telles que « prix des chevaux », « chiffres d'affaires des entreprises » etc) n'ont simplement jamais été collectées, et des chiffres spécifiques à des caractéristiques régionales ou départementales n'ont jamais été atteints par les études entreprises au niveau national. Une prise de relais de la collecte des données au niveau régional était donc indispensable pour satisfaire aux enjeux fixés par l'OESC.

C. LA CREATION DES OBSERVATOIRES ECONOMIQUES REGIONAUX

1. Base de fonctionnement des OER

L'idée de base des OER est non pas une structure mais un système de recueil et d'exploitation de données au moyen d'une méthodologie standardisée et reproductible tous les ans de façon à répondre au mieux et avec des moyens raisonnables aux besoins exprimés en région.

Ce projet se base sur un partenariat des HN avec les délégations régionales des Conseils des chevaux, chargées de collecter les données et d'en effectuer les saisies sur une application informatique dédiée. La consolidation des données de toutes les régions et la mise à disposition de chacune des données qui lui sont propres et des indicateurs qui en découlent sont deux actions réalisées par l'OESC.

Elle se fait sur la base des données collectées par les Conseils des chevaux et, en complément, des données déjà disponibles dans la base économique.

2. Objectifs des OER

L'objectif global des OER est de suivre l'évolution de la filière équine de la région, en sélectionnant un certain nombre de critères et en les actualisant régulièrement. Un important système d'échanges d'informations, notamment entre les organisations nationales et régionales, est donc indispensable pour remplir les trois objectifs des OER définis comme suit (Figure 2) :

- « disposer tous les ans d'un document de synthèse sur les structures et les activités de la filière équine régionale et tous les 3 ans d'une analyse complète : bilan économique, social et impact territoire ;
- fournir un outil unique de collecte de données ;
- enrichir la base de données nationale avec des informations équivalentes recueillies en région, complémentaires des données existantes » [58].

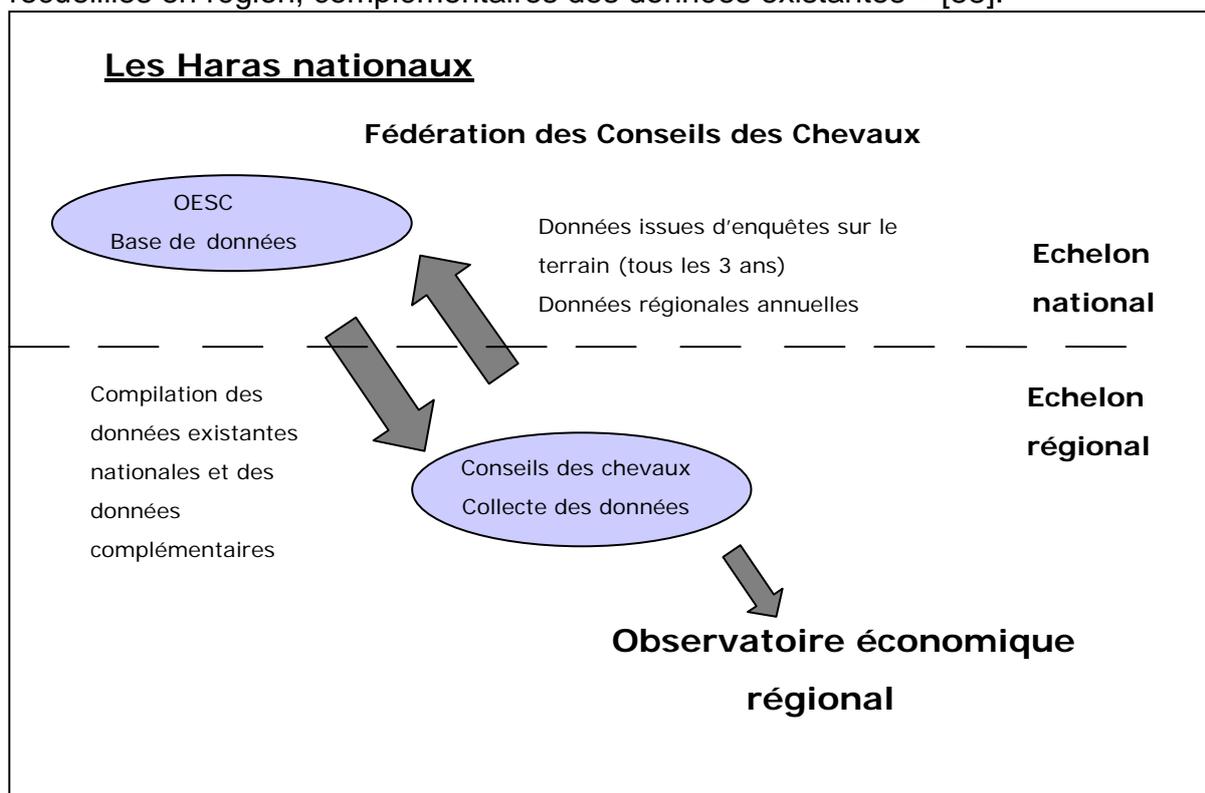


Figure 2: Un échange d'informations bidirectionnel entre les échelons régionaux et nationaux,. (Source : Haras Nationaux, 2006)

Le bilan triennal de la filière est réalisé à l'aide d'enquêtes de type inventaire sur plusieurs populations de la filière. Encore non réalisé en région Midi-Pyrénées, un des aspects de cette thèse a été de mener ce bilan à bien pour le compte du Conseil régional du Cheval.

II. ENQUETE TRIENNALE 2004 DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE REGIONAL DE MIDI PYRENEES

A. METHODOLOGIE UTILISEE POUR L'ENQUETE TRIENNALE DE L'OER DE MIDI-PYRENEES

Conformément à l'objectif de standardisation des données régionales afin de pouvoir mener des approches comparées, la méthodologie qui a été utilisée en région Midi-Pyrénées a été définie par l'OESC (87) et également appliquée aux autres régions étudiées.

1. Neuf types de populations étudiées

Neuf types de questionnaires sont prévus par la démarche, chacun étant ciblé sur un type de population. Pour chacune de ces populations, une division en plusieurs sous-populations (appelée stratification), a été réalisée, afin d'affiner les résultats [76].

Le tableau n°4 (page suivante) récapitule les types de population ainsi que les strates qui leur ont été appliquées. Quelques précisions sont de plus à donner sur la population « Fabricants et distributeurs de sellerie et équipements » : les prestataires de services inclus dans cette catégorie sont décrits dans le tableau n°3.

<u>INFRASTRUCTURE</u>	<u>SANTE</u>	<u>SELLERIE</u>	<u>TRANSPORT</u>	<u>SERVICES DIVERS</u>
S -Equipements et accessoires d'écurie -Manèges, obstacles, boxes, clôtures, longues automatiques et marcheurs -Matériel d'hippodrome -Professionnels du sol (aménagement, entretien)	-Hygiène/Confort -Technique dentaire, technique en thérapie manuelle -Litières -Centres de remise en forme et de repos -Centres de soin -Matériel médical -Laboratoires	-Agents commerciaux -Détaillants -Fabricants (arçons de selle, bottiers, bourrellerie, chap's, chapellerie, équipements du cavalier, harnachements et accessoires, selliers, textiles chevaux) -Grossistes et importateurs -Vente par correspondance	-Distributeurs de vans -Fabricants et importateurs de vans et camions (accessoires, aménagement intérieur, châssis de camions, fabricants et importateurs) -Transporteurs (agences de voyage pour chevaux, <3.5 tonnes, >3.5 tonnes, transport aérien, transport maritime) -Véhicules hippomobiles (fabricants et importateurs, location de calèche, restauration et rénovation, sulkies)	-Broderie, gravure, sérigraphie -Entretien, gardiennage, surveillance équestre -Nettoyage -Prestations concours (location de matériel, photos, plaques/flots/coupes)

Tableau 3 : Stratification de la population « fabricants et distributeurs de sellerie et d'équipement » (Notice méthodologique OER Filière Equine Poitou-Charentes)

TYPE DE POPULATION ETUDIEE	DEFINITION	STRATIFICATIONS
Etablissements équestres	Etablissements émettant des licences FFE.	<u>Statut</u> : CLAF ou CLAG-ORAG ou CLAG <u>Nombre de licenciés</u> : 0-30, 31-100, 101-300 ou 301 et plus
Eleveurs	Personnes ayant fait saillir au moins une jument durant l'année n de référence.	<u>Type de production</u> : Trot, Galop, Selle, Poneys, Trait ou Ane Si l'éleveur réalise plusieurs productions, celle au plus gros effectif de juments saillies est considérée comme la principale. <u>Nombre de juments saillies</u> : 1 ou 2-4 ou 5 et plus
Entraîneurs de chevaux de course	Entraîneurs de trot et galop en possession, l'année d'étude n, d'une licence délivrée par l'une des deux sociétés mères de course.	<u>Discipline principale</u> : Trot ou Galop <u>Gain/renommée</u> : Petit et Gros sont classés en strate 2 les gros entraîneurs dont le total de gain fausserait les résultats régionaux.
Cavaliers professionnels Marchands	Personnes dont l'activité principale est d'être cavaliers de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie et/ou marchands de chevaux.	<u>Gain/Renommée</u> : Petit et Gros sont classés en strate 2 les quelques cavaliers ayant une activité sportive régulière à haut niveau de compétition internationale, ainsi que les gros marchands dont le total de gain fausserait les résultats régionaux
Sociétés de courses	Sociétés gérant les hippodromes locaux.	
Maréchaux-ferrants	Personnes exerçant comme activité principale le métier de maréchal-ferrant.	
Cabinets vétérinaires	Vétérinaires installés, en association ou seul	<u>Spécialité</u> : les vétérinaires déclarant une compétence en médecine équine au niveau de l'annuaire de Roy sont classés en Strate 2, les autres en Strate 1
Fabricants et distributeurs d'aliment	Fabricants et distributeurs d'aliments spécifiques pour chevaux.	<u>Type d'activité principale de l'entreprise</u> : ■Point de fabrication* (usine de fabrication ne revendant pas directement) ■Revendeurs* (ayant un rayon de « vente d'aliment d'équidés » au milieu d'autres rayons) ■Coopérative agricole ou petit « producteur/revendeur » ou autres
Fabricants et distributeurs de sellerie et d'équipement	Voir tableau n°3	<u>Type d'activité principale de l'entreprise</u> : ■Grande surface* (ayant un rayon « vente de matériel d'équitation parmi d'autres rayons), ■Spécialistes* (magasins appartenant à une chaîne de magasins spécialisés dans l'équipement d'équitation) ■Gros fabricant* (usine d'une marque installée dans la région mais travaillant pour toute la France) ■Petit fabricant ou autres

* dans le cas des usines/magasins/grandes surfaces appartenant à des chaînes de magasins, les réponses sont demandées pour leur activité propre, et non celle de l'ensemble des enseignes de la chaîne

Tableau 4 : Types de populations étudiées, définitions et stratification

2. Echantillonnage

Comme nous l'avons expliqué précédemment, les sources de données sur la filière équine sont très disparates. Le tableau n°5 récapitule les sources qui ont été utilisées pour l'établissement des listings bruts par le CRE Midi Pyrénées.

POPULATION	SOURCES DE DONNEES
Etablissements équestres	CRE Midi Pyrénées FFE
Eleveurs	OESC (source SIRE)
Entraîneurs de chevaux de course	France Galop Société d'Encouragement de l'Eleveage du Cheval Français
Cavaliers professionnels/Marchands	CRE Midi Pyrénées : listing des cavaliers de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie Annuaire du cheval de l'Eperon
Sociétés de courses	Conseil du Cheval
Maréchaux-ferrants	Annuaire du cheval de l'Eperon Annuaire Les Pages Jaunes
Cabinets vétérinaires	OESC : listing des vétérinaires habilités à l'identification
Fabricants et distributeurs d'aliment	Annuaire du cheval de l'Eperon Annuaire Les Pages Jaunes
Fabricants et distributeurs de sellerie et d'équipement	Annuaire du cheval de l'Eperon

Tableau 5 : Sources de listings bruts de l'enquête OER Midi-Pyrénées

Une fois les listings bruts établis, l'objectif de l'échantillonnage a été de réduire le nombre de questionnaires à envoyer, afin de limiter le coût des enquêtes, tout en s'assurant d'avoir un nombre suffisant de retours pour obtenir des résultats exploitables et représentatifs de la population totale de la région. A partir du tableau de répartition des populations par strate de la région (annexe 1), le nombre d'enquêtes à envoyer strate par strate est défini. Aucun taux d'échantillonnage théorique strict n'a été appliqué, celui-ci dépendant de l'effectif de chaque strate, afin de garantir la représentativité de la population de la région.

D'un point de vue statistique, au moins 20 individus dans chaque plus petit sous-groupe devraient être répondants afin de s'assurer de la représentativité de l'échantillon. Cependant cet objectif est totalement inaccessible au vu des effectifs totaux des strates considérées et des caractéristiques de la filière. Prenons par exemple les éleveurs d'ânes, avec une jument saillie en 2004 : le plus grand effectif des huit départements est de 15. La démarche d'échantillonnage effectuée, loin de se vouloir une démarche statistique proprement dite, a donc été volontairement adaptée aux caractéristiques des populations de la filière équine. Ainsi, pour les strates à effectif réduit (moins de 15 individus), tous les individus sont sensés être enquêtés, ce qui correspond à un taux d'échantillonnage de 100%. Pour les autres

strates, le choix du taux d'échantillonnage à appliquer dépend de l'effectif au sein de la strate : entre 20 et 30 individus, 50% ont été enquêtés ; au-delà, 10 à 30% sont considérés comme suffisants.

Il est à préciser que dans ce processus d'échantillonnage, le nombre de réponses effectives finales étant le paramètre le plus important et le plus difficile à définir *a priori*, une importante part d'appréciation personnelle dans le choix des personnes à démarcher a été laissée au personnel du Conseil du cheval mettant en place l'enquête et ayant l'expérience du terrain de sa région, l'objectif à terme étant de fidéliser la population échantillonnée. Cette méthode de constitution de l'échantillon enquêté peut introduire un biais quant à la représentativité de ce dernier par rapport à la population totale.

3. Questionnaires (annexes 2 à 11)

Pour les neufs populations, les questionnaires ont été organisés par l'OESC selon un plan commun en six parties, puis adaptés aux caractéristiques des destinataires.

Les réponses attendues sont de deux types : soit des données chiffrées précises, soit des réponses binaires de type oui/non.

a) Préambule :

Quelques lignes de présentation permettent de préciser : l'année civile d'étude (2004), la nature des données (bilan au 31 décembre 2004 ou cumul sur l'année 2004), ainsi que les définitions des deux types de réponses disponibles en cas d'absence de données (NSP=Ne Sait Pas ; NVPR=Ne Veut Pas Répondre).

b) Partie « Signalétique » :

Cette partie permet le recueil des coordonnées postales de l'enquêté (individu ou société), de ses caractéristiques fondamentales (âge, date de création, statut), et enfin de ses activités principales et secondaires.

Pour les questionnaires Etablissement Equestre, Eleveur, Maréchaux-ferrants, Entraîneur, Cavalier professionnel, et Vétérinaire par exemple, la précision des autres activités (liées à la filière, ou bien touristique, agricole autre etc) proposées par la structure en dehors de l'activité principale (population d'enquête) est demandée.

c) Partie « Emplois liés aux équidés dans la structure » :

Les questions posées dans cette partie ont plusieurs objectifs : connaître, tout d'abord, le pourcentage du chiffre d'affaire et du temps passé pour l'activité équine dans l'activité globale de la société ou de l'individu, soit en pourcentages simples, soit par le calcul d'équivalents temps plein, c'est-à-dire le ratio nombre de jours travaillés à l'activité équine/220 jours ouvrés ; ensuite quelques précisions sur les emplois créés sont recherchées, comme le nombre d'« employés » de l'activité équine, leur type (dirigeants, salariés, bénévoles, stagiaires, apprentis, autres) et leur temps de travail (temps plein, temps partiel), ainsi que le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie la structure, et enfin le nombre de personnes handicapées employées par la structure, ainsi que leur temps de travail (plein ou partiel).

d) Partie « Surfaces » :

Les questions portent sur la situation de la structure au 31 décembre 2004.

Les données recherchées sont : la surface totale de l'exploitation, les surfaces pâturées par les équins seuls et partagées avec d'autres animaux, les surfaces récoltées, en foin et en paille, et enfin les quantités de foin et de paille consommées achetées et vendues sur l'année, ainsi que le pourcentage d'achat et de vente en et hors région.

e) Partie « Activités et Chiffre d'Affaire » :

Cette partie varie de fait énormément entre les différentes populations. Les données recherchées sont cependant : l'effectif équin de la structure, la répartition des activités de la structure, la dimension régionale ou nationale des activités de la structure, le chiffre d'affaire annuel, sa répartition par type d'activité, et enfin l'existence et le montant des subventions perçues par la structure.

f) Partie « Micro-informatique et Internet » :

L'utilisation de l'outil informatique par les différentes populations, de la possession simple d'un ordinateur à la création d'un site Internet sur la structure est ici enquêtée.

g) Partie « Divers » :

Une place est laissée aux commentaires libres, notamment quant à l'intérêt porté à ce type de démarche, ainsi qu'à des précisions sur la participation de l'enquêté à des associations/syndicats/groupes de discussion de la filière.

B. REALISATION DES ENVOIS ET RELANCES POSTALES

1. Premiers envois

La première démarche d'envoi a été effectuée en 2005 par le Conseil du Cheval de Midi Pyrénées. Le but de l'OER étant de fidéliser la population échantillonnée, un courrier explicatif de la démarche a été joint à chaque envoi. En effet, insister sur l'intérêt collectif et individuel de la participation à cette démarche semble nécessaire afin de s'assurer la coopération et la fidélisation des populations enquêtées.

Faute de temps et de moyens humains et financiers suffisants, le nombre d'envois a été restreint au minimum. Le nombre de réponses s'est avéré largement insuffisant mais l'enquête a été provisoirement abandonnée, sans qu'aucune relance ne soit effectuée.

2. Relances écrites et relances téléphoniques

Début 2006, le projet de reprendre l'étude entreprise dans le cadre d'une thèse doctorat vétérinaire a été soumis puis accepté par l'OESC et le Conseil du Cheval de Midi-Pyrénées.

Dans le cadre de cette thèse, les listings bruts ainsi que ceux des premiers envois ont été repris afin d'établir les listings de relances. Suivant le même principe de fidélisation, le choix de relancer en priorité les personnes déjà démarchées mais non répondantes a été fait. De plus, certaines strates de population n'ayant pas du tout été démarchées, un certain nombre des relances a été volontairement réorienté vers ces classes afin d'espérer obtenir au moins une réponse par sous-classe afin de couvrir au maximum les différentes strates de population enquêtées.

L'envoi des relances a été effectué par le secrétariat du délégué du Conseil du cheval Midi-pyrénées, sur la base des listings de relance établis, entre mars et juin 2006 par mes soins. Les dernières réponses ont été reçues en août 2006. Le tableau n°6 présente la répartition des populations totales, enquêtées et des répondants par type d'enquêtes envoyées.

Type de population	Population totale	Nombre total d'envois	Taux d'échantillonnage (%)	Nombre de réponses	% de réponses
Etablissements équestres	335	91	27	19	21
Eleveurs	2 691	328	12	48	15
Entraîneurs de chevaux de course	108	15	13	1	7
Cavaliers professionnels/Marchands	138	23	17	3	13
Sociétés de courses	18	18	100	3	17
Maréchaux-ferrants	50	16	32	4	25
Cabinets vétérinaires	309	55	18	15	27
Fabricants et distributeurs d'aliments	116	32	28	6	19
Fabricants et distributeurs de sellerie et d'équipement	65	28	43	8	29
TOTAL	3830	606	16	107	17,7

Tableau 6 : Répartition populations totales, enquêtées (1^{er} envoi et relances) et répondantes

NB : les chiffres présentés dans ce tableau sont tous issus des listings finaux révisés, modifiés et mis à jour lors de la réalisation des relances par mes soins.

C. OBTENTION ET UTILISATION DES REPONSES

1. Saisie des résultats sur l'outil informatique des haras nationaux

La saisie des données recueillies dans les questionnaires de réponse se fait au fur et à mesure des retours sur une application Extranet du site des haras nationaux, dont les masques de saisie correspondent aux questions des questionnaires [43]. Ainsi, dès le questionnaire saisi, les informations recueillies sont stockées en base de données à l'OESC.

La figure n°3 (page suivante) donne un aperçu du tableau de suivi des retours disponibles sur le site des haras nationaux.

Cet exercice de saisie n'est pas le plus facile dans la réalisation de cette enquête. En effet, le tri doit être fait dans les réponses, afin d'éviter de saisir des valeurs aberrantes par manque de pertinence de l'information (erreur de réponse de l'enquêté par exemple), valeurs qui auraient un retentissement sur les conclusions régionales à l'issue du travail d'extraction des données recueillies.

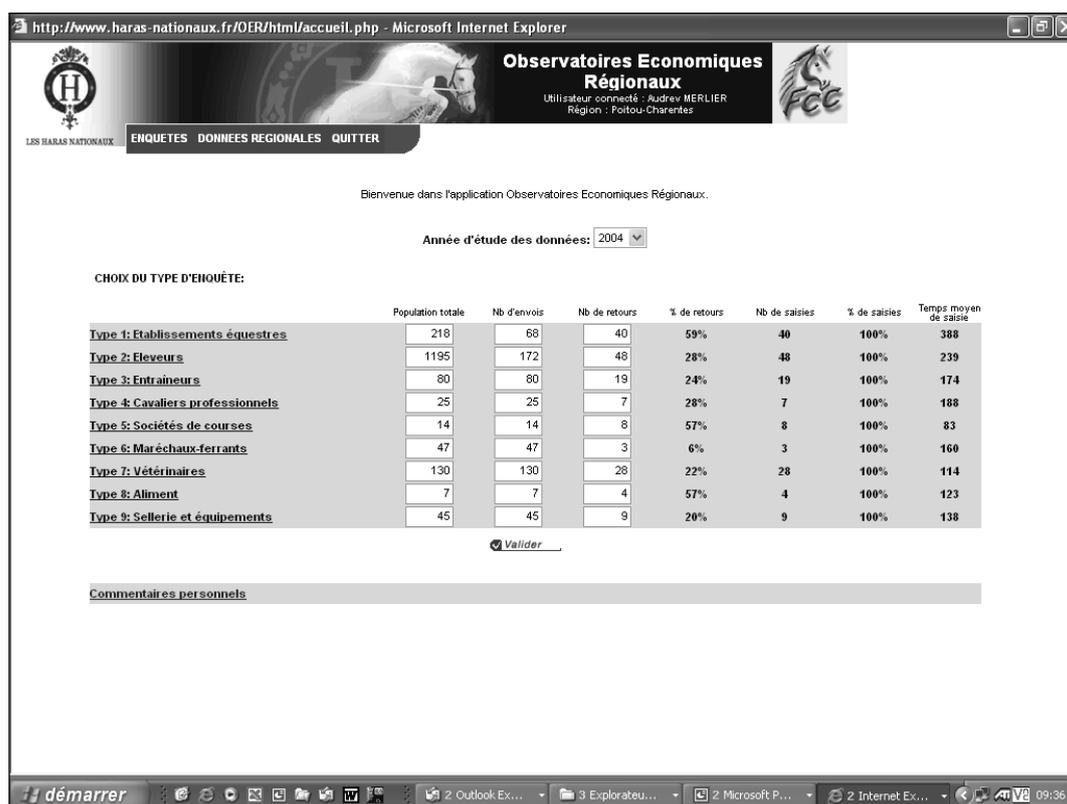


Figure 3 : Exemple de tableau de suivi de saisie disponible sur l'outil informatique des Haras Nationaux (image de Pascale HEYDEMANN)

2. Restitutions chiffrées et illustrées de l'OESC

Lors de l'établissement des listings, les populations ont été réparties selon les strates sur lesquelles s'est basé l'échantillonnage. Ces strates sont indispensables pour permettre d'avoir des sous-groupes d'individus de caractéristiques *a priori* homogènes sur lesquels sont calculées des moyennes. Le tableau de répartition initial fait lors de l'établissement des listings devait donc être revu en fonction des enquêtés indiquant ne plus faire partie de la filière. Cependant, dans notre région, cette opération n'a pas été nécessaire, les répondants se révélant tous faire partie de la filière. De simples changements de sous-groupe de population ont été effectués au fur et à mesure de l'enquête, du fait de la variation d'effectif des éleveurs par exemple, ou du changement de statut légal des centres équestres, entre autre.

Pour que le maillage soit complet, il faudrait que chaque strate existante dans un département donné soit au final représentée par au moins un individu représentatif de cette strate, basé dans ce département. A défaut de données et pour que l'outil ne renvoie pas de valeurs vides, il est arbitrairement convenu que toute réponse manquante sera systématiquement remplacée par la valeur moyenne nationale de la

base de données OESC pour la strate en question. A partir de ces données et des saisies, l'OESC procède à l'extraction et à l'analyse des résultats comme illustré par la figure n 4:

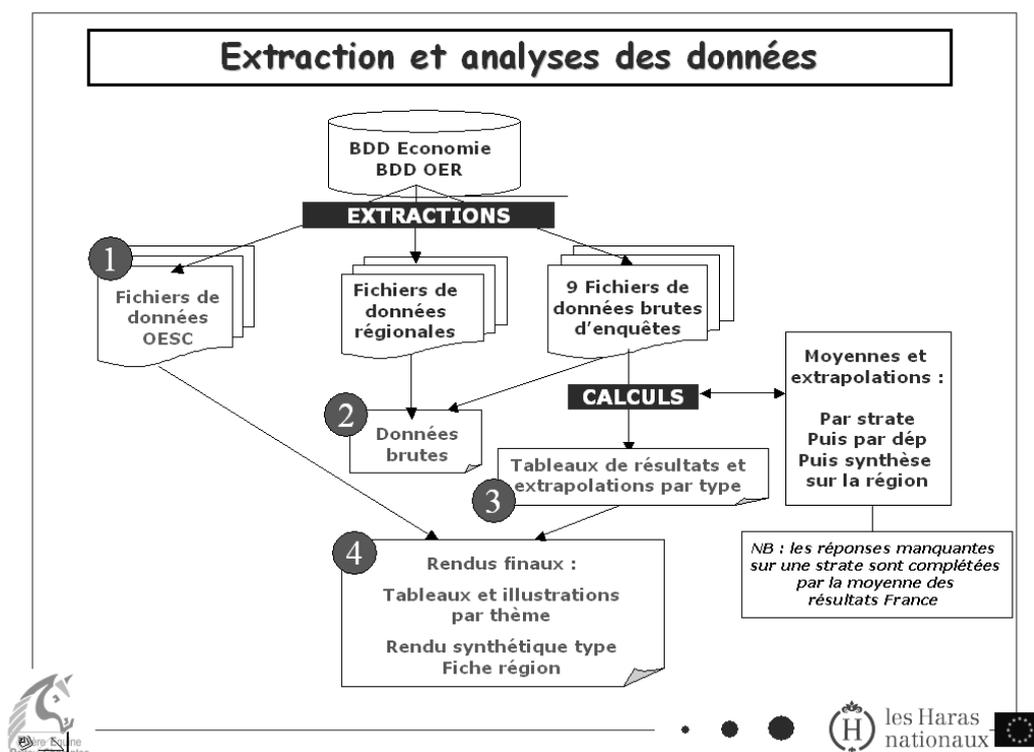


Figure 4: De l'extraction des données brutes aux fiches synthétiques par région
(Haras Nationaux 2006)

Les données sont ensuite restituées sous trois formes : une forme brute c'est-à-dire les données extraites de la base OER et transmises telles quelles ; une forme analysée c'est-à-dire la compilation des résultats analysés, détaillés par strate, département et région ; et enfin une forme illustrée c'est à dire des fichiers de synthèse reprenant chacun un thème, parmi les six suivants : les effectifs d'équidés, les surfaces, l'économie, l'emploi, l'équipement informatique et la diversité d'activité des chefs d'entreprise pour les données France et région.

Toutes les formes de résultats transmises par l'OESC concernant notre enquête sont disponibles sur simple demande auprès des haras nationaux.

Avant toute exploitation de ces résultats, il me semble utile de développer les limites et les biais de cette enquête, développement à la suite duquel seront discutés les résultats.

D. LIMITES ET BIAIS DE L'ENQUETE TRIENNALE EN MIDI PYRENEES

1. Des limites de temps et de moyens

Comme décrit précédemment, la réalisation des enquêtes au niveau régional est sous la responsabilité des Conseils des chevaux. La charge de la mise en place des listings, échantillonnages, envois, suivi des retours et relances, saisie avec recul, revient donc aux employés des CC régionaux, déjà chargés de nombreuses autres missions et disposant de peu de temps pour cette nouvelle enquête. La prise de retard et la réalisation approximative des consignes méthodologiques sont donc malheureusement courantes.

Après la réalisation de la première enquête en 2003 par la région Poitou-Charentes initiatrice du projet, et la validation de celui-ci lors de l'assemblée générale de la fédération des Conseils des Chevaux en 2004 à Lyon, d'autres régions pilotes ont lancé leurs enquêtes en 2004 puis 2005 : Limousin et Haute-Normandie, puis Champagne-Ardenne, Pays de la Loire et Midi-Pyrénées. Malheureusement, seules deux de ces régions avaient bouclées leurs enquêtes en janvier 2006, faute de temps et de moyens humains.

La reprise de cette enquête en Midi Pyrénées par mes soins au premier semestre 2006 s'est de même heurtée à des problèmes logistiques. La reprise de travaux déjà entamés et abandonnés en cours, la réception des retours sur le site des haras nationaux de Rodez, transmis par la suite à mon domicile, les problèmes du logiciel de saisie d'OESC au deuxième semestre 2006, ainsi que le manque de temps induit par un emploi du temps non exclusivement dévolu à cette tâche l'ont rendu difficile et longue à réaliser. Cependant mon travail et celui de mes prédécesseurs a permis de « dégrossir » ce dossier et d'obtenir des premiers résultats encourageants, dans une zone géographique à la fois riche et caractérisée par une grande hétérogénéité territoriale, tant humaine que culturelle et naturelle.

2. Une étude réalisée sur une durée excessive

La situation décrite ci-dessus a conduit à un décalage d'un an entre les premiers envois et les premières relances. Ceci entraîne automatiquement une perte de précision au niveau des réponses aux questionnaires de relances envoyés en 2006 portant sur les données de l'année 2004.

Outre la précision des données, la peur de décourager les enquêtés par la demande d'informations lointaines (oubli, nécessité d'une recherche dans de vieux

dossiers classés etc...) nous a amené à inclure en en-tête des questionnaires de relances le texte suivant :

« Ce questionnaire porte sur l'année civile N=2004, si possible, sinon merci d'indiquer les chiffres concernant l'année 2005.

Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N

Les autres données : cumul sur l'année N

(...) Dans ce questionnaire, vous choisissez d'indiquer les chiffres concernant l'année civile : N=2004 ou N=2005 (entourez l'année choisie). »

Un biais sur l'exactitude de correspondance des données avec l'année d'étude a donc été accepté dans l'espoir d'augmenter le taux de réponse, ou du moins de ne pas en induire une diminution due au décalage temporel entre l'année cible de l'étude et l'année de réalisation de cette dernière.

3. Un taux global de réponses insuffisant

Sur 606 personnes enquêtées, 107 ont répondu, ce qui correspond à un taux de retours d'enquêtes (premiers envois et relances cumulés) de 17,7%. Sachant que l'échantillonnage effectué a sélectionné 16% de la population, ce taux de réponse ne permet pas de considérer comme significative la représentativité des réponses pour la population globale.

Cependant il faut ici revenir sur le but premier de cette enquête pilote en Midi-Pyrénées, qui était avant tout de sensibiliser et de fidéliser les populations étudiées dans le but de pérenniser ce type de démarche dans le futur. Ce but a été atteint, comme le témoignent d'une part les nombreux commentaires, joints aux retours des questionnaires, félicitant cette démarche et l'intérêt porté à la filière régionale, et d'autre part, les réactions hostiles des personnes démarchées par téléphone après les relances écrites. Qu'il soit positif ou négatif, la plupart des enquêtés ont donc donné un avis sur le projet. Aux responsables de l'OER de démontrer leur erreur aux personnes hostiles, et de satisfaire les attentes des intéressés dans le futur proche. Etant donné les conditions difficiles de réalisation décrites précédemment directement imputables à la nouveauté de ce projet, l'objectif d'augmenter ce taux de réponses lors des futures enquêtes est raisonnablement envisageable.

Paradoxalement, l'écart entre les deux envois qui permettent aujourd'hui de présenter des résultats, ainsi que la proximité de l'année de la deuxième enquête triennale programmée dans le projet (à savoir 2007), va peut-être constituer un avantage : en effet, la présentation des résultats de la première enquête sous forme de plaquettes jointes aux nouveaux questionnaires (dont l'envoi devrait idéalement

se faire début 2008), ainsi que la sensibilisation des populations enquêtées à l'insuffisance de données et de réponses sur la première enquête par un courrier joint, pourrait permettre d'induire une prise de conscience et une motivation supplémentaire chez les enquêtés.

4. Une variation importante du taux de réponses en fonction des populations et de leurs sous-populations

Midi-Pyrénées est la région de France la plus étendue. Elle est de plus divisée en huit départements. Etant données les nombreuses sous-classes créées dans chaque population enquêtée, la division départementale de notre région accentue d'autant l'éparpillement des répondants, et augmente la difficulté d'obtenir des réponses dans chaque sous classe de population au niveau départemental.

Cinq des neuf populations enquêtées présentent un taux de réponse supérieur ou égal à 20% : les commerçants tels que les fabricants et distributeurs de sellerie/équipement (29%) ou d'aliments (19%), les professions libérales telles que les maréchaux-ferrants (25%) et les vétérinaires (27%), et enfin les établissements équestres (21%).

Cependant, quatre populations présentent un taux de réponse nettement inférieur à 20% : les éleveurs (15%) et les cavaliers professionnels (13%), ainsi que les entraîneurs de chevaux de course (7%) et les sociétés de course (17%).

Concernant les deux premières, l'échantillonnage est probablement à mettre en cause. En effet, du fait d'une population numériquement nettement plus grande que les huit autres (2 691 éleveurs listés en 2004 en Midi-Pyrénées), et probablement par souci de limiter le nombre d'envois, seule 12% de la population a été enquêtée. Si le nombre de réponses reste numériquement le plus grand (48 réponses sur 328 envois), la représentativité de ces réponses reste cependant limitée, du fait du pourcentage de réponses mais aussi du nombre de sous-classes, très nombreuses dans cette population. Pour celle-ci donc particulièrement, il me semble impératif d'augmenter de façon conséquente le taux d'échantillonnage, et donc le nombre d'envois, en basant le calcul de l'échantillon non pas sur la population globale mais sur les sous-classes. Pour limiter ce biais, mes relances ont été effectuées de façon à tenter d'obtenir au moins un répondant par sous-classe (en élargissant parfois l'échantillon initial réalisé pour les premiers envois). Cependant ce but n'a malheureusement pas pu être atteint. Ceci devra donc être un objectif prioritaire dans la prochaine enquête, et ce dès les premiers envois.

La population « cavaliers professionnels et marchands » présente elle aussi un taux de réponse faible (13%) bien que le pourcentage échantillonné (17%) soit supérieur à celui des éleveurs. Ici la difficulté à établir un listing de base pour l'enquête est à souligner. En effet, cette population est listée à partir des cavaliers ayant demandé une première et une deuxième catégorie en 2004. Cependant, se trouvent inclus dans ces personnes des dirigeants de centre équestre ayant déjà répondu à l'enquête dans le cadre de cette autre activité ainsi que des particuliers ne se sentant pas concernés par la définition de « cavalier professionnel ». De plus, à l'époque de la mise en place des listings, la population « marchands » n'avait pas encore été précisément définie au niveau des haras nationaux. Il a donc été implicitement considéré dans le listing que les marchands étaient aussi des cavaliers professionnels, ce qui est évidemment loin d'être toujours vrai. Une enquête téléphonique préalable à l'établissement de ce listing pourrait donc s'avérer nécessaire afin de mieux cibler l'échantillon de population enquêtée.

Enfin, il est évident de la filière course n'a été que peu intéressée par notre enquête : le taux de réponse est de 7% de retours chez les entraîneurs de chevaux de course et de 17% pour les sociétés de course, malgré un taux d'échantillonnage de la population de 100%, une double relance écrite et des relances téléphoniques. Ceci est probablement lié à la très forte présence des maisons mère des courses au niveau de la gestion économique de cette « sous filière », qui se sent donc éloignée des Haras Nationaux et de leurs actions. Preuve en est la réflexion d'une bénévole d'une société de course gersoise relancée par téléphone : « Si nous n'avons pas répondu, c'est que cette enquête ne nous sert à rien ». Le déplacement sur place d'un agent afin de faire directement remplir les enquêtes me semble ici la façon la plus simple et la plus sûre d'obtenir les informations nécessaires à l'établissement d'un profil économique de la filière course en Midi-Pyrénées, mis à part les renseignements fournis en première partie de ce document.

Comme il sera développé en fin de discussion de ce document, affecter un stagiaire ou employé du Conseil du Cheval exclusivement à la réalisation de la prochaine enquête triennale portant sur l'année 2007 paraît indispensable à l'obtention rapide de résultats permettant la consolidation des données recueillies et l'adhésion des populations étudiées au projet en Midi-Pyrénées.

III. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE DE L'OER PAR SECTEUR D'ETUDE

La méthode de réalisation de cette enquête ainsi que ses limites et ses biais ayant été décrites dans les précédents paragraphes, les résultats obtenus vont maintenant être exposés.

Il est nécessaire de garder beaucoup de recul quant à l'interprétation de ces résultats, du fait du faible nombre de réponses et de l'inégalité de leur répartition par population (Tableau n°7).

NOMBRE DE REPONSES	Région	Ariège	Aveyron	Gers	Haute Garonne	Hautes Pyrénées	Lot	Tarn	Tarn et Garonne
Etablissements équestres	19	1	4	3	4	2	0	1	4
Elevages	40	3	9	7	3	4	5	6	3
Entraîneurs	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Cavaliers professionnels	3	0	0	0	2	0	0	1	0
Sociétés de courses	3	0	0	2	1	0	0	0	0
Maréchaux	4	1	0	1	0	0	1	1	0
Cabinets vétérinaires	15	1	4	2	1	2	1	1	3
Fabricants et distributeurs d'aliment	6	0	3	0	1	0	0	2	0
Equipementiers du cheval et du cavalier	8	1	2	1	1	1	1	1	0

Tableau 7 : Répartition des réponses des différentes populations par zone géographique.

Malgré des résultats obtenus dans presque tous les départements pour certaines populations, telles que les établissements équestres, les éleveurs, les vétérinaires et les équipementiers, le nombre de répondants ne permet souvent pas de les considérer comme représentatifs de la population totale. C'est pourquoi les résultats seront donc dans tous les cas considérés comme des « ordres de grandeur » pour la filière plutôt que comme des données précises.

Pour tous les tableaux et graphiques présentés, seules les valeurs réellement issues des enquêtes sont prises en compte, et non les résultats fournis par la base de données des Haras Nationaux, dans lesquels toute donnée manquante au niveau des réponses régionales est remplacée par le résultat moyen français correspondant. Ce choix a été fait afin de tenter de discuter de résultats

correspondant au reflet des données de l'enquête, même si celui-ci accentue le caractère partiel des résultats.

De plus les comparaisons entre populations sont effectuées sur des données moyennes et non totales, afin de minimiser les erreurs d'interprétations inhérentes aux différences du nombre de réponses par strates.

Dans les pages qui suivent, la présentation des résultats est faite par grand thème et non par population. Ce choix a pour but de donner une vision économique globale de la filière en Midi-Pyrénées, et non un focus au cas par cas sur les différentes populations.

Tous les tableaux et graphiques présentés dans cette deuxième partie ont été conçus à partir des résultats régionaux et départementaux de notre enquête et des chiffres nationaux issus de la base de données de OESC des Haras Nationaux et transmis par ceux-ci en même temps que l'extraction des données de l'enquête Midi-Pyrénées.

A. DES RESULTATS ECONOMIQUES INEGAUX SELON LES ACTEURS DE LA FILIERE

1. Chiffres d'affaires annuels de la filière régionale

Pour chaque population étudiée, le questionnaire comportait des questions sur le chiffre d'affaire hors taxe de l'activité équine de l'entreprise ou de la structure concernée.

Comme expliqué précédemment, le choix de travailler sur des moyennes a été fait : dans ce cas, il s'agit des moyennes des CA totaux de chaque activité. D'après les résultats de notre étude (Figure n° 5), l'activité dégagant le plus gros chiffre d'affaire de la filière régionale semble donc être la fabrication et la distribution d'aliments. Cependant, son chiffre d'affaire ne représente que 31% du chiffre d'affaire moyen total de la filière midi-pyrénéenne, contre 86% au niveau national.

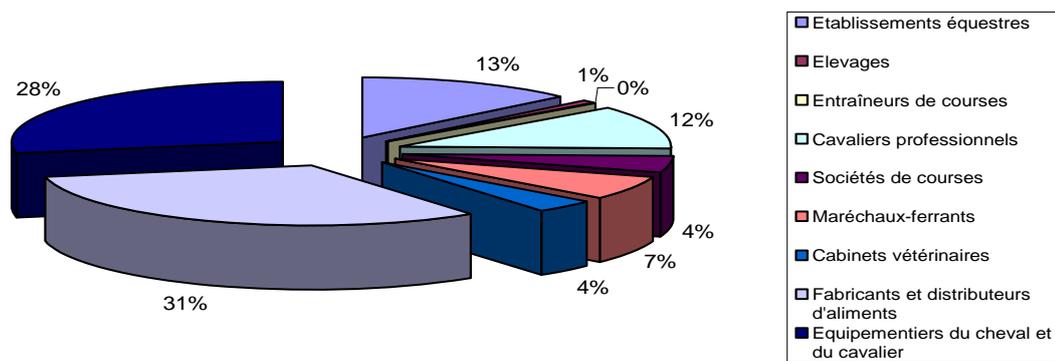


Figure 5 : Répartition des moyennes des chiffres d'affaires totaux en fonction des activités

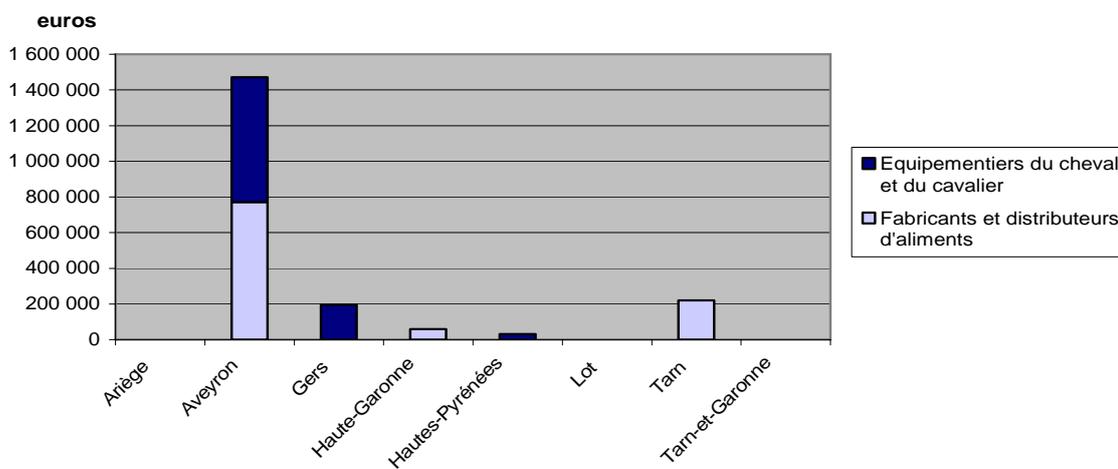


Figure 6 : Répartition des moyennes des chiffres d'affaires par population et par département (première partie)

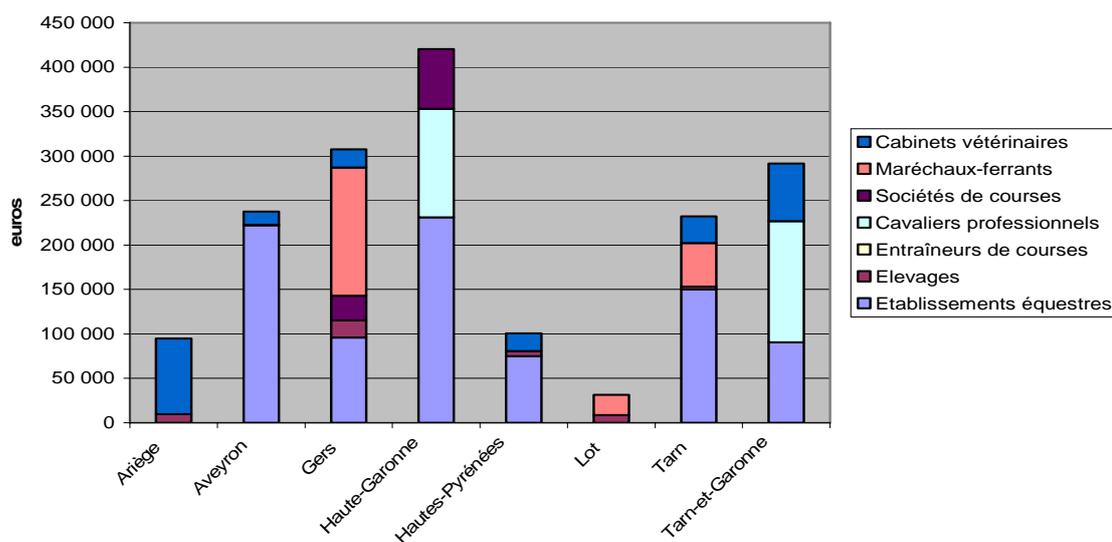


Figure 7 : Répartition des moyennes des chiffres d'affaires par population et par département (deuxième partie)

Il faut préciser que, pour notre région, seuls les résultats de trois départements sont disponibles (figure n°6, Aveyron, Haute-Garonne et Tarn), ce qui fausse probablement ce pourcentage. En effet, selon les « tableaux économiques de Midi-Pyrénées 2006 » [61], la plus importante zone de cultures céréalières s'étend du nord des Hautes-Pyrénées au sud du Tarn et englobe une grande partie du Gers, du Tarn et Garonne et du nord de la Haute-Garonne. Il nous manque donc des données sur 3 des plus gros départements céréaliers de la région. Cependant, le CA moyen des fabricants et distributeurs d'aliments de l'Aveyron devance ceux de la Haute-Garonne et du Tarn, probablement du fait de sa surface toujours en herbe très importante, qui approche les 38% de la surface en herbe totale de la région [59], et donc d'une forte production de fourrages se répercutant sur le chiffre d'affaire de la production de fourrages du département.

La deuxième population, en ce qui concerne le CA, est constituée des équipementiers, avec 28% du CA total de la filière régionale, contre seulement 8% au niveau national. Cependant, malgré l'existence d'un répondant au questionnaire par département (sauf Tarn et Garonne) pour cette population, seuls trois CA départementaux ont pu être définis (Aveyron, Gers et Hautes-Pyrénées), et ce exclusivement à partir de réponses d'enquêtés de la catégorie « petit fabricant ». Étant données les limites quantitatives et qualitatives des réponses, toute comparaison avec le chiffre d'affaire national de cette population est très hasardeuse. Il sera intéressant de comparer ces résultats aux réponses des questionnaires futurs, afin d'en étudier l'évolution.

La troisième population au niveau des CA est celle des établissements équestres, avec 13% du CA régional de la filière contre un peu moins de 0,6% au niveau national, le CA moyen régional étant plus élevé que le CA moyen national. Elle devance de plus la population des sociétés de course (3^{ème} au niveau national avec 2% du CA national de la filière), situation aisément expliquée par le très faible taux de réponse de cette dernière population, réponses de plus obtenues exclusivement auprès de petites sociétés de course locales.

La figure n°7 montre que les plus forts CA départementaux des établissements équestres sont ceux de l'Aveyron et ceux de Haute-Garonne, ce dernier département étant également le plus pourvu en centres équestres (95, c'est-à-dire 28% des établissements régionaux).

La population des cavaliers professionnels, avec 12% du chiffre d'affaire régional de la filière, prend la 4^{ème} position de ce classement, comme au niveau national.

Cependant, sur 138 cavaliers professionnels recensés pour notre étude, seuls 3 réponses sont disponibles (2 pour le chiffre d'affaire), réparties dans deux départements. Toute extrapolation de ces données serait donc très osée.

Les maréchaux-ferrants présentent également un CA moyen régional supérieur au CA moyen français. Le CA est particulièrement élevé dans le Gers, où le répondant possède une entreprise employant deux salariés, et n'exerce que cette activité, situation assez rare dans cette profession libérale.

Les CA de l'activité équine des cabinets vétérinaires semblent très inférieurs au CA moyen national. Cependant les données ici disponibles émanent de structure n'ayant que 20% maximum de leur activité dévolue à l'équine, structures en conséquent classées dans la strate « petit » cabinet vétérinaire.

Enfin, le chiffre d'affaire moyen régional des élevages est inférieur au CA moyen national, la majorité des données émanant pourtant de structures moyennes (2 à 4 juments saillies dans l'année) à grandes (plus de 5 juments saillies dans l'année). Le CA départemental le plus élevé est celui du Gers, basé sur des données d'éleveurs de chevaux de galop, de selle et de trait, avec des structures petites, moyennes et grosses.

	MOYENNE REGIONALE (€)	RANG REGIONAL	MOYENNE FRANCAISE (€)	RANG NATIONAL
Etablissements équestres	144 185	3	113 025	5
Elevages	7 814	8	10 271	9
Entraîneurs de courses	0	9	96 089	6
Cavaliers professionnels	129 000	4	126 938	4
Sociétés de courses	47 437	6	428 739	3
Maréchaux-ferrants	72 013	5	50 098	8
Cabinets vétérinaires	39 247	7	70 546	7
Fabricants et distributeurs d'aliments	349 900	1	17 351 868	1
Équipementiers du cheval et du cavalier	308 333	2	1 769 533	2

Tableau 8 : Valeurs et rangs des chiffres d'affaires moyens (en €) régionaux et nationaux par population

Le tableau n°8 récapitule les moyennes régionales et françaises des CA par population. La population dégagant le plus faible CA en Midi-Pyrénées semble donc être les éleveurs. Le CA moyen de l'activité équine des vétérinaires inférieur au national n'est pas significatif du fait du nombre et de la nature des répondants, de même pour les sociétés et entraîneurs de courses, les équipementiers et les fournisseurs d'aliments. Les établissements équestres, les cavaliers professionnels

et surtout les maréchaux-ferrants de Midi-Pyrénées semblent quant à eux avoir des CA importants comparativement au niveau national.

Du fait du mode de recueil des informations basé sur la bonne volonté des enquêtés, et de l'absence de vérification possible des chiffres avancés, la fiabilité des chiffres exposés, et donc des fortes différences entre les pourcentages nationaux et départementaux, est limitée. Cependant, une des questions de cette partie des questionnaires portait sur le montant des subventions perçues par l'entreprise ou la structure concernée : quel part des chiffres moyens des CA totaux régionaux représentent-elles ? Pourraient-elles fournir un début d'explication à ces variations de CA élevées?

2. Subventions de la filière régionale

La figure n°8 et le tableau n°9 présentent la synthèse des résultats obtenus lors de l'enquête, par population et en comparaison avec les moyennes de subventions nationales.

Selon les données recueillies lors de notre enquête, la population recueillant le plus de subventions en Midi-Pyrénées est donc celle des sociétés de courses, suivie par les établissements équestres.

Pour les sociétés de course, les élevages et les cavaliers professionnels, ces subventions semblent plus élevées que la moyenne nationale, alors que les établissements équestres semblent dans la situation inverse.

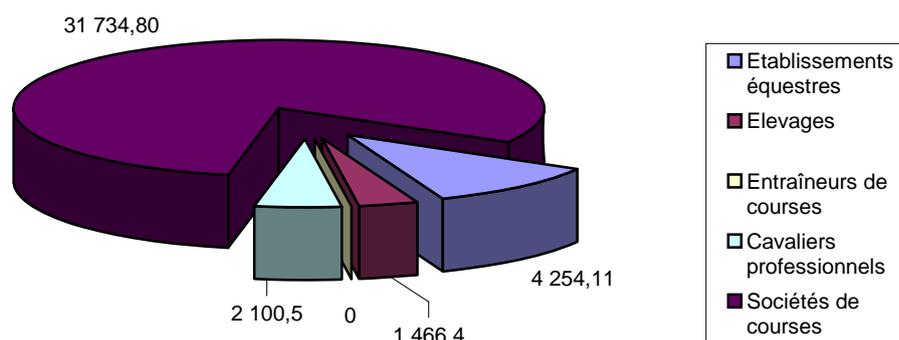


Figure 8 : Répartition des moyennes des subventions régionales par population en euros.

Pour les élevages cependant, dont la moyenne régionale des subventions semble trois fois supérieure à la nationale, quelques précisions sont à donner. Ces chiffres sont en effet faussés par la pluriactivité des éleveurs enquêtés, et ainsi « gonflés » par des éleveurs mixtes faisant aussi l'élevage de bovin en zone de montagne, et

ayant donc d'importantes aides. Les subventions déclarées par nos enquêtés n'ayant comme activité d'élevage que celle d'élevage équin, vont de 0 à 1 000 euros.

	MOYENNE REGIONALE (€)	MOYENNE NATIONALE (€)
Etablissements équestres	4 254	6 778
Elevages	1 466	414
Entraîneurs de courses	0	1 506
Cavaliers professionnels	2 100	976
Sociétés de courses	31 734	22 562
TOUS SECTEURS FILIERE EQUINE	3 837	4 193

Tableau 9 : Moyennes régionale et nationale des subventions perçues par les populations exerçant une activité équine

Ainsi, les CA régionaux moyens supérieurs à la moyenne française observés précédemment ne peuvent pas être expliqués par les subventions.

Deux des populations dont les résultats précédents semblent montrer un CA plus élevé au niveau régional qu'au niveau national, les centres équestres et les maréchaux-ferrants sont des prestataires de services. Cette situation économique pourrait-elle s'expliquer par des tarifs plus élevés que les tarifs moyens nationaux ?

3. Montant des prestations de la filière régionale

A la lecture des réponses obtenues lors de l'enquête, présentées dans les tableaux n°10 et 11, le prix moyen régional d'une heure d'enseignement semble légèrement plus élevé que la moyenne française, ainsi que le prix du mois de pension en boxe d'un cheval. Cependant ces tendances ne sont pas statistiquement significatives, et on peut considérer que la filière régionale est alignée avec le reste de la France quant aux tarifs des prestations des centres équestres. La différence quant à la pension poney semble cependant significative, bien que la notion de pension « au boxe » soit probablement à relativiser.

Le tarif moyen obtenu par notre enquête quant à la pension cheval en boxe dans le Gers semble de plus anormalement élevé. Il sera à confirmer ou infirmer dans les études suivantes.

Les tarifs pratiqués par les maréchaux-ferrants semblent quant à eux supérieurs aux tarifs moyens français, et ce dans les trois départements où les données sont disponibles.

	Ariège	Aveyron	Gers	Haute-Garonne	Hautes-Pyrénées	Lot	Tarn	Tarn et Garonne
Etablissements équestres :								
(prix en euros)								
Prix heure cheval adulte licencié		12,3	8,8	19,0	13,5			13,0
Prix heure poney enfant licencié		9,4	9,8	19,0	10,8			11,9
Prix de pension cheval en boxe		290,0	335,0	268,8	275,5		250,0	236,9
Prix de pension poney en boxe								180,0
Maréchaux-ferrants :								
(prix en euros)								
Prix HT d'une ferrure standard			68,6			65,0	65,0	

Tableau 10 : Tarifs moyens des établissements équestres et des maréchaux-ferrants en Midi-Pyrénées

	MOYENNE REGIONALE (€)	MOYENNE FRANCAISE (€)
Etablissements équestres :		
Prix heure cheval adulte licencié	13,3	12,2
Prix heure poney enfant licencié	12,2	12,1
Prix de pension cheval en boxe	276,0	248,9
Prix de pension poney en boxe	180,0	231,9
Maréchaux-ferrants		
Prix HT d'une ferrure standard	66,2	57,3

Tableau 11 : Comparaison des tarifs moyens des établissements équestres et des maréchaux-ferrants en France et en Midi-Pyrénées

Les tendances des CA de ces populations ne s'expliquent donc pas totalement par les tarifs de leurs prestations : si les maréchaux-ferrants semblent en effet vendre leur savoir-faire plus cher que dans le reste de la France, les établissements équestres semblent quant à eux être plus abordables sinon alignés sur leurs homologues français.

B. DES EFFECTIFS D'EQUIDES REGIONAUX ELEVES

1. Effectifs des équidés recensés lors de l'enquête OER

Comme illustré par la figure n°9, les élevages de Midi-Pyrénées, parallèlement aux observations faites sur les chiffres d'affaires, semblent représenter la population la plus homogène quant à l'effectif d'équidés avec en moyenne entre 8 et 12 équidés par élevage de tout type, ce qui correspond à une moyenne régionale de 9,6 équidés, supérieure à la moyenne nationale de 8,7 équidés par élevage.

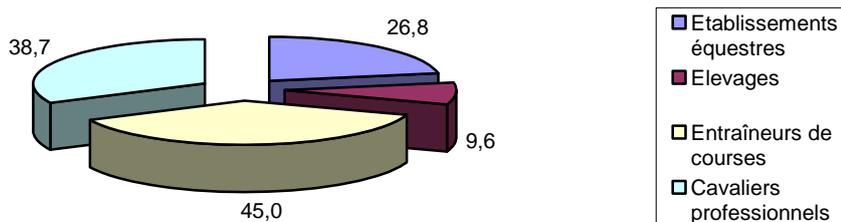


Figure 9 : Effectifs moyens d'équidés par populations enquêtées

Les établissements équestres ont une moyenne régionale de 26,8 équidés dans leurs murs, ce qui est inférieur à la moyenne nationale de 28,8. Cependant en Haute-Garonne, la moyenne départementale d'équidés présents dans les centres équestres est de 33,4 équidés. Etant le département le plus urbanisé, ce chiffre est sûrement à rapprocher d'un faible nombre d'équidés vivant au pré et d'un fort taux de chevaux de sport mis en pension par leurs propriétaires, et confondus avec les chevaux d'instruction lors des réponses aux questionnaires.

La population « cavaliers professionnels », pour laquelle les données ne sont disponibles que dans le Tarn et en Haute-Garonne, semble présenter un effectif moyen régional (38,7 équidés) très supérieur au national (29,9 équidés). Cependant, le biais fréquent de cette population est l'interférence entre l'activité de « cavalier professionnel » et celle de « directeur/gérant d'établissement équestre ». Malgré la précision demandée en en-tête de questionnaire (annexe 4), les 5 répondants peuvent avoir mélangé leurs activités. Ils seront donc à ré-interroger plus précisément pour l'année 2008.

Enfin, le seul répondant de la catégorie « entraîneur de course » possède un grand nombre d'équidés [40] par rapport à la moyenne nationale de 9,6. Toute généralisation sur cette population serait très hasardeuse et des confirmations devront être recherchées dans les enquêtes futures.

2. Composition des élevages en Midi-Pyrénées

La figure n°10 présente les données extraites des questionnaires de réponse quant aux effectifs des élevages midi-pyrénéens. Deux points sont remarquables : la prépondérance de l'élevage de chevaux de trait en Midi-Pyrénées, ainsi que la forte majorité des chevaux de selle et de trait. Ces chiffres totaux sont bien entendus à pondérer pour les raisons exprimées précédemment. Cependant si la fiabilité des

chiffres peut être contestée, l'intérêt porté à notre enquête, notamment par les éleveurs de chevaux de selle et de trait, n'en est que mieux souligné.

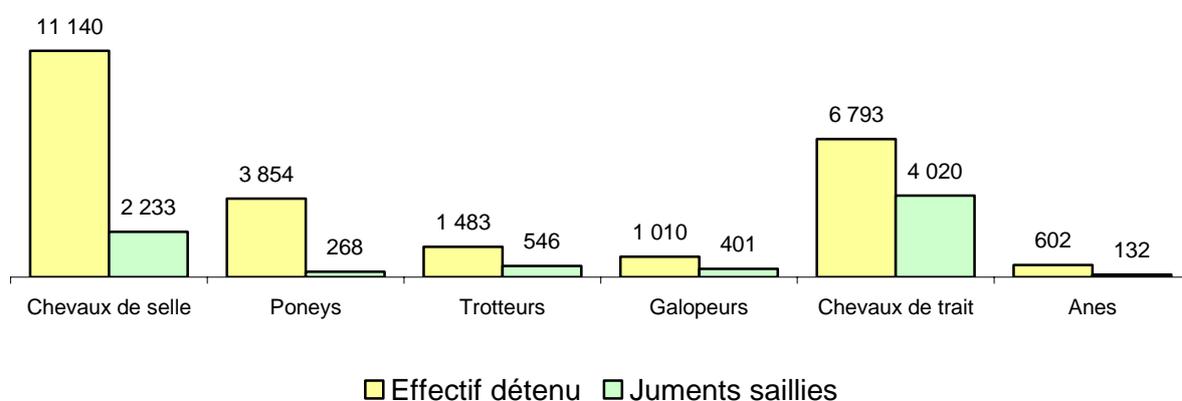


Figure 10 : Nombre total d'équidés détenus et de juments saillies par les élevages de Midi-Pyrénées.

Les effectifs moyens et nombres moyens de juments saillies par élevage tous types confondus (9,25 et 2,82) en Midi-Pyrénées sont supérieurs aux moyennes nationales de 8,75 et 2,59.

Le faible chiffre d'affaire moyen des élevages régionaux observé lors de notre enquête ne semble donc pas décourager les acteurs économiques de cette population. Comme il a été expliqué en première partie, il existe différents types d'éleveurs, notamment caractérisés par un professionnalisme et une recherche du profit variable. Nos résultats nous portent à penser que les éleveurs midi-pyrénéens sont avant tout des particuliers exerçant cette activité pour le plaisir sans recherche de profit, et en complément de leur activité principale.

L'étude des activités des acteurs de la filière permettra de vérifier cette hypothèse. L'étude des surfaces utilisées précisera les différents types d'exploitations présents en Midi-Pyrénées, plus ou moins extensives.

C. DES SURFACES EXPLOITEES IMPORTANTES

Comme le montre la figure n°11, les surfaces consacrées à l'élevage régional sont importantes, nettement supérieures à la moyenne française. Ce résultat est probablement en rapport avec le relief montagneux très présent dans quatre des départements : Ariège, Aveyron, Hautes-Pyrénées et Tarn, dont 22 réponses sur 40 proviennent (tableau n°7). La surface toujours en herbe aveyronnaise est d'ailleurs très importante [59].

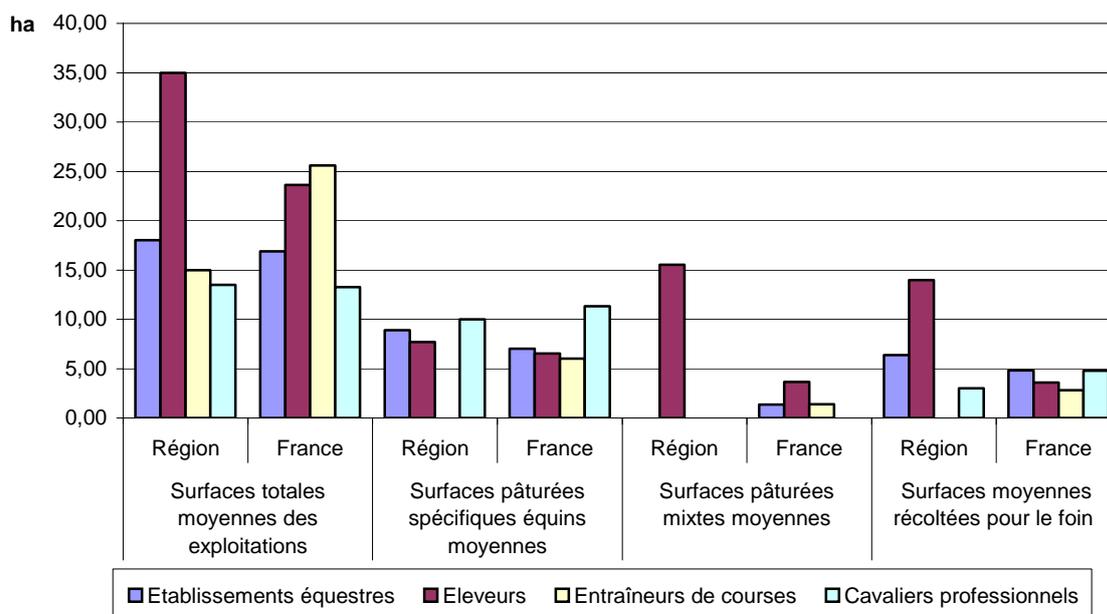


Figure 11 : Surfaces moyennes (en ha) exploitées par la filière équine.

La nature des utilisations de ces surfaces est précisée par notre questionnaire : en ce qui concerne les élevages, l'importante surface consacrée à cette activité est avant tout utilisée pour la production de foin, et pour un pâturage mixte, c'est-à-dire accueillant d'autres espèces en complément des chevaux. Les élevages présentant une surface importante ne sont donc pas des élevages dévolus exclusivement à l'activité équine.

Etablissements équestres et cavaliers professionnels régionaux semblent dans la moyenne nationale, avec principalement une utilisation des surfaces pour le pâturage spécifique des chevaux et la récolte de foin.

Enfin l'entraîneur, seul répondant de sa catégorie, semble être pluriactif, ses pâtures n'étant pas uniquement dédiées aux chevaux.

D. DES ACTEURS ECONOMIQUES MAJORITAIREMENT PLURIACTIFS

Certaines des strates des populations étudiées sont par définition pluriactives, c'est-à-dire exercent d'autres activités que celle dévolues aux équidés. La partie thématique des questionnaires concernant les activités comportait donc des précisions sur la part du temps de travail dédiée à l'activité équine. Les données recueillies sont présentées sur la figure n°12.

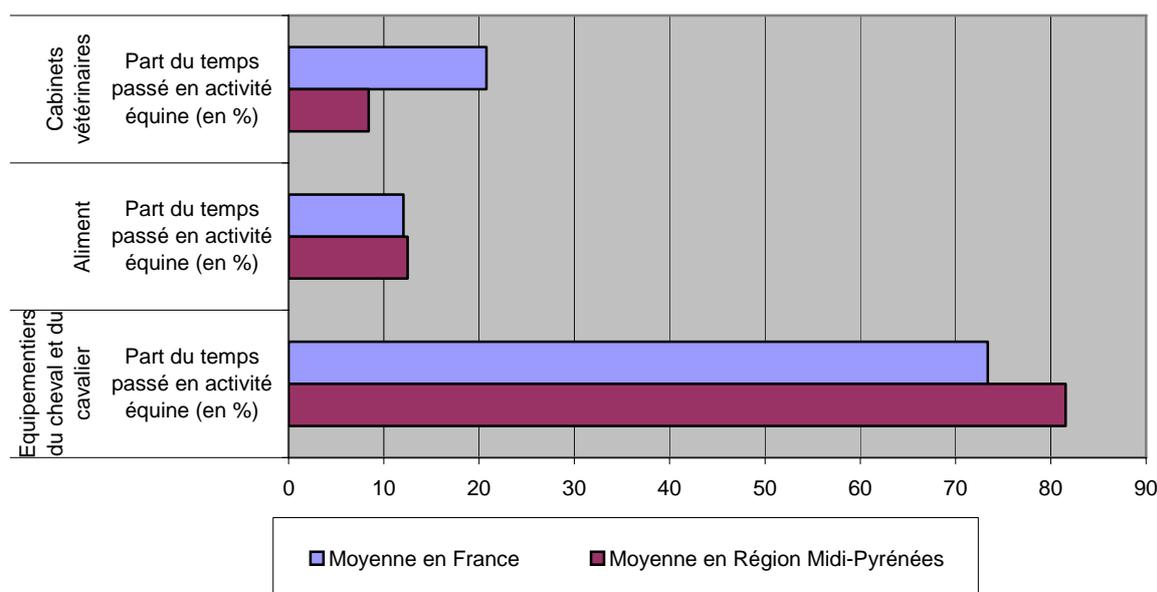


Figure 12 : Part de l'activité équine dans le temps de travail des populations étudiées en France et en Midi-Pyrénées.

Il apparaît ici que, comme nous l'avons supposé au vu des résultats économiques précédemment, les répartitions d'activités des entreprises d'équipement et d'alimentation sont en phase avec la moyenne française. De plus, les répondants de notre enquête sont pour la plupart de petites structures, leur part d'activité équine légèrement supérieure à la moyenne française peut donc s'expliquer par une spécialisation relativement importante de leur activité. L'accent devra être mis dans la prochaine étude sur l'élargissement des réponses à des entreprises de plus grosse taille et plus diversifiées afin d'obtenir des données régionales significatives et représentatives de toutes les strates de la population.

Les cabinets vétérinaires répondant sont aussi de « petits cabinets d'équine », c'est-à-dire des cabinets dont l'activité est en majorité occupée par l'exercice d'autres spécialisations (canine, rurale). La part moyenne de l'activité équine dans le temps de travail n'est en effet que de 20% en moyenne.

La pluriactivité des acteurs de la filière semble ici confirmée. Deux populations se démarquent pourtant : les établissements équestres et les maréchaux-ferrants semblent plus souvent n'exercer qu'une activité. Cependant, de façon générale dans la région, et ce pour toutes les populations étudiées, la pluriactivité des acteurs régionaux semble plus importante que la moyenne nationale.

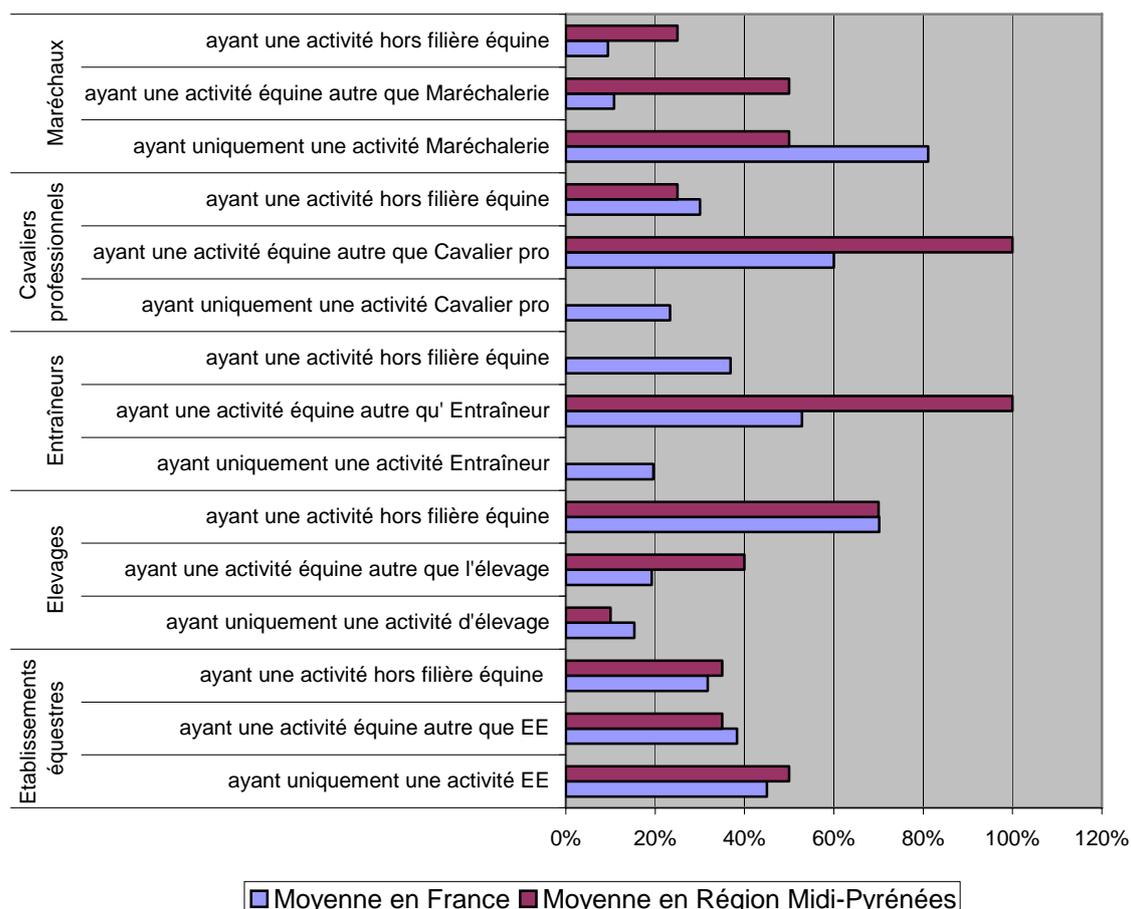


Figure 13 : Part moyenne de l'activité équine dans le temps de travail en Midi-Pyrénées et en France.

De même notre hypothèse concernant la nature des activités des éleveurs régionaux répondants semble ici confirmée. Si la pertinence statistique de ces résultats est bien entendue toujours sujette à caution, le fait que la majorité des répondants soient des pluriactifs - donc ceux les moins intéressés par la rentabilité de leur exploitation et donc par ce type d'étude économique - tend à confirmer la pertinence des grandes tendances dégagées pour la région Midi-Pyrénées. La plupart des acteurs économiques de la filière, toutes populations confondues sont donc pluriactifs. Mais quelles sont les caractéristiques des emplois créés par les activités de la filière ?

E. DES EMPLOIS A TEMPS PARTIEL ET DE NOMBREUX BENEVOLES

Plusieurs résultats sont remarquables au niveau régional. Tout d'abord, il existe un nombre moyen de bénévoles par centre équestre équivalent au nombre moyen national (2.6 en moyenne régionale contre 2,5 en nationale), tandis que celui de la population « cavaliers professionnels » semble nettement supérieur(1,0 en moyenne

régionale contre 0,2 en nationale), le nombre de dirigeants moyen des deux populations étant quant à lui quasi identique au niveau régional qu'au niveau national. Le nombre moyen régional de salariés pour sa part est dans les deux populations supérieur au nombre moyen français (2,3 contre 1,5 pour les centres équestres, et 1,5 contre 0,8 pour les cavaliers professionnels). Ici encore, la définition de cette dernière population peut fausser ces résultats et sera à revoir dans les prochaines études.

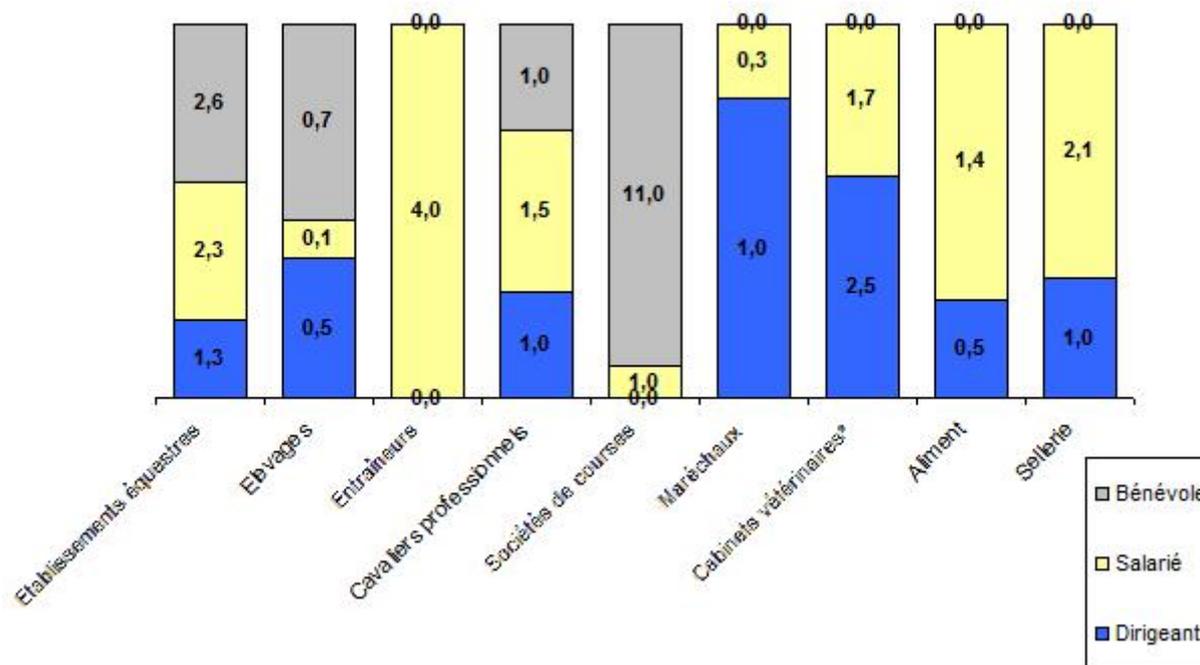


Figure 14 : Effectifs moyens de travailleurs impliqués dans la filière équine régionale

On peut de plus observer que, au niveau régional, le nombre moyen de salariés impliqués dans chaque population reste relativement peu important en comparaison au nombre moyen de dirigeants, ce qui rejoint l'idée d'une filière majoritairement formée de petites structures (figure n°14). Il est à noter que les entreprises d'équipement et d'alimentation vérifient elles aussi ce fait, avec en moyenne un dirigeant pour deux salariés et demi (un pour quatre au niveau national).

Les femmes semblent de plus être nombreuses dans la filière régionale, avec une moyenne de 2,6 femmes par entreprise, toutes structures confondues, contre 2,2 en moyenne nationale. Toutes populations confondues, les hommes quant à eux semblent moins nombreux au niveau régional (5,8 par entreprise régionale contre 6,5 en moyenne nationale). Certains métiers restent cependant très majoritairement masculins, tel que les maréchaux-ferrants. La figure n°15 présente le détail de cette répartition des sexes par population.

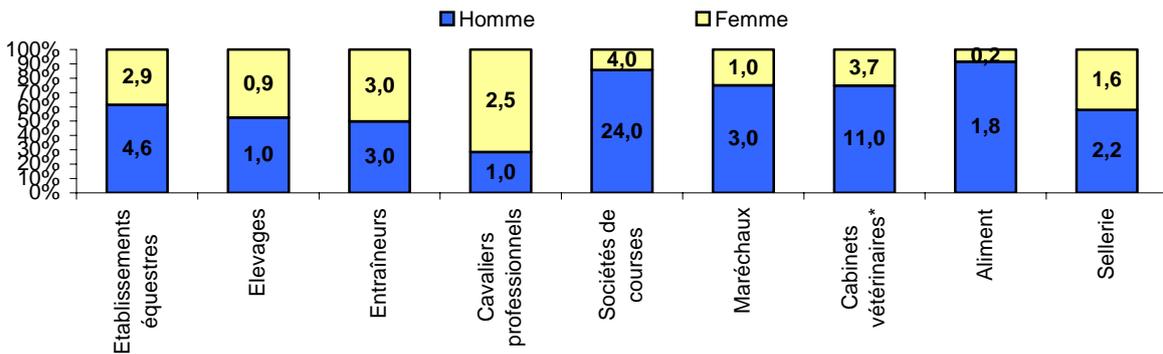


Figure 15 : Répartition par sexe des effectifs moyens impliqués dans la filière équine régionale.

Enfin, la figure n°16 nous permet de faire le point sur les activités régionales qui génèrent le plus d'emplois.

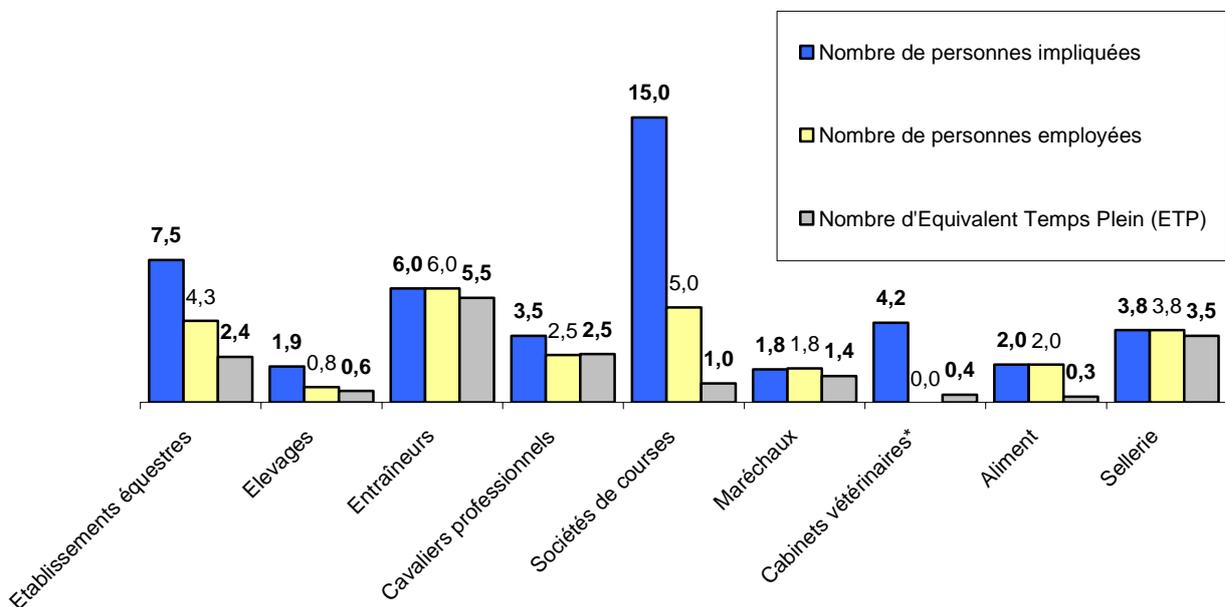


Figure 16 : Nombre moyen de personnes et d'emplois générés par la filière équine régionale

Le nombre moyen de 15 emplois générés par société de course est à relativiser dans la mesure où 2 personnes sur 3 y sont bénévoles. Les emplois des centres équestres, quant à eux, sont souvent des temps partiels avec 2,4 ETP (Equivalent Temps Plein) pour 4,3 personnes employées. Les élevages, entraîneurs, cavaliers professionnels, maréchaux et équipementiers semblent quant à eux générer des emplois à temps plein.

Compte tenu du taux de bénévoles par population et des ETP, ainsi que du biais du nombre de répondants (notamment pour la population « entraîneurs »), les

populations générant proportionnellement le plus d'emplois semblent être les équipementiers, les cavaliers professionnels et les maréchaux.

Plusieurs tendances économiques de la filière régionale ont donc été mises en lumière par l'étude des résultats de l'enquête de l'OER Midi Pyrénées portant sur l'année 2004. Il apparaît désormais utile de remettre ces résultats en perspective, dans le contexte géographique et socio-économique régional, national et européen. La synthèse qui suit doit permettre de dégager les forces et faiblesses de la filière équine régionale afin de fournir à ses acteurs des éléments utiles à la définition d'une stratégie à moyen et long terme.

**SYNTHESE ET CONCLUSION : LA REGION MIDI-PYRENEES, UNE
REGION DOTEES D'UN FORT POTENTIEL DE DEVELOPPEMENT
POUR LA FILIERE EQUINE**

Dans les deux premières parties, les caractéristiques de la filière équine et la recherche d'informations précises sur sa situation économique entreprise par les associations socioprofessionnelles et les haras nationaux ont été décrites. Nous allons maintenant replacer ces informations dans le contexte économique de la région Midi-Pyrénées.

Riche d'une variété géographique très importante, cette région est en effet caractérisée par son hétérogénéité. Des paysages de hautes montagnes des Hautes Pyrénées aux plaines de l'Ariège en passant par les collines de l'Aveyron, du climat sub-méditerranéen du Tarn à celui continental du Lot, le territoire midi-pyrénéen est très attractif pour le tourisme. Sa richesse historique et culturelle ne fait que renforcer cette attractivité. Nous verrons de quelles manières la filière cheval peut tirer profit de ces caractéristiques.

Aborder le contexte économique de la filière régionale sans évoquer des récentes évolutions du statut de ses activités économiques au niveau national et européen constituerait une erreur. En effet, la réorganisation socio-économique de la filière et l'intérêt croissant des associations socio-professionnelles pour sa structuration sont directement liés aux évolutions de la nouvelle politique agricole commune, qui met de plus en plus l'accent sur le développement rural et toutes ses variantes. Le cheval a une opportunité à saisir dans ce contexte, et nous verrons que les particularités régionales de la filière se prêtent parfaitement à la prise en compte de ces nouvelles perspectives.

I. MIDI-PYRENEES, UNE REGION A DOMINANTE RURALE

A. UNE GRANDE REGION DIVISEE EN HUIT DEPARTEMENTS TRES DIFFERENTS

La région Midi-Pyrénées est la première région de France au niveau de sa superficie (45 348 km²). Sa population, estimée au 1^{er} janvier 2004 par l'INSEE, était de 2 701 049 habitants (pour 60 340 000 habitants en France métropolitaine). Au 1^{er} janvier 2005, la population régionale avait augmenté de 1,1% (2 731 000 habitants), tandis que celle de la métropole avait augmenté de 0,6% (60 702 000 habitants).

Le tableau n°12, en page suivante, récapitule les données démographiques et géographiques de la région par département.

DEPARTEMENT (numéro)	SUPERFICIE (km ²)	POPULATION (milliers)	DENSITE (hab / km ²)	PREFECTURE (nb d'habitants du département)
ARIEGE (09)	4 890	142	29	Foix (142 453)
AVEYRON (12)	8 735	272	31	Rodez (272 175)
HAUTE-GARONNE (31)	6 309	1135	180	Toulouse (1 134 980)
GERS (32)	6 257	178	29	Auch (178 334)
LOT (46)	5 217	167	32	Cahors (167 456)
HAUTES-PYRENEES (65)	4 464	228	51	Tarbes (228 287)
TARN (81)	5 758	358	62	Albi (357 950)
TARN ET GARONNE (82)	3 718	219	59	Montauban (219 414)
TOTAL MIDI-PYRENEES	45 348	2701	60	TOULOUSE

Tableau 12 : Données démographiques et géographiques par département pour la région Midi-Pyrénées (INSEE 2004)

Il apparaît donc que le plus grand département en superficie, l'Aveyron, est loin d'être le plus peuplé, avec une population de 272 000 habitants et une densité de 31 habitants au km², contre plus d'un million d'habitants en Haute-Garonne pour une superficie moindre (6 309 km²) et donc une densité élevée (180 habitants au km²). La Haute-Garonne est en effet de loin le département le plus peuplé, avec près de 42% de la population régionale. C'est par ailleurs le département dans lequel notre enquête a permis de recenser le plus de chevaux (10 540 chevaux sur les 39 582 recensés sur toute la région à partir des réponses de nos enquêtés).

La géographie régionale est de plus, comme nous allons le voir, très variée.

B. UNE REGION COMPRENANT DE NOMBREUSES ZONES RURALES

1. De nombreux espaces naturels préservés et une forte biodiversité

Midi-Pyrénées est une région à dominante rurale façonnée par les activités agricoles et forestières étendues sur 80% du territoire. Elle concentre une grande variété de paysages et de milieux naturels du fait du croisement des influences océanique, méditerranéenne et montagnarde. Les espaces forestiers, majoritairement composés de feuillus, couvrent le quart du territoire. Différents types de milieux naturels sont remarquables, avec des zones humides, marais, tourbières, étangs, mais aussi des sites de falaises et de gorges, des sites paléontologiques, des zones sèches, des milieux méditerranéens. Parallèlement à cette diversité, la région accueille près de la moitié des espèces de la faune et de la flore françaises.

Afin de conserver ce patrimoine biologique exceptionnel, la région s'est dotée d'un ensemble de moyens juridiques et de procédures visant à le préserver et le

gérer telles que des réserves biologiques domaniales sur le massif pyrénéen ainsi que des procédures de protection pour le parc national des Pyrénées et la réserve naturelle du Néouvielle. Des arrêtés de protection biotope ont également été mis en place, essentiellement concentrés sur les rivières, en particulier sur le fleuve Garonne entre Toulouse et Montauban, et les grottes en Ariège et dans le Lot, ainsi que des procédures contractuelles de gestion durable comme les zones directives habitat : 96 sites NATURA 2000 répartis sur l'ensemble du territoire, 11 réserves naturelles régionales, 3 Parcs naturels régionaux (Haut-Languedoc, Causses du Quercy, Grands Causses). Enfin, des inventaires espaces et espèces sont réalisés au sein de 3 500 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sous la forme de suivis de population (oiseaux migrateurs, cervidés, rapaces dans les Pyrénées) qui permettent l'élaboration de plans de gestion des espèces, la lutte contre les nuisibles (ragondins) par exemple [23].

Le maintien de la diversité et de la qualité des milieux naturels tout en renforçant l'attractivité du territoire sont des enjeux importants au sein desquels la filière cheval sous toutes ses formes peut trouver sa place, et pour lesquels l'action régionale est importante, que les milieux soit remarquables ou ordinaires comme en témoignent les procédures de mise en valeur et de gestion durables telles que les Parcs naturels régionaux du Haut-Languedoc, des Grands Causses, des Causses du Quercy. Deux projets de parcs naturels sont par ailleurs en cours, celui des Pyrénées ariégeoises et celui de l'Aubrac. Ces enjeux impliquent également l'accompagnement des propriétaires ou des gestionnaires de sites, collectivités ou associations dans les opérations de gestion durable des espaces ou des espèces : élaboration de plans de gestion, chartes paysagères, travaux d'aménagement, suivi et préservation d'espèces (gypaète barbu, vison d'Europe).

Ainsi, afin de contribuer à la pérennité du patrimoine naturel régional, le budget annuel de la région réserve donc quelques 4 millions d'euros à la mise en valeur et le maintien biologique des écosystèmes (zones de refuge, corridors biologiques, reproduction), à la lutte contre l'érosion, à la reconstitution des bocages, à la lutte contre la déprise agricole et enfin, à la prévention des risques naturels (incendie, inondations, avalanches).

2. Un espace rural régional encore fortement peuplé

En 2004, l'espace rural de la région couvrait 97% du territoire, ce qui est à peine supérieur à la moyenne nationale de 94%. Cependant 56% de la population

régionale y habitait, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale de 44% [60].

Ainsi la majorité des midi-pyrénéens habitent hors des principales agglomérations de cette région qui, après le Limousin, est celle du Sud-Ouest où la campagne occupe encore le plus de place. Ce territoire rural est structuré en 129 bassins de vie, micro-territoires offrant à leur population un accès aux services de la vie courante et à l'emploi. La population tend à se concentrer ces dernières années dans les zones périphériques des préfectures, ainsi que sur les grands axes (Toulouse-Paris, Toulouse-Albi, Toulouse-Carcassonne). D'autres bassins de vie, au contraire, se dépeuplent, notamment dans les zones éloignées tant des agglomérations que des axes de communication qui structurent la région.

Selon l'INSEE, sur les trente années à venir, la population stagnerait dans le milieu rural, alors que les agglomérations urbaines continueraient à croître. La mise en valeur de ces territoires reste donc primordiale, malgré sa population relativement importante, afin de ne pas laisser croître l'écart entre les zones urbaines et les zones rurales.

3. Une agriculture en mutation

Midi-Pyrénées est la 5e région française par sa production agricole et la première par le nombre de ses exploitations [61]. L'élevage des bovins, celui des ovins et les grandes cultures sont les 3 principales activités agricoles. Caractérisée par son climat de zone de transition, la région présente deux grands types de sols : des côteaux argilo-calcaires (environ 1 million d'hectares) favorables à toute culture, ainsi que des sols d'alluvions récentes (500 000 hectares) favorables elles aussi aux cultures, ou anciennes (« boubènes »), défavorables pour leur part à une activité agricole. Ainsi, 40% de la surface agricole utile (SAU) dispose d'une bonne potentialité agricole, bien que 97% du territoire régional soit classé en zone défavorisée au vue des règles de l'Union Européenne.

A la fin du siècle dernier, la tendance agricole midi-pyrénéenne était à la spécialisation dans les grandes cultures, avec notamment une forte augmentation des surfaces consacrées à la culture des oléo protéagineux (+126% pour le soja par exemple entre 1991 et 2001). Les études INSEE [61] semblent confirmer cette tendance puisqu'en 2004, la SAU consacrée aux cultures annuelles (céréales et oléagineux essentiellement) occupe une surface supérieure à celle consacrée aux cultures permanentes, après avoir représenté une part égale pendant des années.

En parallèle, on observe donc un recul des surfaces destinées aux animaux, surfaces incluant les cultures de maïs, fourrage et ensilage, les prairies artificielles et temporaires, et les surfaces toujours en herbe.

La surface en jachère quant à elle, après avoir fortement augmenté au début du siècle du fait des évolutions de la PAC, accuse une régression depuis 2003, au profit des surfaces boisées notamment, essentiellement dans les départements de l'Ariège, l'Aveyron et du Lot.

Pour compléter ce tableau succinct de l'agriculture régionale, il est important de savoir que le nombre d'exploitations de moins de 10 hectares diminue depuis 2000 plus rapidement que dans le reste de la France, au profit d'une augmentation des exploitations de plus de 50 ha. Cependant les exploitations de moins de 50 ha représentent encore une exploitation sur deux en Midi-Pyrénées, et valorisent 23% de la SAU. Nous noterons également la rapide disparition des exploitations professionnelles de polyculture-élevage (type courant d'exploitation pratiquant l'élevage de chevaux), dont l'effectif et les surfaces ont diminué respectivement de 7 et 3,6% par an depuis 2000.

C'est donc dans le contexte d'une agriculture Midi-Pyrénéenne en pleine réorientation défavorable à l'élevage et aux résultats économiques incertains que la filière cheval va devoir trouver sa place, et tirer profit de la nouvelle politique agricole.

Celle-ci laisse une place plus importante à des voies originales de valorisation des activités des exploitations agricoles, en particulier celles liées au développement du tourisme régional français.

4. Un tourisme rural en développement

En complément du tourisme culturel fidèle depuis très longtemps à notre région (châteaux cathares, sites paléontologiques, cité de Carcassonne), et du tourisme saisonnier (sports d'hiver, randonneurs en été dans les Pyrénées), un nouveau type de tourisme se développe en France et notamment dans notre région : le tourisme vert.

Il regroupe les activités touristiques en milieu rural directement liées aux valeurs de la nature et du paysage. Les prestations sont assurées par les agriculteurs (agritourisme), ou par les habitants des zones rurales non agriculteurs qui désirent mettre en valeur l'espace rural.

En Midi-Pyrénées, 4% des exploitations agricoles ont une activité agritouristique (3% hébergement, 1% restauration) c'est-à-dire deux fois plus que la moyenne

nationale. De plus, 11% des exploitations ont une activité de transformation et/ou de commercialisation des produits de la ferme, participant ainsi à la mise en valeur des produits du terroir [16].

Les départements dont les exploitations pratiquent le plus l'agritourisme sont le Lot, les Hautes-Pyrénées et l'Ariège. Le 1^{er} réseau national d'accueil à la ferme, « Bienvenue à la Ferme », a d'ailleurs été créé dans notre région. Il rassemble 750 agriculteurs garantissant un accueil « authentique » et des prestations complètes : gastronomie et produits de la ferme, qualité de vie et d'hébergement à la ferme, loisirs variés dont l'équitation peut faire partie.

Totalement adaptées à l'évolution des loisirs et vacances des Français que nous avons évoqué en première partie, les activités touristiques midi-pyrénéennes intègrent aujourd'hui la mise en valeur du terroir, et par là-même participe au développement rural.

Ainsi, la région Midi-Pyrénées, loin de se limiter au développement urbain de la périphérie toulousaine, est riche de nombreux paysages ruraux et de son histoire culturelle et agricole. Ces caractéristiques sont aujourd'hui directement liées aux possibilités de développement de la filière équine, grâce à l'évolution de la Politique Agricole Commune ainsi qu'à l'évolution du statut agricole des activités équines en France, dans un contexte agricole européen résolument tourné vers la mise en valeur des espaces ruraux.

II. LA FILIERE EQUINE ET LE DEVELOPPEMENT RURAL

A. UNE NOUVELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ORIENTEE VERS UN DEVELOPPEMENT RURAL PLURIACTIF

La Politique Agricole Commune entre dans une nouvelle période (2007-2013). Cette réforme est essentiellement basée sur une modification des règles de programmation du financement agricole pour les 7 prochaines années.

Tout d'abord, rappelons que la PAC repose sur deux piliers. Le premier a pour objet de soutenir les productions agricoles, sur la base des Organisations Communes de Marché. Bien que le cheval figure parmi les produits agricoles dans les traités européens, aucun soutien financier n'est prévu pour les activités hippiques

dans ce marché. Le premier pilier ne concerne donc que la filière viande, et le soutien qui lui est apporté est très faible.

Le deuxième pilier quant à lui, a pour objet le soutien au développement rural. La politique sur laquelle se fonde ce deuxième pilier vise au développement intégré et durable des zones rurales, passant par une multifonctionnalité de l'agriculture et la reconnaissance du rôle des agriculteurs dans la préservation de l'environnement. En effet, la nécessité de maintenir les campagnes vivantes et d'améliorer la qualité de vie dans les zones rurales passe par la création d'emplois au travers d'une diversification des activités agricoles.

Une politique de développement rural semble donc nécessaire au maintien d'une bonne santé de l'agriculture européenne par sa modernisation en une agriculture à rôle multiple, économique mais aussi sociale et environnementale. Afin de la soutenir, le système de financement/programmation/gestion de ce deuxième pilier a été simplifié pour cette nouvelle période. Les anciens organismes de sources de financement (Garantie et Orientation), types de programmations (Garantie, Garantie Objectif 2, Garantie Nouveau EM, Orientation Objectif 1, Orientation LEADER+) et de systèmes de gestion financière et de contrôle (Garantie, Garantie nouveaux EM, Orientation) ont été réunis autour d'un unique fond commun, le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), accompagné d'un unique système de gestion financière et de contrôle, et d'un unique système de programmation.

Trois des axes de cette nouvelle politique correspondent aux objectifs majeurs visés, et un quatrième axe correspond à l'outil méthodologique nécessaire au bon fonctionnement des trois premiers :

-Axe 1 : « *amélioration de la compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture par un soutien à la restructuration, au développement et à l'innovation* ». Cet axe se compose de mesures visant à l'amélioration du capital humain (formation, installation des jeunes, services d'aide à la gestion), à la restructuration et la modernisation (investissements, infrastructures), et à l'amélioration de la qualité de la production agricole et des produits (adaptation aux normes, promotion des produits de qualité). En résumé cet axe privilégie les transferts de connaissance, la modernisation et l'innovation.

-Axe 2 : « *amélioration de l'environnement et de l'espace rural par le soutien à la gestion des terres* ». Les mesures concernent, entre autre, l'utilisation durable des

terres notamment en zone de montagne ou autre handicap, en zone Natura 2000, ainsi que celle des espaces forestiers. En résumé, cet axe privilégie la biodiversité et la préservation des systèmes à haute valeur naturelle

-Axe 3 : « *amélioration de la qualité de vie dans les zones rurales et promotion de la diversification des activités économiques* ». Les mesures visant à la diversification en milieu rural concernent les activités de formation, le tourisme, les exploitants agricoles en leur permettant d'obtenir des aides pour leur diversification par des activités non agricoles, mais aussi le financement de toute activité de développement rural, même non agricole, entrepris par des micro entreprises. En résumé, cet axe privilégie la création d'emploi en milieu rural.

-Axe 4 : l'axe LEADER. Cet axe « méthodologique » a pour but la mise en place de l'approche LEADER, c'est à dire des stratégies de développement local intégrées et innovantes, notamment grâce à des partenariats public-privé (Groupement d'Action Local), en vue de contribuer à la réalisation des objectifs d'un ou plusieurs axes thématiques. Cet axe a de plus pour objectif le développement de coopérations inter-territoriale et transnationale. En résumé, cet axe privilégie l'amélioration de la gouvernance.

Comme la première partie de ce document l'a montré et l'enquête de l'OER confirmé, la filière équine est constituée essentiellement d'acteurs économiques pluriactifs. De plus l'essence même du produit de cette filière, le cheval, l'ancre dans le milieu rural, ainsi que dans son développement par une diversification des activités, comme l'illustre la figure n°17.

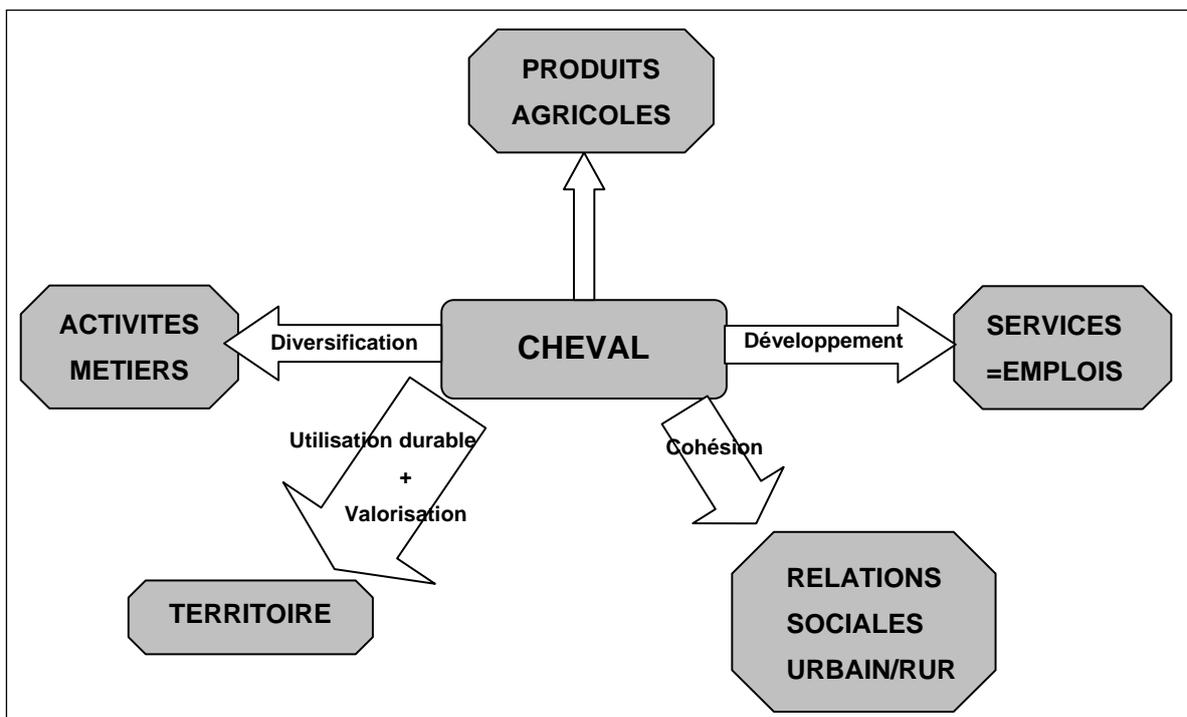


Figure 17 : Les voies de diversification de la filière équine [68]

La filière semble donc trouver tout naturellement sa place dans la nouvelle PAC. Cependant, la seule activité de la filière considérée comme agricole par nature était jusqu'à présent l'élevage. Cette situation a évolué, ouvrant de nouvelles perspectives à la filière.

B. LE NOUVEAU STATUT AGRICOLE DES ACTIVITES EQUINES

Jusqu'en 2005, seules les activités liées à l'élevage des chevaux étaient susceptibles d'être considérées comme des activités agricoles par nature. Ce statut excluait donc du monde agricole les activités de transformation et d'utilisation du « produit agricole cheval », excluant toute continuité logique dans la filière équine dont l'élevage forme le socle.

Il existait donc plusieurs régimes différents : les activités étant agricoles et/ou commerciales et/ou artisanales, les bénéficiaires étaient donc agricoles, industriels, commerciaux et/ou non commerciaux, et de même les régimes sociaux différaient : régime général, régime agricole... Il découlait de cette complexité une faible cohérence dans une logique de filière. En effet pour une activité commune, il n'y avait pas toujours de corrélation entre sa qualification juridique, le régime fiscal et le régime social qui lui étaient applicables. Clarifier le statut des différentes activités, simplifier l'ensemble du dispositif pour créer une continuité dans la filière et permettre une cohérence économique devenait donc nécessaire.

En réponse à ce besoin et grâce à la « rénovation » de la filière entreprise depuis une dizaine d'années, ainsi qu'à la conviction et la détermination des professionnels, le statut agricole vient donc d'être étendu en France à la plupart des activités liées au cheval. Pour cela, plusieurs textes de loi ont été modifiés :

- l'article 63 du Code Général des Impôts a été modifié par l'article 22 de la loi des finances pour 2004 : « *sont considérés comme bénéfiques agricoles de l'exploitation agricole, les revenus qui proviennent des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation dans les activités autres que celles du spectacle* ».

- l'article L.311-1 du Code Rural a également été modifié : « *sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique... ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole... dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation... il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle* »

En conséquence, la plupart des activités équestres relèvent aujourd'hui d'un même statut, bénéficiant de plus des nouveaux droits de part leur qualification agricole.

Le tableau n°13 permet de faire le point sur le statut actuel des activités équestres, agricoles ou pas.

ACTIVITES BENEFICIANT DU STATUT AGRICOLE	ACTIVITES EXCLUES DU STATUT AGRICOLE
- Elevage	- Enseignement de l'équitation sans fourniture de la cavalerie
- Entraînement des chevaux de courses (y compris la prise en pension)	- Spectacles équestres
- Débourrage, dressage, entraînement des chevaux de sport, de loisir ou pour l'utilisation dans le travail	- Propriétaires non éleveur, non entraîneur
- Exploitation d'un centre équestre (cours, prise en pension, location pour la promenade et la randonnée)	- Prestataires de services : maréchal ferrant, vétérinaire
- Débardage , utilisation de la traction hippomobile	

Tableau 13 : Activités bénéficiant ou non du statut agricole [53]

Outre la simplification de l'économie de filière induite, le passage au statut agricole présente de nombreux avantages pour les acteurs des activités équestres.

C. DES CONSEQUENCES CONCRETES POUR LA FILIERE EQUINE FRANCAISE

1. Des conséquences fiscales

La première conséquence de ce changement de statut est l'application du taux réduit de TVA à 5,5%. La filière restant tout de même pluriactive, ce taux s'applique en fonction de l'activité concernée et non du statut de l'entreprise, les activités accessoires de l'activité agricole principale pouvant être soumises à cette réduction de TVA si leur chiffre d'affaire ne dépasse pas 30 000 euros et représente moins de 30% du revenu agricole TTC.

De plus, le statut agricole permet l'exonération de la taxe professionnelle et de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur des terres agricoles.

Enfin, l'imposition au titre des bénéficiaires agricoles ouvre un large champ d'allègements et de réductions fiscales [26] :

- un allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur des terres agricoles (parts départementale et régionale) et la possibilité de conserver les terres dans le patrimoine privé ;

- des déductions pour investissement, pour aléas ;

- l'utilisation du fuel domestique à la place du gazole ;

- l'immobilisation des chevaux possible ;

- l'évaluation des stocks à rotation lente ;

- l'étalement des revenus exceptionnels et la soumission des plus-values lors de la cession de terres ou bâtiments à un régime particulier.

Les conséquences fiscales que nous venons d'énumérer sont autant de catalyseurs de développement des activités de la filière par allègement des charges pesant sur les structures économiques concernées.

2. Des conséquences administratives

La chambre d'Agriculture devient le centre de formalités des entreprises (CFE) compétent pour les activités de la filière bénéficiant du statut agricole.

Ces activités doivent de plus se soumettre à des autorisations d'exploitation, d'installation ou d'agrandissement des structures, obtenues par consultation de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF).

Le statut agricole entraîne aussi l'application du fermage aux nouveaux baux, ainsi que la possibilité, sous certaines conditions, de construire en zone agricole.

3. Des conséquences à l'échelon européen

En ce qui concerne l'accès aux aides agricoles dépendant de la politique agricole commune, il convient d'examiner les opportunités liées à la mise en œuvre du FEADER.

Contrairement à la France qui a donc décidé d'élargir l'application du statut agricole à l'ensemble de la filière cheval, seul l'élevage et les activités dans le prolongement de la production sont considérés comme agricoles et peuvent bénéficier des co-financements communautaires destinés au secteur agricole. Il faut donc éviter la confusion des statuts français et européens quant à la notion d'éligibilité aux aides dépendant des accords communautaires.

La définition communautaire ne qualifie en effet d'agricoles que les activités de maîtrise ou d'exploitation du cycle biologique animal ou végétal : l'élevage des équidés est donc éligible aux aides agricoles communautaires, les activités équestres le deviennent si et seulement si elles sont des activités de diversification de l'élevage.

Reprenons les différents axes de la réforme du deuxième pilier de la PAC, appliquées en France au travers du Programme de Développement Rural Hexagonal applicable sur la période 2007/2013, afin de définir dans quel cadre les activités de la filière peuvent prétendre à des aides européennes [69, 86] :

- l'axe 1 (amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier) ne concerne que les exploitations considérées agricoles par la Communauté européenne. Pour cela, les exploitations doivent satisfaire les conditions de la circulaire du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche du 22 juin 2005 relative aux indemnités compensatoires de handicaps naturels (Circulaire DGFAR/SDEA/C2005-5032) qui définit les conditions d'éligibilité complémentaires pour l'aide aux exploitations agricoles déclarant exclusivement des équidés : *« l'exploitant agricole déclarant exclusivement des équidés doit répondre à la définition de l'éleveur. Le demandeur doit détenir au moins 3 équidés (c'est-à-dire 3 UGB, avec 1UGB=1 équidé de plus de 6 mois) identifiés en application de la réglementation en vigueur. Chacun des équidés pourra être : soit un reproducteur, ce qui signifie pour les femelles, qu'elles ont fait l'objet d'une déclaration de saillie ou qu'elles ont donné naissance à un produit au cours des 12 derniers mois, et pour les mâles, qu'ils ont obtenu des cartes de saillie pour la monte publique au cours des 12 derniers mois ; soit un animal de 3 ans ou moins et non déclaré à l'entraînement au sens des codes des courses. »*

- l'axe 2 (gestion de l'espace et amélioration de l'environnement) s'applique à la préservation des ressources génétiques, avec par exemple des primes aux races menacées.

- l'axe 3 (diversification de l'économie et qualité de vie en milieu rural) convient aux besoins de la filière quant aux activités non agricoles : soutien à la création et au développement de micro entreprises, diversification des activités agricoles vers des activités non agricoles, encouragement des activités touristiques (petites infrastructures, infrastructures récréatives, développement et mise sur marché de produits touristiques), protection et valorisation du patrimoine naturel contribuant à un développement économique durable (préservation et mise en valeur du patrimoine rural). Cet axe contient de plus une mesure pour la formation des acteurs économiques et l'acquisition des compétences en vue d'une stratégie locale de développement.

- enfin l'axe LEADER, par la mise en œuvre de groupes d'action locaux peut permettre le soutien de projet de la filière entrant dans une dynamique de développement du milieu rural.

En résumé, selon son statut, un exploitant peut prétendre à deux panels de mesures :

- un agriculteur peut accéder à toutes les mesures de l'axe 1 et de l'axe 2, ainsi qu'à la mesure 311 de l'axe 3 qui concerne la diversification de l'activité agricole vers des activités non agricoles ;

- un « non agriculteur » peut prétendre aux aides prévues par trois mesures de l'axe 3 : création et développement des micro entreprises, activités touristiques, et préservation/mise en valeur du patrimoine rural.

III. LA FILIERE EQUINE MIDI-PYRENEES : UNE ADAPTATION POSSIBLE A CES NOUVELLES PERSPECTIVES

1. Une filière cheval périurbaine en bonne santé

Deux tiers de la population régionale vit dans les pôles urbains midi-pyrénéens (unités urbaines comptant 5 000 emplois et plus selon la définition de l'INSEE) et leur couronnes proches, notamment en région toulousaine. Le développement des emplois du secteur tertiaire rend en effet cette région très attractive pour les jeunes cadres. De plus, l'évolution sociale de l'organisation du temps de travail et des loisirs

offrent une plus grande disponibilité à cette population pour les activités sportives, et notamment l'équitation. Les régions périurbaines midi-pyrénéennes présentent par ailleurs l'avantage d'une proximité immédiate des paysages ruraux, propices à la pratique des sports d'extérieur.

Notre étude a montré que les chiffres d'affaires moyens régionaux des établissements équestres, cavaliers professionnels et de certains services associés (maréchaux-ferrants, équipementiers) sont supérieurs à la moyenne française, notamment dans les départements incluant un des pôles urbains régionaux, et ceci pour des tarifs de prestations sensiblement équivalents.

Compte tenu de la récente extension du statut d'exploitant agricole aux activités de préparation et d'entraînement des équidés en vue de leur exploitation et les conséquences fiscales et économiques induites, les activités de la filière situées en zone périurbaine devraient voir leur situation économique s'améliorer, ou, dans le pire des cas, se maintenir.

2. Une culture d'élevage spécialisé

Les résultats de notre étude montre, par ailleurs, l'existence d'un grand nombre de petites structures d'élevage, particulièrement dirigées vers le cheval de trait et le cheval de selle. Ces structures semblent dégager de très faibles chiffres d'affaires, avec des éleveurs en majorité pluriactifs à activité hors filière équine. Ces constatations rejoignent la situation nationale de l'élevage équin, victime d'une désorganisation de la filière et de débouchés insuffisants pour permettre une rentabilité convenable de toutes les structures existantes.

Cependant, le développement du cheval de loisir en France, associé à l'importance du développement du secteur tertiaire régional ces dernières années pourrait permettre une relative amélioration de cette activité. En effet, selon les études de l'OESC portant sur les transactions de chevaux en France en 2004 et 2005, les acheteurs ont aujourd'hui en moyenne 40 ans et appartiennent en majorité à des catégories socioprofessionnelles tertiaires (professions libérales, cadres). Leur premier critère de choix de l'équidé acheté se révèle être le caractère et le comportement critère qui semble être favorable aux selles ONC (Origines Non Constatées).

Favoriser ces petites structures d'élevage et les orienter vers la production d'équidés de loisir, notamment grâce à une éducation des chevaux au cas par cas par des éleveurs exerçant cette activité plus par passion que par recherche de

rentabilité, et à des races de chevaux rustiques (mérens, semi lourds et autres) me semble indispensable au maintien de cette activité en Midi-Pyrénées.

3. Une filière cheval en milieu rural pleine d'avenir en Midi-Pyrénées

Outre le cheval de loisir, les races midi-pyrénéennes d'équidés, de l'âne au cheval de trait en passant par l'anglo-arabe ont leur place à prendre dans le développement rural régional.

En effet, comme exposé précédemment, notre région présente de très nombreux attraits touristiques, notamment grâce à sa diversité de paysages et à son riche passé culturel. Midi-Pyrénées semble donc parfaitement adaptée au développement de l'agritourisme et à toutes les opportunités que celui-ci représente pour la filière cheval, grâce à l'allocation de subventions par la nouvelle PAC aux activités de diversification des exploitations agricoles et aux activités non agricoles favorisant le développement rural.

Ainsi, une mise en valeur du cheval de trait, par des utilisations en rapport avec la préservation des paysages, comme par exemple la notion de cheval cantonnier proposée par les Haras Nationaux, ainsi que par des activités telles que la traction hippomobile et le débardage en zones montagneuses et accidentées, pourrait se voir faciliter par des subventions européennes.

De même, la dimension ludique des équidés, de races locales ou rares (chevaux lourds, ânes, mérens, et autres) semble pouvoir trouver sa place dans des activités purement touristiques.

Dans le cadre de la diversification des activités des exploitations agricoles, la création de fermes équestres semble être une voie prometteuse notamment dans le cas des élevages de petite taille. Elle permettrait d'allier l'activité secondaire d'éleveur pratiquée avant tout pour le plaisir, à un débouché économique créateur d'emploi et subventionné par la nouvelle PAC. Les vocations de ces fermes équestres se diversifient elles aussi, avec le développement de structures pédagogiques, à but touristique mais aussi rééducatif, tant au niveau social que pour les handicapés. Le soutien de ce type de structures permettra de plus le développement des emplois d'handicapés dans la filière, emplois quasi-nuls aujourd'hui.

Enfin, notre région a depuis longtemps mis en place des mesures de protection de ses parcs naturels et de ses zones naturelles protégées. Ici aussi le cheval a sa place en tant que gardien du paysage, ainsi qu'en tant que garde, tout simplement. Il

est en effet communément admis que les gardes forestiers à cheval, ou gendarmes à cheval, bénéficient d'une image positive auprès du public, et contribuent à la sensibilisation à la protection de l'environnement.

4. Une nécessité d'implication des acteurs de la filière afin de mettre en valeur ses points forts

a) Des associations socio-économiques présentes mais un faible intérêt des acteurs de la filière pour sa situation économique globale

Comme cela a été exposé dans la première partie de ce document, de très nombreuses associations d'acteurs économiques existent en Midi-Pyrénées, très actives dans leurs domaines respectifs. Cependant, bien que 75% des éleveurs ayant répondu à notre enquête rapportent une ou plusieurs adhésions à des associations départementales, régionales ou nationales, seuls 33% accepteraient de faire partie d'un groupe de travail pour l'analyse des comptes et l'établissement de référentiels technico-économiques, pourcentage identique à celui déduit des réponses des cavaliers professionnels, et légèrement inférieur à celui des établissements équestres (38%). Une prise de conscience de l'intérêt de ces données économiques d'ensemble est donc nécessaire, afin de défendre la filière régionale auprès des instances décisionnelles nationales et européennes.

Pour cela, une meilleure communication de cette nécessité par les associations socio-professionnelles auprès de leurs adhérents est absolument nécessaire. Ceci pourrait être facilité par l'apparent bon équipement informatique des acteurs de la filière : 77% des répondants disposent d'un ordinateur et 68% ont un accès direct à Internet pour leur activité de filière.

b) Deux pôles des Haras Nationaux, vitrines de la filière régionale

Les associations socio-professionnelles régionales sont donc très actives, particulièrement dans le domaine sport, travail et loisir, ainsi que dans le domaine de l'élevage. De plus, les autres aspects de la filière, dont l'étendue a été mise en avant tout au long de ce document, trouvent une représentation dans les deux pôles hippiques de Tarbes et de Rodez. En effet, ces deux institutions du cheval régional, soucieuses de trouver leur place dans la réorganisation générale de la filière, se sont efforcées d'assurer la représentation de toute la filière. Très conscientes de la réorientation nécessaire de la filière vers le développement rural, elles mettent en valeur le cheval au sein du patrimoine culturel et naturel régional, tant par

l'organisation des manifestations sportives, d'élevage et de spectacles au sein de leurs murs, que par la participation au développement de la police montée et des activités de réinsertion sociale.

Le maintien de la coopération entre ces pôles et les associations socio-professionnelles ainsi que le développement d'actions communes - notamment pour la sensibilisation des acteurs de la filière à l'importance d'une bonne connaissance de la situation économique de la filière - me semble donc indispensable et porteuse de promesses de développement pour la filière midi-pyrénéenne.

CONCLUSION

Ce travail a permis de présenter dans un premier temps une description claire et actualisée des acteurs économiques de la filière cheval en France, et plus particulièrement en Midi-Pyrénées.

Puis l'analyse de l'enquête réalisée en partenariat avec les Haras Nationaux et le Conseil du Cheval Midi-Pyrénées fournit une première image globale de la situation économique de neuf populations de la filière régionale. Ainsi, les populations des établissements équestres, cavaliers professionnels et les activités de services tels que les soins, aliments et équipements semblent bénéficier d'une conjoncture économique favorable, avec de bons chiffres d'affaires et de petites structures créatrices d'emplois. La population des éleveurs quant à elle, présente la particularité d'être composée essentiellement d'acteurs économiques pluriactifs, dont les autres activités ne se limitent absolument pas au domaine agricole. Activité à chiffre d'affaire faible, elle semble se composer avant tout de passionnés.

Les acteurs de la filière course ont, quant à eux, été très peu intéressés par cette démarche. Leurs activités prennent pourtant une place importante dans la région, et doivent pleinement contribuer à la mise en valeur de la filière régionale.

Afin de poursuivre le travail de recueil de données entamé ici et au début de prise de conscience des acteurs économiques induit, il semble indispensable de mettre en place dès le premier semestre 2008 la deuxième enquête OER Midi-Pyrénées, portant sur l'année 2007. Mener à bien ce travail avec rapidité paraît indispensable à une amélioration de nos connaissances économiques de la filière, et suppose donc de consacrer au niveau régional des moyens humains dédiés à ce projet.

La filière cheval Midi-Pyrénées a donc su tirer profit de sa situation mixte, urbaine et rurale, et dispose aujourd'hui de tous les atouts nécessaires à sa mise en valeur dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune et de la récente modification de la législation française en matière de définition des activités agricoles. L'effort de réorganisation générale déjà entrepris et l'impulsion donnée par les Haras Nationaux concernant l'amélioration des connaissances économiques et sociales de la filière cheval française sont un atout dont doivent savoir se servir les acteurs économiques midi-pyrénéens pour continuer à se développer dans le futur.

AGREMENT ADMINISTRATIF

Je soussigné, A. MILON, Directeur de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, certifie que
Melle BERTRAND-FERRANDIS, Catherine
a été admis(e) sur concours en : 1999
a obtenu son certificat de fin de scolarité le : 6 Juillet 2006
n'a plus aucun stage, ni enseignement optionnel à valider.

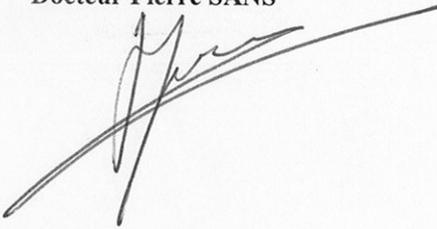
AGREMENT SCIENTIFIQUE

Je soussigné, Pierre SANS Maître de Conférences de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse,
autorise la soutenance de la thèse de :

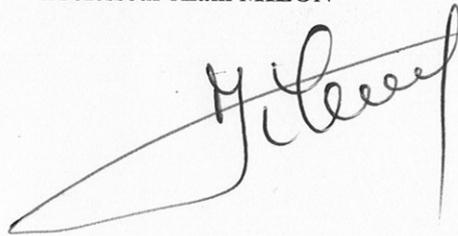
Melle BERTRAND-FERRANDIS, Catherine
intitulée :

Economie de la filière cheval en Midi-Pyrénées : Une analyse à partir d'enquêtes professionnelles

**Le Professeur
de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
Docteur Pierre SANS**



**Vu :
Le Directeur
de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse
Professeur Alain MILON**

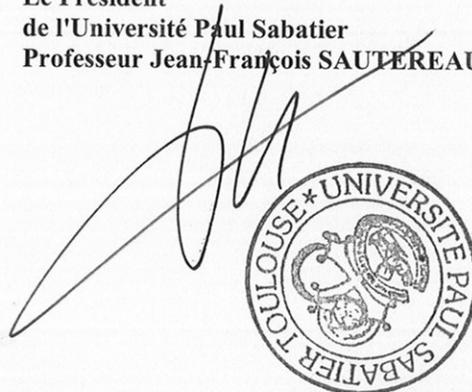


**Vu :
Le Président de la thèse :
Professeur J-P SEGUELA**



Pr. A. VALENTIN

**Vu le : 08 DEC. 2006
Le Président
de l'Université Paul Sabatier
Professeur Jean-François SAUTEREAU**



BIBLIOGRAPHIE

1. ABADIE Pierre, Délégué régional Midi-Pyrénées des Haras Nationaux. Communication personnelle, Tarbes, février 2006.
2. AGROASSOCIES. La filière chevaline en France, étude commandée par l'OFIVAL, 1999. Consultation sur le site www.office-elevage.fr, juin 2007.
3. ALLIER P., HEYDEMANN P. Les ventes aux enchères en 2004. *Equ'idée*, été 2005, p 14-15.
4. ALLIGIER J. HN 2G, les paramètres de l'équation. *L'EPERON*, août 2004, **237**, p 41-42.
5. ALLIGIER J. Les conseils des équadés. *L'EPERON*, février 2005, **242**, p 25-26.
6. ASSOCIATION NATIONALE DE L'ANGLO-ARABE (ANAA) Consultation du site Internet www.anaa.fr, octobre 2006.
7. ASSOCIATION NATIONALE DU SELLE FRANÇAIS (ANSF). Consultation du site Internet www.sellefrancais.fr, octobre 2006.
8. ASSOCIATION DES CAVALIERS DE SAUTS D'OBSTACLE EN FRANCE (ACSOFF). Consultation du site Internet www.acsof.net, octobre 2006.
9. BAUDOIN N. Préservation des races menacées. *Equ'idée*, printemps 2004, **49**, p 76.
10. BLOCH C. La FNC, maison de tous les éleveurs. *L'EPERON*, juin 2004, **235**, p 22-23.
11. BOUTONNET JP. La filière cheval : description de ses acteurs, de leurs activités et de leurs relations : exemple de l'Endurance en France. 32^{ème} Journée de la recherche des Haras Nationaux, Paris, 01 mars 2006, 9 p.
12. BOYER S. L'enjeu de la filière cheval pour le dynamisme social et économique de notre territoire. *Revue Juridique et Economique du Sport*, décembre 2004, **73**, p 113-122.
13. BRINDEAU R. La puce électronique, une obligation pour tous. *Réussir Agri 72*, septembre 2006, p 1004.
14. CENTRE D'INFORMATION DES VIANDES. Consultation en ligne du site Internet www.civ-viande.org, décembre 2006.
15. CENTRE SPORTIF D'EQUITATION MILITAIRE DE FONTAINEBLEAU. Consultation en ligne du site Internet <http://csem.monsite.wanadoo.fr>, octobre 2006.
16. CHAMBRE D'AGRICULTURE MIDI-PYRENEES. Consultation du site Internet www.midipyrenees.chambagri.fr, décembre 2006.
17. CHAMBRE SYNDICALE DU COMMERCE DES CHEVAUX EN FRANCE. Consultation du site Internet www.cscf.com, octobre 2006.
18. CHEHU F. Les Haras Nationaux. *Cheval Pratique*, octobre 2004, **395**, p 28-35.
19. CHEVAL QUALITE FRANCE. Le label Ecole Française d'Equitation au beau fixe. *LA REF*, octobre 2005, **62**, p 39.
20. CHEVALIER V., LEBEAUX MO., HEYDEMANN P. Les emplois agricoles de la filière cheval : les premiers enseignements de l'exploitation statistique des fichiers de cotisants de la MSA. 32^{ème} Journée de la recherche des Haras Nationaux, Paris, 01 mars 2006, 12 p.
21. CLERGEAU C. Un grand avenir pour une petite puce. *Cheval Magazine*, octobre 2006, p 102-103.
22. COMITE NATIONAL DE TOURISME EQUESTRE, CNTE. Cheval Nature 2006 Midi-Pyrénées. Consultation du site Internet www.ffe.com, octobre 2006.
23. CONSEIL REGIONAL DE MIDI-PYRENEES. « Plan régional d'aménagement du territoire, Agenda 21 ». Consulté sur <http://cr.midipyrenees.fr/prat/agenda21/midipi.asp>, novembre 2006.
24. COTTRANT JF. Le débardage en traction animale en France : état des lieux et proposition de développement. *Equ'idée*, automne 2006, p 4-6.
25. COUZY C., MORHAIN B., BOYER S. Typologie des élevages de chevaux: méthodes et premiers résultats. 32^{ème} Journée de la recherche des Haras Nationaux, Paris, 01 mars 2006, 11p.
26. DAL CORSO H. Conséquences de la reconnaissance du statut agricole aux activités équestres. *Equ'idée*, été 2005, p 5-7.
27. DE SAINTE FOY D. Un service plus proche, plus efficace. *LA REF*, janvier 2005, **53**, p 22.

28. DURAND A. Des équadés acteurs du développement local. *Attelages magazine*, avril/mai 2005, **37**, p 15-16.
29. ECOLE NATIONALE D'EQUITATION (ENE). Le cadre noir de Saumur. Consultation du site Internet www.cadrenoir.fr, octobre 2006.
30. FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION (FFE). Consultation du site Internet www.ffe.com, octobre 2006.
31. FEDERATION FRANÇAISE D'EQUITATION (FFE). Statuts de la Fédération Française d'Equitation F.F.E. *LA REF*, août 2006, **72**, cahier n°2, p 3-24.
32. FEDERATION INTERPROFESSIONNELLE DU CHEVAL DE SPORT, DE LOISIR ET DE TRAVAIL (FIVAL). Consultation du site Internet www.fival.fr, octobre 2006.
33. FEDERATION NATIONALE DU CHEVAL (FNC). Consultation du site Internet www.fnc.fnsea.fr, octobre 2006.
34. FERTE C. La réforme en mouvement. *L'EPERON*, janvier 2002, **208**, p 88-94.
35. FRANCE GALOP. Panorama 2005 des courses de galop en France. Boulogne : France Galop, 2006. 38 p.
36. GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL (GHN). Consultation du site Internet www.ghn.com.fr, octobre 2006.
37. GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL (GHN). www.achatcheval.com. *LA REF*, octobre 2006, **74**, p 42-43.
38. HARAS NATIONAUX. Annuaire 2005 ECUS : tableau économique, statistique et graphique du cheval en France, données 2004. Le pin au haras : Librairie des Haras Nationaux, 2005, 63 p.
39. HARAS NATIONAUX. Portail des Haras Nationaux. Consultation du site Internet www.haras-nationaux.fr, octobre 2006 et mars 2007.
40. HARAS NATIONAUX, Direction des connaissances. FIVAL, Fédération Interprofessionnelle du cheval de sport de loisir et de travail. *Fiches techniques acteurs institutionnels et professionnels*, mai 2006.
41. HARAS NATIONAUX, Direction des connaissances. Interbev Equins, Organisation Interprofessionnelle sur Bétail et des Viandes du secteur chevalin. *Fiches techniques acteurs institutionnels et professionnels*, mai 2006.
42. HARAS NATIONAUX, Direction des services et des sites. Mémento de l'éleveur 2006, Midi-Pyrénées. Rodez : Groupe Burlat, 2006, .28 p.
43. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Application OER : Guide d'utilisation. Pompadour : Haras Nationaux, 2005, 13 p.
44. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Elevage du cheval en France en 2004. *Fiches économiques*, juin 2006.
45. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Etude des transactions d'équadés en France. Novembre 2004, 6 p.
46. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. L'équitation en France en 2004. *Fiches techniques économie et social*, octobre 2005.
47. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. La viande de cheval en France. *Fiches techniques économie et social*, août 2005.
48. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval et FIVAL. Le marché du cheval de selle en France en 2005. *Observatoire économique et social du cheval*, mai 2006.
49. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Les courses. *Fiches techniques économie*, août 2005.
50. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Les effectifs d'équadés. *Fiches économiques*, octobre 2002.
51. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Les chiffres clés de la filière équine en région « Midi-Pyrénées » pour le département. *Fiches économiques*, août 2005.
52. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Les chiffres clés de la filière équine par région en 2002. *Fiches économiques*, mai 2003.
53. HARAS NATIONAUX, Observatoire Economique et Social du Cheval. Les conséquences du statut agricole pour la filière cheval. *Fiches économiques*, janvier 2007.

54. HARAS NATIONAUX. Règlement des concours d'élevage. Conseil d'administration, 14 juin 2006.
55. HERCY C. Les Haras Nationaux : quel rôle jouent-ils aujourd'hui ? *Cheval Pratique*, juin 2001, **135**, p49-58.
56. HEYDEMANN P. Activité des courses et PMH en 2004. *Equ'idée*, été 2005, p 16.
57. HEYDEMANN P, Observatoire Economique et social du Cheval. Communications personnelles, 2006.
58. HEYDEMANN P. Evaluer l'impact socio-économique de la filière équine en France : les indicateurs disponibles au sein de la base de données économiques. 32^{ème} Journée de la recherche des Haras Nationaux, Paris, 01 mars 2006, 10 p.
59. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE). Portail INSEE, consulté sur le site Internet www.insee.fr, décembre 2006.
60. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE). Midi-Pyrénées : une région encore fortement dominée par l'espace rural, résumé du Dossier Etude n°124 : « Le rural en Midi-Pyrénées », décembre 2004. Consulté sur : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/publi/pressed124.htm, novembre 2006.
61. INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES (INSEE). Tableaux Economiques de Midi-Pyrénées, TEMP 2006. Consulté sur : http://www.insee.fr/fr/insee_regions/midi-pyrenees/publi/listedossiersannuels.htm, novembre 2006.
62. INTERBEV. Site de l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des viandes. Consulté sur le site Internet www.interbev.fr, octobre 2006.
63. IRAOLA C. Prendre une Fédé par la main. *L'EPERON*, novembre 2004, **240**, p 18-20.
64. JEANGIRARD E. L'ANSF, ou les éleveurs socle de la filière. *L'EPERON*, avril 2004, **233**, p 19-20.
65. LAMBERT D. Quatrième fédération olympique. *LA REF*, août 2006, **72**, cahier n°2, p 3-24.
66. LAMBERT D. De plus en plus fidèles à leur club. *LA REF*, mai 2006, **69**, p 24-25.
67. LOYER MX. Qui est le maréchal-ferrant d'aujourd'hui ? *FEVRES*, avril 2004, **9**, p 12-13.
68. MARTIN ROSSET W. Etats et besoins de recherche d'ordre biotechnique et socioéconomique pour situer et évaluer le rôle du cheval dans l'utilisation de l'espace rural. Séminaire d'information « la PAC et le cheval », Paris, décembre 2006.
69. MAUREL B., FRAIOLI P. Les activités hippiques et la réforme de la PAC. *Equ'idée*, été 2005, p 20-21.
70. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. Cheval : une filière qui se modernise. *Les dossiers techniques du ministre*, novembre 2001, **28**, p 1-3.
71. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE, DESPE. Mesure type nationale n°1503A : Races équines et asines menacées d'abandon conduite en race pure. Consultée sur le site www.inst-elevage.asso.fr, décembre 2006.
72. MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. Note de service DGAL/SDSSA/N2004-8242, Recherche des larves de trichine dans les viandes d'animaux de boucherie et de gibier. Paris, 18 octobre 2004.
73. MINISTERE DE LA DEFENSE. GARDE REPUBLICAINE. Consultation du site Internet <http://www.garderepublicaine.gendarmerie.defense.gouv.fr>, novembre 2006.
74. MOUYSET Claude, Responsable du Pôle Hippique de Rodez. Communications personnelles, 2006.
75. MOULS Jacques, Président des Syndicats des Chevaux Lourds de Midi Pyrénées. Communication personnelle, février 2007.
76. OBSERVATOIRE ECONOMIQUE REGIONAL, Filière Equine Poitou-Charentes. Notice Méthodologique. 12 p.
77. OFFICE DE L'ELEVAGE. Consultation du site Internet www.office-elevage.fr, février 2007.
78. PROST C., WINCKEL M., GUIRAL JC *et al.* La filière cheval. Etude socio-économique, Lyon, ISARA, 2004, 89 p.
79. RADOUANI H. SHF, une mutation amorcée. *L'EPERON*, mai 2004, **234**, p 19-20.
80. RENOULT L. « Dans le futur, chaque haras aura sa compétence ». *Ouest France St Lo*, septembre 2006, p 1.
81. REYMOND D. Anglo-arabes, la fin d'un mythe ? *L'EPERON*, juillet 2006, **258**, p 59-62.
82. ROSSIER E., de VAULX M. Dossier : Une nouvelle politique pour le cheval. *Equ'idée*, 2003, **48**, p 4-8.

83. ROSSIER E., LEMAIRE S. La filière équine en France, quelques repères et chiffres clés. *Bull. Acad. Vét. France*, 2004, **157**, n°1, p 15-22.
84. SOCIETE HIPPIQUE FRANÇAISE (SHF). Consultation du site Internet www.shfonline.fr, octobre 2006.
85. SOCIETE HIPPIQUE FRANÇAISE (SHF). Règlement général des épreuves d'élevage 2006. Panazol : Lavauzelle, 2005, 218p.
86. SODORE C. Un statut unifié et agricole pour les activités équestres. Séminaire d'information « la PAC et le cheval », Paris, 6 décembre 2006.
87. SYNDICAT NATIONAL DES ENTREPRISES DE TOURISME EQUESTRE (SNETE). Consultation du site Internet www.snete.free.fr, octobre 2006.
88. THAON D'ARNOLDI C. La FIVAL : un lieu de dialogue interprofessionnel pour rendre la filière plus efficace. *Equ'idée*, été 2005, p 9.

ANNEXE 1 : Tableau de répartition des populations totales par strate en Midi-Pyrénées

Nom de Région	Nom de Dpmt	Etablissements équestres										ALIMENT								
		ORAF 0-30	ORAF 31-100	ORAF 101-300	ORAF 301 et*	CLAF 0-30	CLAF 31-100	CLAF 101-300	CLAF 301 et*	ORAGICLA G 0-30	ORAGICLA AG 31-100	ORAGICLA G 101-300	ORAGICLA AG 301 et*	Fabricant : Point de fabrication	Revendeurs	Coop agricole ou Autre	Total Aliment			
Midi-Pyrénées	Ariège	23	5	0	0	2	1	0	0	8	4	2	1	0	0	5	3	8		
	Aveyron	44	12	1	0	0	4	1	1	10	11	4	0	0	2	0	40	42		
	Haute Garonne	95	6	0	0	5	11	12	3	18	22	15	3	0	7	10	17	17		
	Gers	32	8	2	0	3	2	3	0	4	7	3	0	0	2	4	14	20		
	Lot	27	6	1	0	2	2	3	0	7	7	0	0	1	6	2	9	9		
	Hautes Pyrénées	26	8	2	0	0	0	3	0	1	6	5	0	0	0	1	2	3		
	Tarn	88	9	2	0	0	4	0	0	16	12	10	0	0	1	0	6	7		
	Tarn et Garonne	30	6	1	1	0	1	4	5	4	6	2	0	1	5	4	10	10		
	ELEVEURS																			
	Nom de Région	Nom de Dpmt	Galop 1	Galop 2-4	Galop 5 et*	Trot 1	Trot 2-4	Trot 5 et*	Selle 1	Selle 2-4	Selle 5 et*	Poney 1	Poney 2-4	Poney 5 et*	Ane 1	Ane 2-4	Ane 5 et*	Trait 1	Trait 2-4	Trait 5 et*
Midi-Pyrénées	Ariège	5	1	0	3	0	0	68	57	25	13	1	0	3	2	2	5	31	38	22
	Aveyron	7	2	1	5	0	0	106	89	10	18	9	1	6	0	0	2	181	181	34
	Haute Garonne	20	14	3	31	12	5	135	47	17	18	5	0	3	1	0	0	49	46	33
	Gers	16	14	3	22	12	1	98	24	5	8	1	0	3	0	1	0	20	20	6
	Lot	8	8	2	13	10	0	69	34	7	10	3	0	1	1	1	44	53	12	12
	Hautes Pyrénées	17	6	1	4	1	0	51	18	8	5	4	1	15	6	4	2	67	92	64
	Tarn	3	1	1	4	1	0	73	48	7	15	3	1	0	0	1	0	45	48	22
	Tarn et Garonne	4	0	1	27	4	4	42	17	8	7	6	0	0	0	0	0	41	43	12
	ENTRAINEURS																			
	Nom de Région	Nom de Dpmt	Trot-Gros/Plen ommé	Galop-Petit	Galop-Gros/Plen ommé	Total Cav Pro	Cav Pro Strate 1	Cav Pro Strate 2 : Gros/Plen ommé	Sociétés de courses	Marcheurs ferrants	Cabinets vétérinaires Strate 1 = Cabinet équin	Cabinets vétérinaires 5-Strate 2 = Cabinet vétérinaire équin	Total Cabinets vétérinaires	Grandes surfaces	Spécialiste fabricant	Gros fabricant	Petit Fabricant ou Autre	Total Sellerie		
Midi-Pyrénées	Ariège	0	0	2	0	5	0	0	4	18	1	19	1	0	0	0	3	4		
	Aveyron	2	0	0	13	13	0	0	54	5	54	59	0	54	1	2	5	8		
	Haute Garonne	22	0	0	64	62	2	3	17	69	5	74	7	3	3	2	10	22		
	Gers	15	0	3	11	11	0	7	2	28	2	30	1	0	0	0	4	5		
	Lot	2	0	0	6	6	0	1	11	30	2	32	0	0	0	0	4	4		
	Hautes Pyrénées	0	0	0	10	10	0	4	2	23	1	24	2	2	2	1	0	3		
	Tarn	1	0	0	18	17	1	0	5	43	2	45	1	1	0	0	7	9		
	Tarn et Garonne	37	0	0	11	10	1	3	4	31	0	31	1	1	0	3	3	7		

ANNEXE 2 : Questionnaire éleveur

29 mars 2004
CODE 04-02-V-...

QUESTIONNAIRE ELEVEUR

Ce questionnaire porte sur l'année civile N = 2004
Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N
Les autres données : cumul sur l'année N
Si pas de données disponibles, indiquez : NSP (Ne Sait Pas)
Si vous ne souhaitez pas répondre, indiquez : NVPR (Ne Veut Pas Répondre)

1 Signalétique

- Nom du dirigeant :
- âge :
- Code postal :
- Date de création de l'activité élevage équin :
- Avez-vous d'autre(s) activité(s) en dehors de votre élevage d'équidés :
 - Cavalier professionnel (licence 1^{re} et 2^{de} catégorie)
 - Entraîneur de chevaux de courses et/ou driver, jockey
 - Enseignant d'équitation, responsable d'établissement équestre
 - Marchand d'équidés, courtier
 - Activités touristiques (Précisez :
 - Autre activité liée aux équidés (Précisez :
 - Activité agricole non liée aux équidés (Précisez + code APE :
 - Autre activité n'étant ni agricole, ni liée aux équidés (Précisez :

2 Emplois liés aux équidés dans la structure

Définition : il s'agit des effectifs « employés » uniquement par les activités d'élevage équin.
ETP = équivalent temps plein. Faire un ratio nombre de jours travaillés à l'élevage équin / 220 jours ouvrés. Exemple : si 110 jours de travail → 110/220 = 0,5 ETP et 1 jour = 7 heures

	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Dirigeant à titre professionnel					
Dirigeant amateur / bénévole					
Salariés (hors dirigeant)					
Apprentis					
Stagiaires					
Bénévoles					
Autres					
Total					

Quelles sont les qualifications de vos employés ?

BP 313 747 00 83 13 84 08 E-mail : Claude.morisse@univ-st-etienne.fr
11 003 RODEZ CEDEX Fax : 03 43 43 29 07

Conseil de Clerval Mâle Pyrénées
BP 313 747 00 83 13 84 08 E-mail : Claude.morisse@univ-st-etienne.fr
11 003 RODEZ CEDEX Fax : 03 43 43 29 07

Parmi vos salariés, quels sont le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie votre structure ? (4 titre d'exemples : Contrat d'insertion, Contrat de qualification, Contrat d'adaptation, Contrat Emploi Jeune, Contrat Emploi Solidarisé, Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat Initiative Emploi (CIE), Emplois temporaires...)

Type de contrat	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Parmi vos salariés, quel est le nombre de personnes handicapées que votre structure emploie ?

Personne handicapée	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

3 Surfaces (situation au 31 décembre de l'année N)

Remarque : si vous êtes éleveur sans sol, vous devez remplir 0 pour les surfaces.

Surface totale de l'exploitation : ha

Surfaces pâturées :

- par les équins seuls : ha
- en association avec d'autres animaux (bovins, ovins, autres) :

Surfaces récoltées :

- surfaces récoltées pour le foin (faire le cumul si plusieurs coupes) :
- quantités récoltées :

Quantités de foin consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de foin achetées sur l'année N :	tonnes	
	le % d'achat en région	le % d'achat hors région

Quantités de foin vendues sur l'année N :	tonnes	
	le % de vente en région	le % de vente hors région

Quantités de pailles consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de pailles achetées sur l'année N :	tonnes	
	le % d'achat en région	le % d'achat hors région

Quantités de pailles vendues sur l'année N :	tonnes	
	le % de vente en région	le % de vente hors région

4 Activités et CA

	Selle	Poney	Trotteur	Galopneur	Trait	Ane	TOTAL
Effectif équin (nombre total présent sur l'exploitation, au 31 décembre N)							
Nombre de Juments saillies sur l'année civile N							
Nombre d'équins vendus sur l'année civile N							

Quelle est la destination des produits vendus ? Nombre d'équins vendus dans l'année selon :

- Dans votre Région :
- Dans les autres régions françaises :
- A l'exportation à l'étranger :

Quel est le montant du chiffre d'affaires de votre élevage équin (cumul sur l'année civile N) :

- montant HT total de l'activité d'élevage : €
- montant HT des ventes d'équins : €
- montant HT des prestations (débouillage, pension, etc...) : €
- montant HT des autres produits ou services : €

Quel est le montant des subventions que vous percevez pour votre structure ? €

Que représente la part, dans vos revenus, de :

- l'activité d'élevage : %
- les activités équinnes (autre que l'élevage) : %
- vos autres activités (hors activités équinnes) : %

5 Micro-informatique et Internet

Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON

Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON

Précisez votre adresse e-mail :

Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ?

NON OUI : adresse du site

6 Divers

Accepteriez-vous de faire parti d'un groupe de travail pour l'analyse des comptes et établir des référentiels technico-économiques ? OUI NON

Avez-vous participé au dernier RGA (Recensement Général Agricole, 2000) ?

OUI NON

Adhérez-vous à une (ou plusieurs) structure(s), telle que association d'éleveurs (départementale, régionale ou nationale) ? Précisez

Comité de Cheval MSB Pyrénées

BP 315	Tel : 05 63 73 94 08	E-mail :
11 000 EDEZ CEDEX	Fax : 05 63 63 29 07	comite@comitechevalpyrenees.fr

Quantités de foin consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de foin achetées sur l'année N :	tonnes
Précisez :	
le % d'achat en région	
le % d'achat hors région	

Quantités de foin vendues sur l'année N :	tonnes
Précisez :	
le % de vente en région	
le % de vente hors région	

Quantités de pailles consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de pailles achetées sur l'année N :	tonnes
Précisez :	
le % d'achat en région	
le % d'achat hors région	

Quantités de pailles vendues sur l'année N :	tonnes
Précisez :	
le % de vente en région	
le % de vente hors région	

4 Activités et CA

Effectifs d'équins détenus (présents dans la structure au 31 décembre N) :

Chevaux / instruction / au pair	Chevaux / instruction / au pair	PONEYS		AUTRES (Poney / autres...)	TOTAL
		Préparateurs / instructeurs	Passagers		

Nombre de licenciés (au 31 août N) :

Nombre d'heures d'enseignement (cumul de l'année N) :

Dont nombre d'heures « passager » (nombre total d'heures vendues à des cavaliers non licenciés dans la structure) :

Prix unitaire moyen de l'heure d'enseignement :

Licencié de votre structure non-licencié de votre structure	Cheval		Poneys	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant

Prix de pension sans autres services :

- Hors taxe pour les privés ou les associations soumises à la TVA :
- TTC pour les associations non soumises à la TVA :

Montant de votre chiffre d'affaire annuel :

- Hors taxe pour les privés (voir vos documents comptables) :
- Hors taxe pour les associations soumises à la TVA
- TTC pour les associations non soumises à la TVA :

Répartition de votre Chiffre d'affaire par type d'activité :

- enseignement :
- promenade :
- pension :
- concours :
- vente - commerce de chevaux :
- autre (précisez) :

Quel est le montant des subventions que vous percevez pour votre structure ?

5 Micro-informatique et Internet

Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON

Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON

Précisez votre adresse e-mail :

Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ?

- NON OUI : adresse du site

6 Divers

Accompagnez-vous de faire parti d'un groupe de travail pour l'analyse des comptes et établir des référentiels technico-économiques ?

- OUI NON

Avez-vous participé au dernier RGA (Recensement Général Agricole, 2000) ?

- OUI NON

Commentaires :

ANNEXE 4 : Questionnaire cavalier professionnel

01 mars 2005
CODE 04-04-VQ -

QUESTIONNAIRE CAVALIER PROFESSIONNEL

Ce questionnaire porte sur l'année civile N = 2004
Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N
Les autres données : cumul sur l'année N
Si pas de données disponibles, indiquez : NSP (Ne Sait Pas)
Si vous ne souhaitez pas répondre, indiquez : NVPR (Ne Veut Pas Répondre)

1 Signalétique

- Nom du dirigeant :
- Âge :
- Code postal :
- Date de création de l'activité cavalier professionnel :
- Avez-vous d'autre(s) activité(s) en dehors de votre activité de cavalier professionnel ?
 - Enseignant d'équitation, responsable d'établissement équestre
 - Entraîneur de chevaux et/ou driver, jockey
 - Éleveur, naisseur, vendeur de semence, étalonnière
 - Marchand d'équidés, courtier
 - Activités touristiques (Précisez :
 - Autre activité liée aux équidés (Précisez :
 - Activité agricole non liée aux équidés (Précisez + code APE :
 - Autre activité n'étant ni agricole, ni liée aux équidés (Précisez :

2 Emplois liés aux équidés dans la structure

Définition : il s'agit des effectifs « employés » uniquement par les activités équestres.
ETP = équivalent temps plein. Faire un ratio nombre de jours travaillés à l'élevage équin / 220 jours ouvrés. Exemple : si 110 jours de travail \Rightarrow 110/220 = 0,5 ETP et 1 jour = 7 heures

	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Dirigeant à titre professionnel					
Salariés (hors dirigeant)					
Apprentis					
Stagiaires					
Bénévoles					
Autres					
Total					

Quelles sont les qualifications de vos employés ?

Conseil de Cheval Médi Pyrénées
BP 315
11 003 RODEZ CEDEX
Tel : 03 83 73 84 00
Fax : 03 83 88 29 07
E-mail :
class@conseilchevalmedi-pyrenees.fr

Parmi vos salariés, quels sont le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie votre structure ? (à titre d'exemples : Contrat d'insertion, Contrat de qualification, Contrat d'adaptation, Contrat Emploi Jeune, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Emploi Sollicité (CES), Contrat Initiative Emploi (CIE), Emplois handicapés...)

Type de contrat	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Parmi vos salariés, quel est le nombre de personnes handicapées que votre structure emploie ?

Personne handicapée	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

3 Surfaces (situation au 31 décembre de l'année N)

Surface totale de l'exploitation : ha

Surfaces pâturées :

- par les équins seuls : ha
- en association avec d'autres animaux (bovins, ovins, autres) : ha

Surfaces récoltées :

- surfaces récoltées pour le foin (faire le cumul si plusieurs coupes) : ha
- quantités récoltées : tonnes

Quantités de foin consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de foin achetées sur l'année N :	tonnes	
	le % d'achat en région	le % d'achat hors région

Quantités de foin vendues sur l'année N :	tonnes	
	le % de vente en région	le % de vente hors région

Quantités de pailles consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de pailles achetées sur l'année N :	tonnes	
	le % d'achat en région	le % d'achat hors région

Quantités de pailles vendues sur l'année N :	tonnes	
	le % de vente en région	le % de vente hors région

Conseil de Cheval Médi Pyrénées

BP 315
11 003 RODEZ CEDEX
Tel : 03 83 73 84 00
Fax : 03 83 88 29 07
E-mail :
class@conseilchevalmedi-pyrenees.fr

4 Activités et CA.

Effectifs d'équins (présents dans la structure au 31 décembre N) :

Effectif équin (nombre total présent sur l'exploitation, au 31 décembre N)	Selle	Poney	Autres	TOTAL

Quel est le montant du chiffre d'affaires de votre activité de cavalier professionnel (cumul sur l'année civile N) :

- montant HT total de l'activité de cavalier professionnel : €
- montant HT des ventes d'équins : €
- montant HT des gains en concours : €
- montant HT des prestations (débourrage, pension, etc...) : €
- montant HT des autres produits ou services : €

Quel est le montant des subventions que vous percevez pour votre structure ? €

5 Micro-informatique et Internet

Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON

Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON

Précisez votre adresse e-mail :

Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ?

NON OUI : adresse du site

6 Divers

Acceptez-vous de faire parti d'un groupe de travail pour l'analyse des comptes et établir des référentiels technico-économiques ? OUI NON

Avez-vous participé au dernier RGA (Recensement Général Agricole, 2000) ?

OUI NON

Commentaires :

Conseil de Cheval Méditerranée

BP 313
12 003 RODIER CEDEX
Tel: 03 85 75 94 08
Fax: 03 85 69 39 07

E-mail:
chevalmed@orange.fr

ANNEXE 5 : Questionnaire entraîneur

30 mars 2005

CODE 04-03-V40

QUESTIONNAIRE ENTRAINEUR

Ce questionnaire porte sur l'année civile N = 2004
 Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N
 Les autres données : cumul sur l'année N
 Si pas de données disponibles, indiquez : NSP (Ne Sait Pas)
 Si vous ne souhaitez pas répondre, indiquez : NVPR (Ne Veut Pas Répondre)

1 Signalétique

- Nom du dirigeant :
- âge :
- Code postal :
- Statut d'entraîneur / type de licences :
- Date de création de l'activité entraîneur :
- Avez-vous d'autre(s) activité(s) en dehors de votre activité d'entraîneur :
 - Cavalier professionnel (licence 1^{re} et 2^{de} catégorie)
 - Eleveur, naisseur, vendeur de semence, étalonnier
 - Enseignant d'équitation, responsable d'établissement équestre
 - Marchand d'équidés, courtier
 - Activités touristiques (Précisez :
 - Autre activité liée aux équidés (Précisez :
 - Activité agricole non liée aux équidés (Précisez + code APE :
 - Autre activité n'étant ni agricole, ni liée aux équidés (Précisez :

2 Emplois liés aux équidés dans la structure

Définition : il s'agit des effectifs « employés » uniquement par les activités d'entraînement
 ETP = équivalent temps plein. Faire un ratio nombre de jours travaillés à l'élevage équin / 220
 jours ouvrés. Exemple : si 110 jours de travail = 110/220 = 0,5 ETP et 1 jour = 7 heures

	Nombre de personnes à temps plein		Nombre de personnes à temps partiel		Nombre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Vous (à titre professionnel)					
Vous (amateur / bénévole)					
Salariés (hors dirigeant)					
Apprentis					
Stagiaires					
Bénévoles					
Autres					
Total					

Quelles sont les qualifications de vos employés ?

Parmi vos salariés, quels sont le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie votre structure ? (A titre d'exemples : Contrat d'orientation, Contrat de qualification, Contrat d'insertion, Contrat Emploi Jeune, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat Initiative Emploi (CIE), Emplois handicapés...)

Type de contrat	Nombre de personnes à temps plein		Nombre de personnes à temps partiel		Nombre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Parmi vos salariés, quel est le nombre de personnes handicapées que votre structure emploie ?

Personne handicapée	Nombre de personnes à temps plein		Nombre de personnes à temps partiel		Nombre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

3 Surfaces (situation au 31 décembre de l'année N)

Surface totale de l'exploitation : ha

Surfaces pâturées :

- par les équins seuls : ha
- en association avec d'autres animaux (bovins, ovins, autres) : ha

Surfaces récoltées :

- surfaces récoltées pour le foin (faire le cumul si plusieurs coupes) : ha
- quantités récoltées : tonnes

Quantités de foin consommées sur l'année N : tonnes

Quantités de foin achetées sur l'année N :	tonnes	Précisez :	
		le % d'achat en région	le % d'achat hors région

Quantités de foin vendues sur l'année N : tonnes

Précisez :	tonnes	
	le % de vente en région	le % de vente hors région

Quantités de pailles consommées sur l'année N : tonnes

Précisez :	tonnes	
	le % d'achat en région	le % d'achat hors région

Quantités de pailles vendues sur l'année N : tonnes

Précisez :	tonnes	
	le % de vente en région	le % de vente hors région

Conseil de Clermont Massif Pyrénées

BP 313 11 003 ROCHEZ CEDEX Tel: 01 65 65 14 08 E-mail: cde@ccmcp.fr
 Fax: 01 65 65 19 07 cde@ccmcp.fr

4 Activités et CA

	Galopeur	Trotteur
Effectifs d'équins présents (nombre total sur l'exploitation au 31 décembre N)		
Effectif équin entraînés (au 31 décembre N)		

Nombre de courses courues (cumul année N) :

	Pans	Province
Total des courses courues		
Courses placées		
Courses gagnées		

Quel est le montant du chiffre d'affaires de votre activité d'entraîneur :

- montant HT activité entraîneur uniquement : €
- montant HT des autres activités : €
- montant total HT de l'ensemble de vos activités liés aux équidés : €

Quel est le montant des subventions que vous percevez pour votre structure ? €

Que représente la part, dans vos revenus, de :

- l'activité d'entraînement : %
- les activités équinées (autre que l'entraînement) : %
- vos autres activités (hors activités équinées) : %

5 Micro-informatique et Internet

Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON

Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON

Précisez votre adresse e-mail :

Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ?

NON OUI : adresse du site

6 Divers

Acceptez-vous de faire parti d'un groupe de travail pour l'analyse des comptes et établir des référentiels technico-économiques ? OUI NON

Avez-vous participé au dernier RGA (Recensement Général Agricole, 2000) ? OUI NON

Commentaires :

Conseil de Cheval Midi Pyrénées

BP 315 161 05 83 34 08 E-mail :
11 003 3022X CEDEX Fax. 01 83 83 29 07 ches@midipyr.ches.fr

ANNEXE 8 : Questionnaire vétérinaire

20 mars 2005
CODE 04-07-A- ...

QUESTIONNAIRE VETERINAIRE

Ce questionnaire porté sur l'année civile N = 2004
Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N
Les autres données : cumul sur l'année N
Si pas de données disponibles, indiquez : NSP (Ne Sait Pas)
Si vous ne souhaitez pas répondre, indiquez : NUPR (Ne Veut Pas Répondre)

1 Signalétique

- Nom du dirigeant :

- âge :

- Code postal :

- Date de création du cabinet vétérinaire :

- Avez-vous d'autre(s) activité(s) en dehors de votre activité de vétérinaire :

Cavalier professionnel (licence 1^{re} et 2^{de} catégorie)

Entraîneur de chevaux de course

Eleveur, naisseur, vendeur de semence, étalonnier

Enseignant d'équitation, responsable d'établissement équestre

Marchand d'équidés, courtier

Activités touristiques (Précisez :

Autre activité liée aux équidés (Précisez :

Activité agricole non liée aux équidés (Précisez + code APE :

Autre activité n'étant ni agricole, ni liée aux équidés (Précisez :

2 Emplois liés aux équidés dans la structure

Que représente l'activité équine par rapport à l'activité globale de votre cabinet ?

En pourcentage du chiffre d'affaire :

En pourcentage du temps passé :

H : Homme F : Femme
ETP = Equivalent Temps Plein. Faire un ratio nombre de jours travaillés à l'élevage équin / 220 jours ouvrés. Exemple : si 110 jours de travail → 110/220 = 0,5 ETP et 1 jour = 7 heures

Conseil du Cheval Mâle Pyrénées
BP 313 12 003 RODEZ CEDEX Tel: 03 45 73 94 03 E-mail: chade-mcp@wanadoo.fr
Fax: 03 45 29 07

	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	H	F	H	F	
Vétérinaire associé					
Exerçant uniquement sur des équidés					
Exerçant majoritairement sur des équidés (le >50% du temps passé)					
Exerçant occasionnellement sur des équidés (le <50% du temps passé)					
N'exerçant pas sur des équidés					
Vétérinaire salarié					
Exerçant uniquement sur des équidés					
Exerçant majoritairement sur des équidés (le >50% du temps passé)					
Exerçant occasionnellement sur des équidés (le <50% du temps passé)					
N'exerçant pas sur des équidés					
Salariés autres					
Exerçant uniquement sur des équidés					
Exerçant majoritairement sur des équidés (le >50% du temps passé)					
Exerçant occasionnellement sur des équidés (le <50% du temps passé)					
N'exerçant pas sur des équidés					
Apprentis					
Exerçant uniquement sur des équidés					
Exerçant majoritairement sur des équidés (le >50% du temps passé)					
Exerçant occasionnellement sur des équidés (le <50% du temps passé)					
N'exerçant pas sur des équidés					
Stagiaires					
Exerçant uniquement sur des équidés					
Exerçant majoritairement sur des équidés (le >50% du temps passé)					
Exerçant occasionnellement sur des équidés (le <50% du temps passé)					
N'exerçant pas sur des équidés					
Autres					
Total					

Parmi vos salariés, quels sont le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie votre structure ? (A titre d'exemples : Contrat d'insertion, Contrat de qualification, Contrat d'association, Contrat Emploi Jeune, Contrat Emploi Solidarisé (CES), Contrat Initiative Emploi (CIE), Emplois temporaires...)

Type de contrat	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Parmi vos salariés, quel est le nombre de personnes handicapées que votre structure emploie ?

Personne handicapée	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

3 Activités

Quel est le montant du chiffre d'affaires de votre activité vétérinaire (cumul sur l'année civile N) montant HT total de l'activité vétérinaire, secteur équin : €

4 Micro-informatique et Internet

- Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON
- Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON
- Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON
- Précisez votre adresse e-mail :
- Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON
- Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ? NON OUI : adresse du site

Centre de Cheval M&B Pyrénées

BP315 191 03 85 13 403 E-mail :
12 003 FODEZ CEDEX Fax : 05 65 61 29 07 claudemiquel@cheval-mb.com.fr

ANNEXE 9 : Questionnaire fabricants et distributeurs de sellerie, d'équipement du cheval et du cavalier, et bourrelliers

20 mars 2005
CODE 04-09-V

QUESTIONNAIRE FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS DE SELLERIE, D'EQUIPEMENT DU CHEVAL ET DU CAVALIER ET BOURRELIERS

Ce questionnaire porte sur l'année civile N = 2004
Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N
Les autres données : cumul sur l'année N
Si pas de données disponibles, indiquez : NSP (Ne Sait Pas)
Si vous ne souhaitez pas répondre, indiquez : NVPR (Ne Veut Pas Répondre)

1 Signalétique

- Nom de l'entreprise :

- Code postal :

- Date de création de l'entreprise :

2 Emplois liés aux équiés dans la structure

Que représente l'activité équine par rapport à l'activité de votre entreprise ?
En pourcentage du chiffre d'affaires :

En pourcentage du temps passé :

Définition : Il s'agit des effectifs « employés » uniquement par les activités équines.
ETP = équivalent temps plein. Faire un ratio nombre de jours travaillés à l'élevage équin / 220 jours ouvrés. Exemple : si 110 jours de travail \Rightarrow 110/220 = 0,5 ETP et 1 jour = 7 heures

	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Dirigeant					
Salariés (hors dirigeant)					
Apprentis					
Stagiaires					
Autres					
Total					

3 Activités

Quel est le montant HT du chiffre d'affaires de l'activité équine de votre entreprise (cumul sur l'année civile N) ?

Quel est le nombre de points de vente dont vous disposez :

- en Midi Pyrénées :
- en France :
- à l'étranger :

Précisez les pays :

Quelles sont les activités de votre entreprise, concernant le domaine équin ?
(Précisez ce qu'elles représentent en pourcentage de chiffre d'affaires (CA) total de votre entreprise)

Fabrication % CA

Vente % CA

Réparation, maintenance % CA

Prestation de services. Précisez : % CA

Vente à domicile, présence sur les manifestations % CA

Vente via Internet % CA

Autres. Précisez : % CA

Quelles sont les spécialités de votre entreprise ?
(Précisez ce qu'elles représentent en pourcentage de chiffre d'affaires (CA) total de votre entreprise)

Sellerie (selle, mors, harnais, équipement du cavalier...) % CA

Produits d'alimentation, compléments alimentaires % CA

Hygiène et confort (litière...) % CA

Fils, plaques, récompenses, coupes % CA

Gros matériel (côtures, boxes..., barres, chandeliers..., sols) % CA

Véhicules, vans % CA

Autres. Précisez :

Conseil de Chéval Midi Pyrénées

BP 333 Tél : 05 63 75 94 08 E-mail : chab@midipyr.org
11 003 BODEZ CEDEX Fax : 05 63 68 39 07

Parmi vos salariés, quels sont le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie votre structure ? (à titre d'exemples : Contrat d'insertion, Contrat de qualification, Contrat d'adaptation, Contrat Emploi Jeune, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat Initiative Emploi (CIE), Emplois temporaires...)

Type de contrat	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Parmi vos salariés, quel est le nombre de personnes handicapées que votre structure emploie ?

Personne handicapée	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	

Conseil de Chéval Midi Pyrénées

BP 333 Tél : 05 63 75 94 08 E-mail : chab@midipyr.org
11 003 BODEZ CEDEX Fax : 05 63 68 39 07

4 Micro-informatique et Internet

Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON

Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON

Précisez votre adresse e-mail :

Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ?

NON OUI : adresse du site

Commentaires :

!

----- Conseil de Charente-Midi Pyrénées -----

REP 313	Tel : 05 45 13 44 08	E-mail :
11-001 NODÉZ CEDEX	Fax : 05 45 68 19 07	chass@conseilcm.fr

ANNEXE 10 : Questionnaire fabricants et distributeurs d'aliments

20 mars 2005
CODE 04-08-V

QUESTIONNAIRE FABRICANTS ET DISTRIBUTEURS D'ALIMENTS

Ce questionnaire porte sur l'année civile N = 2004
 Les données d'effectifs ou de surfaces : au 31 décembre N
 Les autres données : cumul sur l'année N
 Si pas de données disponibles, indiquez : NSP (Ne Sait Pas)
 Si vous ne souhaitez pas répondre, indiquez : NVPR (Ne Veut Pas Répondre)

1 Signalétique

- Nom de l'entreprise :
- Code postal :
- Date de création de l'entreprise :

2 Emplois liés aux équidés dans la structure

Que représente l'activité équine par rapport à l'activité de votre entreprise ?
 En pourcentage du chiffre d'affaire :

En pourcentage du temps passé :

Définition : il s'agit des effectifs « employés » uniquement par les activités équinnes.
 ETP = équivalent temps plein. Faire un ratio nombre de jours travaillés à l'élevage équin / 220 jours ouvrés. Exemple : si 110 jours de travail = 110/220 = 0,5 ETP et 1 jour = 7 heures

	Nbre de personnes à temps plein		Nbre de personnes à temps partiel		Nbre d'ETP total sur la structure
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Dirigeant					
Salariés (hors dirigeant)					
Apprentis					
Stagiaires					
Autres					
Total					

Covad de Cérval 1406 Pyrénées
 BP 3113 14100 RODEZ CEDEX
 Tél. 03.85.83.84.08 Fax. 03.85.83.29.01
 E-mail : covad@covad.fr Site : covad.fr

Parmi vos salariés, quels sont le nombre et la nature des contrats aidés dont bénéficie votre structure ? (A titre d'exemples : Contrat d'orientation, Contrat de qualification, Contrat d'adaptation, Contrat Emploi Jeune, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Emploi Solidarité (CES), Contrat Initiative Emploi (CIEI), Emplois tampon,...)

Covad de Cérval 1406 Pyrénées
 BP 3113 14100 RODEZ CEDEX
 Tél. 03.85.83.84.08 Fax. 03.85.83.29.01
 E-mail : covad@covad.fr Site : covad.fr

4 **Micro-informatique et Internet**

Possédez-vous un ordinateur ? OUI NON
Si non, avez-vous la possibilité d'utiliser un ordinateur et le faites vous dans le cadre de votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous accès directement à Internet ? OUI NON

Précisez votre adresse e-mail :

Utilisez-vous Internet pour votre activité liée aux chevaux ? OUI NON

Avez-vous un site Internet concernant votre activité liée aux chevaux ?

NON OUI : adresse du site

Commentaires :

Centre de Cheval N.G.A. Pyrénées

BP 333	Tel : 05.63.78.108	E-mail :
LE LOGI SODEZ CHEZE	Fax : 05.63.83.39.01	cheval.nga@cheval-nga.com.fr

ANNEXE 11 : Courrier d'accompagnement des questionnaires

		Conseil du Cheval Midi Pyrénées (CCMP) BP 313 12 003 RODEZ CEDEX	
<hr/>			
Objet : Observatoire économique régional du cheval		Le 19 Mai 2005	
Madame, Monsieur,			
<p>Il y a deux ans, la Filière Equine Poitou Charente a réalisé une étude de chacun des secteurs d'activité de sa région afin de déterminer avec précision les enjeux pour ses différentes composantes.</p> <p>A la suite de celui-ci, un schéma régional de développement a été mis en place pour les quatre prochaines années.</p> <p>Suite à cette étude, il est apparu qu'un suivi économique annuel de notre filière est indispensable pour informer régulièrement les acteurs tout comme les décideurs afin de leur confirmer les rapides évolutions de notre secteur (établir des référentiels technico-économiques, par exemple, nécessaires à l'installation des jeunes).</p> <p>A ce titre, la Filière Equine Poitou-Charentes en collaboration avec les Haras nationaux a conçu un observatoire économique régional qui sera, à terme, généralisé à l'ensemble des régions françaises.</p> <p>Son principe est de disposer tous les 3 ans d'une analyse complète comportant une réactualisation du bilan économique et social et de mesurer l'impact des activités sur le territoire. Cette collecte régionale est complémentaire à celle de la base nationale et permettra, chaque année, la diffusion d'un document de synthèse intermédiaire.</p> <p>Aussi, nous souhaitons vous associer à notre démarche pour faire partie de l'échantillon qui constituera cet observatoire régional. Nous vous demandons de remplir le questionnaire ci-joint et de l'adresser à :</p> <p>ADRESSE</p> <p>Les informations confidentielles seront traitées de manière anonyme et globalisées au niveau départemental et régional ; les informations génériques permettront l'édition d'un annuaire régional.</p> <p>Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser quant à ce questionnaire à retourner, avant le 20 avril.</p> <p>Recevez, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.</p>			
Le Président de l'Union Régionale des Éleveurs de Chevaux de Sang en Poitou-Charentes,		Le Président de la Filière Equine Poitou-Charentes	
Jean-Philippe POTIER		Jacques ROBIN	
<hr/>			
Filière Equine Poitou-Charentes : 16 rue Thiéris 79000 NIORT - Tél 06 49 06 63 28 - filiere_equine_pc@yahoo.fr			

Toulouse, 2007

NOM : BERTRAND-FERRANDIS

PRENOM : Catherine

TITRE :

ECONOMIE DE LA FILIERE CHEVAL EN MIDI-PYRENEES : UNE ANALYSE A PARTIR D'ENQUETES PROFESSIONNELLES

RESUME :

Le cheval est en France à la base d'une véritable filière économique qui, victime d'une organisation trop dispersée, et à la faveur d'une modification des objectifs des Haras Nationaux, se réorganise depuis peu autour de groupements socio-professionnels.

Une analyse socio-économique actualisée de la filière est ici présentée, au niveau national puis régional avec l'étude de la filière midi-pyrénéenne, notamment grâce au dépouillement d'une enquête postale réalisée en partenariat avec l'Observatoire Economique et Social du Cheval et le Conseil du Cheval Midi-Pyrénées. L'analyse des réponses obtenues fournit une première image de neuf populations d'acteurs économiques régionaux en 2004, souvent pluri-actifs et aux caractéristiques multiples et contrastées.

Au niveau national comme en Midi-Pyrénées, la filière doit élaborer une stratégie pour tirer profit de la nouvelle Politique Agricole Commune et de l'extension nationale du statut agricole à certaines de ses activités. La pérennisation de ce type d'enquête auprès de l'ensemble des acteurs de la filière est donc indispensable afin de fiabiliser les données technico-économiques nécessaires.

MOTS CLES : Filière, cheval, économie, Midi Pyrénées, enquête

ENGLISH TITLE :

ECONOMY OF HORSES' INDUSTRY IN MIDI-PYRENEES REGION, FRANCE: AN ANALYSIS FROM PROFESSIONAL MAIL SURVEY

ABSTRACT :

Horses constitute in France a genuine industry, although its organisation is very scattered. However, because of a modification of the objectives of the National Stud farms, the horse industry is recently reorganising around socio-professional groupings.

An updated socioeconomic analysis of this industry is presented in this paper, considering both national and regional levels (i.e. study on the Midi-Pyrénées French region industry). This analysis stems in particular from the close studying of a mail survey. This survey was realised in partnership with the Horse Economic and Social Observatory and with the Horse Council of Midi-Pyrénées. Data collected through this survey depict a first picture of nine populations of regional economic actors in 2004, often pluri-active and with numerous and contrasting characteristics.

Whether at a national or regional level (Midi-Pyrénées), the French industry must work out a strategy in order to take full advantage of the new Common Agricultural Policy and of the national extension of the agricultural status to some of its activities. The undertaking of this type of survey by all the actors of the horse industry is therefore necessary to provide reliable updated technical and economic data.

KEYWORDS : Horses, industry, economy, Midi-Pyrenees, survey